Renegade[MC] 70
Renegade 110 / Renegade 110 X xc



GUIDE DU CONDUCTEUR

Comprend des informations sur la sécurité, le véhicule et son entretien

2027

⚠ AVERTISSEMENT

VTT de catégorie Y, toujours suivre cette recommandation d'âge et l'utilisation sous la surveillance d'un adulte
- À partir de 6 ans pour Renegade 70
- À partir de 10 ans pour Renegade 110 et Renegade 110 Xxc

Lisez attentivement ce guide du conducteur. Il contient des informations sécuritaires importantes
La supervision d'un adulte est nécessaire pour assurer une bonne compréhension des risques liés à l'utilisation de ces véhicules.
Passez en revue et expliquez le contenu de ce guide de l'utilisateur avec le jeune conducteur et assurez-vous que ce dernier a compris le fonctionnement correct et les exigences de sécurité du véhicule.
Le retrait ou la modification des pièces liées aux émissions d'échappement et aux émissions de ce véhicule hors route est illégal.
Les contrevenants s'exposent à des pénalités civiles et/ou criminelles en vertu des lois de la Californie et fédérales.
Conservez ce Guide du conducteur dans le véhicule en tout temps.

219002655 Rev2_FR

Traduction des instructions originales

⚠ AVERTISSEMENT

LA CONDUITE DE CE VÉHICULE PEUT ÊTRE DANGEREUSE. En cas de conduite imprudente, une collision ou un capotage peut survenir, même pendant des manœuvres courantes comme les virages, la conduite dans une pente ou le franchissement d'obstacles.
Pour votre sécurité, comprenez et suivez tous les avertissements contenus dans ce guide de l'utilisateur et sur les étiquettes sur votre véhicule. Toute négligence dans le respect des avertissements peut entraîner des BLESSURES GRAVES, VOIRE MORTELLES!
Conservez ce Guide du conducteur dans le véhicule en tout temps.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne pas tenir compte des avertissements et des instructions de sécurité présentés dans ce guide, de la VIDÉO DE SÉCURITÉ et des étiquettes apposées sur les produits peut causer des accidents graves ou mortels.

AVERTISSEMENT DE LA PROPOSITION 65 DE L'ÉTAT DE CALIFORNIE

⚠ AVERTISSEMENT

L'utilisation, les réparations et l'entretien d'un véhicule hors route peuvent vous exposer à des produits chimiques, incluant le monoxyde de carbone, les phtalates et le plomb issus des gaz d'échappement, reconnus par l'État de Californie comme provoquant des cancers et des malformations congénitales ou affectant le système reproducteur. Pour réduire l'exposition, évitez de respirer les gaz d'échappement et ne faites pas tourner le moteur au ralenti sauf si cela est nécessaire. Réparez le véhicule dans un espace bien ventilé et portez des gants ou lavez vos mains fréquemment lorsque vous réparez votre véhicule. Pour en savoir davantage, visitez le www.p65warnings.ca.gov/products/passenger-vehicle.

MC® Marques de commerce de BRP ou de ses affiliés.
Voici une liste partielle des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées.
Les marques déposées peuvent ne pas être enregistrées dans toutes les juridictions.

Can-Am® RenegadeMC XPS®

Tous droits réservés. Aucune partie du présent Manuel du conducteur ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation écrite préalable de Bombardier Produits Récréatifs Inc.
©Bombardier Produits Récréatifs Inc. (BRP) 2026

Deutsch	Dieses Handbuch ist möglicherweise in Ihrer Landessprache verfügbar. Bitte wenden Sie sich an Ihren Händler oder besuchen Sie: **www.operatorsguides.brp.com**
English	This guide may be available in your language. Check with your dealer or go to: **www.operatorsguides.brp.com**
Español	Es posible que este manual esté disponible en su idioma. Consulte a su distribuidor o visite: **www.operatorsguides.brp.com**
Français	Ce guide peut être disponible dans votre langue. Vérifier avec votre concessionnaire ou aller à: **www.operatorsguides.brp.com**
Italiano	Questa guida potrebbe essere disponibile nella propria lingua. Contattare il concessionario o consultare: **www.operatorsguides.brp.com**
中文	本手册可能有您的语种的翻译版本。请向经销商问询,或者登录 **www.operatorsguides.brp.com**查询。
日本語	このガイドは、言語によって翻訳版が用意されています。 ディーラーに問い合わせるか、次のアドレスでご確認ください: **www.operatorsguides.brp.com**
Nederlands	Deze handleiding kan beschikbaar zijn in uw taal. Vraag het aan uw dealer of ga naar: **www.operatorsguides.brp.com**
Norsk	Denne boken kan finnes tilgjengelig på ditt eget språk. Kontakt din forhandler eller gå til: **www.operatorsguides.brp.com**
Português	Este manual pode estar disponível em seu idioma. Fale com sua concessionária ou visite o site: **www.operatorsguides.brp.com**
Русский	Воспользуйтесь руководством на вашем языке. Узнайте о его наличии у дилера или на странице по адресу **www.operatorsguides.brp.com**
Suomi	Käyttöohjekirja voi olla saatavissa omalla kielelläsi. Tarkista jälleenmyyjältä tai käy osoitteessa: **www.operatorsguides.brp.com**
Svenska	Denna bok kan finnas tillgänglig på ditt språk. Kontakta din återförsäljare eller gå till: **www.operatorsguides.brp.com**

Modèles couverts
Renegade 70 Renegade 110 Renegade 110 Xxc

Au Canada, les produits sont distribués et entretenus par Bombardier Produits récréatifs inc. (BRP).

* Aux États-Unis, les produits sont distribués et entretenus par BRP US Inc.

Dans l'Espace économique européen (incluant les états membres de l'Union européenne, le Royaume-Uni, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) (« EEE »), les pays membres de la Communauté des états indépendants (« CEI ») (incluant l'Ukraine et le Turkménistan), et de la Turquie, les produits sont distribués et entretenus par BRP European Distribution SA et d'autres filiales de BRP.

Dans tous les autres pays, les produits sont distribués et entretenus par Bombardier Produits Récréatifs Inc. ou de ses sociétés affiliées.

En lisant ce Guide du conducteur, n'oubliez pas :

⚠ AVERTISSEMENT
Indique un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, peut se traduire en blessure sérieuse ou mort.

TABLE DES MATIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

INFORMATIONS GÉNÉRALES 8
Avant de partir 8
Messages sur la sécurité 9
Avis aux parents 10
À propos de ce Guide du conducteur 10

INFORMATIONS SUR LA SÉCURITÉ

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES 14
Éviter toute intoxication au monoxyde de carbone 14
Évitez les feux d'essence et les autres dangers 14
Éviter de se brûler avec des pièces chaudes 15
Accessoires et modifications 15
MESSAGES DE SÉCURITÉ SPÉCIAUX 16
AVERTISSEMENTS OPÉRATIONNELS 19
Âge minimal recommandé 20
Transport d'un passager 21
Véhicule dans les rues, routes ou autoroutes publiques 22
Conduire sans vêtements de protection 23
Drogue, alcool 24
Vitesses excessives 24
Tentatives de cabrés, de sauts et autres cascades 25
Position conseillée dans le véhicule 26
Terrain inconnu 27
Déplacement sur un terrain excessivement rugueux, glissant ou meuble 28
Virages mal négociés 29
Collines excessivement raides 30
Ascension de colline 31
Descente de colline 32
Déplacements ou virages dans les pentes 33
Calage, recul ou débarquement pendant la montée d'une pente 34
Négociation des obstacles 35
Dérapages ou glissades 36
Eau profonde ou rapide 37
Conduite en marche arrière 38
Pression des pneus 39
Modifications inappropriées 40
Charger, transporter ou tracter une charge 41
Transport de matériel inflammable ou dangereux 41
INSPECTION AVANT RANDONNÉE 42
Liste d'inspection avant randonnée 42
CONDUITE DU VÉHICULE 45
Vêtements de conduite 46

Le transport d'un passager est interdit47
Transport de charges....48
Conduite récréative....48
Environnement....49
Limites de conception49
Utilisation hors route....50
Techniques de conduite....50
ÉTIQUETTES IMPORTANTES APPOSÉES SUR LE VÉHICULE (CANADA/ÉTATS-UNIS) 60
Étiquette mobile....60
Étiquettes de sécurité61
Pictogramme moulé68
Étiquette mobile de conformité69
ÉTIQUETTES IMPORTANTES PLACÉES SUR LE VÉHICULE (TOUS LES PAYS À L'EXCEPTION DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS) 70
Étiquette mobile....70
Pictogramme de Sécurité72
Pictogramme moulé82
RAPPORTER LES DÉFAUTS DE SÉCURITÉ 83

RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE

COMMANDES PRINCIPALES 86
Manette d'accélérateur....86
Manette de frein droite89
Manette de frein gauche89
Frein de stationnement....90
COMMANDES SECONDAIRES 93
Levier sélecteur....93
Interrupteur multifonction94
Voyants96
Commutateur d'allumage97
ÉQUIPEMENT 99
Siège....99
CARBURANT....101
Spécifications d'essence....101
Méthode de remplissage....102
PÉRIODE DE RODAGE....104
Fonctionnement pendant le rodage....104
CONSIGNES D'UTILISATION105
Démarrage du moteur....105
Arrêt du moteur107
Changement de rapport....107
PERSONNALISEZ VOTRE CONDUITE108
Ajuster la suspension....108

TRANSPORT DU VÉHICULE 111

ENTRETIEN

CALENDRIER D'ENTRETIEN 114
Réglementation de l'EPA - véhicules canadiens et américains (É-U) 114
Conditions d'utilisation intensive 115
Calendrier d'entretien 115
PROCÉDURES D'ENTRETIEN 119
Huile à moteur 119
Filtre à air 123
Boîtier de filtre à air 125
Pare-étincelles 126
Système d'échappement 128
Boîtier de la transmission CVT 129
Huile de la boîte de vitesses 130
Câble d'accélérateur 132
Bougies 134
Batterie 136
Fusible 137
Feux 139
Chaîne d'entraînement, rouleau, pignons 140
ROULEMENT DE ROUE 145
Pneus et roues 146
Système de direction 148
Suspension 149
Freins 150

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

IDENTIFICATION DU VÉHICULE 156
Emplacement du numéro d'identification du véhicule 157
Position du Numéro d'identification du moteur (NIM) 158
ÉTIQUETTE MOBILE DE CONFORMITÉ 159
Étiquette mobile de conformité 159
ÉTIQUETTES DE CONFORMITÉ 160
Conformité ANSI/SVIA 160
Informations sur le contrôle des émissions 161
Conformité US CPSC 162
Pourcentage d'éthanol 163
SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS PAR ÉVAPORATION 164
Modèles de Californie avec système de contrôle des émissions par évaporation 164

RÉGLEMENTATION DU SYSTÈME DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE BRUIT (CANADA/ÉTATS-UNIS) 165
DÉCLARATION DE CONFORMITÉ – CE 166
DÉCLARATION DE CONFORMITÉ POUR LE ROYAUME-UNI 167

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES 170

DIAGNOSTIC DES PANNES

INSTRUCTIONS DE DÉPANNAGE 178
Dépannage 178

GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE BRP ÉTATS-UNIS ET CANADA : VTT CAN-AM® POUR JEUNES 2027 184
ÉMISSION US EPA - GARANTIE CONNEXE 189
GARANTIE DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS PAR ÉVAPORATION DE CALIFORNIE 192
GARANTIE LIMITÉE INTERNATIONALE BRP : VTT CAN-AM® POUR JEUNES 2027 196
GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPÉEN, LA COMMUNAUTÉ DES ETATS INDÉPENDANTS ET LA TURQUIE : VTT CAN-AM® POUR JEUNES 2027 201

RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

INFORMATIONS SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS 208
NOUS CONTACTER 211
Asie-Pacifique 211
Europe, Moyen-Orient et Afrique 211
Amérique latine 212
Amérique du Nord 212
CHANGEMENT D'ADRESSE/PROPRIÉTAIRE 213

INFORMATIONS GÉNÉRALES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nous vous félicitons pour l'achat de votre nouveau véhicule Can-Am® VTT pour jeunes. Votre nouveau véhicule est couvert par la garantie limitée BRP et par un réseau de concessionnaires Can-Am Hors route autorisés, prêts à vous fournir les pièces, les accessoires ou le service dont vous avez besoin.

À la livraison, vous avez été informé de la couverture de la garantie et vous avez signé la liste de contrôle avant livraison pour vérifier que votre véhicule a été préparé à votre entière satisfaction.

Votre concessionnaire est déterminé à ce que vous soyez entièrement satisfait. Pour obtenir plus d'information, communiquez avec le concessionnaire.

Avant de partir

Pour savoir comment réduire les risques d'accident pour vous ou les passants, lisez le Guide du conducteur avant de conduire le véhicule.

Lisez également toutes les étiquettes de sécurité apposées sur le véhicule et visionnez attentivement la *vidéo de sécurité* sur :

https://can-am.brp.com/off-road/safety

Ou utilisez le code QR suivant:

Ce véhicule est uniquement conçu pour être utilisé hors route. On l'utilise principalement à des fins récréatives, mais on peut également l'utiliser à des fins utilitaires.

Ce véhicule est uniquement conçu pour être utilisé hors route. On l'utilise principalement à des fins récréatives, mais on peut également l'utiliser à des fins utilitaires.

Ce véhicule est uniquement conçu pour être utilisé hors route. On l'utilise principalement à des fins récréatives, mais on peut également l'utiliser à des fins utilitaires.

Le non-respect des avertissements contenus dans ce guide peut mener à des BLESSURES GRAVES et même au DÉCÈS.

Âge minimal recommandé

Ce véhicule entre dans la catégorie "Y" (modèle pour jeunes). Toujours respecter l'âge prescrit :

– Le modèle Renegade 70 appartient à la catégorie Y-6+ et devrait être utilisé par un conducteur de 6 ans et plus sous la supervision d'un adulte ou par un conducteur de 16 ans et plus.
– Les modèles Renegade 110 et Renegade 110 Xxc appartiennent à la catégorie Y-10+ et devraient être utilisés par un conducteur de 10 ans et plus sous la supervision d'un adulte ou par un conducteur de 16 ans et plus.
– En outre, ne permettez jamais à un enfant de continuer à utiliser un VTT s'il n'a pas les capacités nécessaires pour le faire fonctionner en toute sécurité, quel que soit son âge.

Formation

N'utilisez jamais ce véhicule sans avoir reçu la formation adéquate. **Suivez une formation.** Tous les utilisateurs devraient s'inscrire à une formation donnée par un instructeur certifié.

Pour de plus amples renseignements sur la sécurité en VTT, communiquez avec votre concessionnaire Can-Am hors route autorisé, notamment concernant les formations offertes près de chez vous.

Aux États-Unis, communiquez avec le Specialty Vehicle Institute of America (SVIA) au 1 800 887–2887 ou au Canada, le Conseil canadien de la sécurité (CCS) au 1 613 739–1535.

Messages sur la sécurité

Les types de messages de sécurité, leur apparence et la façon dont ils sont utilisés dans ce guide sont expliqués de la façon suivante :

Ce symbole d'avertissement de sécurité ⚠ signale un risque de blessure.

⚠ AVERTISSEMENT
Indique un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, peut se traduire en blessure sérieuse ou mort.

⚠ ATTENTION
Indique une situation dangereuse qui, si elle n'est pas évitée, entraînera la mort ou des blessures graves.

AVIS

Avertit d'une directive qui, si elle n'est pas suivie, risque d'endommager gravement les composants du véhicule ou la propriété d'autrui.

Avis aux parents

Passez le présent guide en revue avec chaque conducteur du véhicule.

Veuillez prendre le temps avec les enfants de revoir les directives d'utilisation sécuritaire appropriée, et portez particulièrement attention aux étiquettes de sécurité sur le produit avant de permettre à quiconque d'utiliser le véhicule.

Comprenez les commandes et le fonctionnement du véhicule et lisez attentivement le Guide du conducteur.

N'oubliez jamais que votre approche face à la sécurité influence l'enfant.

⚠ AVERTISSEMENT

Ce VTT n'est pas un jouet.

- **Le jugement, les habiletés physiques et les compétences varient d'un enfant à l'autre. Certains enfants peuvent ne pas être capables de conduire un VTT en toute sécurité.**
- **Aucun enfant âgé de moins de 16 ans ne devrait conduire un VTT sans la supervision d'un adulte en tout temps.**
- **Ne permettez jamais l'utilisation continue d'un véhicule par un enfant qui n'a pas les habiletés, la force ou le jugement de le faire fonctionner en toute sécurité.**

À propos de ce Guide du conducteur

Ce Guide a été rédigé pour que le propriétaire, ou le conducteur, d'un véhicule neuf se familiarise avec les diverses commandes, les opérations d'entretien et les méthodes de conduite sûres. Ces directives sont indispensables pour assurer une bonne utilisation du produit.

Conservez ce Guide du conducteur dans le véhicule afin de pouvoir vous y référer pour l'entretien, le diagnostic ou la formation d'autres personnes.

Notez également que le guide est offert en plusieurs langues. En cas de divergence par rapport à la version originale anglaise, cette dernière a préséance.

Pour consulter et/ou imprimer une copie supplémentaire de ce Guide du conducteur, veuillez aller sur le site:

www.operatorsguides.brp.com

L'information contenue dans ce document était exacte à la date de publication. Il faut noter toutefois que BRP adopte une politique d'amélioration continue de ses produits, sans engagement à incorporer les améliorations aux produits déjà fabriqués. En raison de changements de dernière minute, il peut y avoir certaines différences entre le produit tel que fabriqué et les descriptions et la fiche technique du présent guide. BRP se réserve le droit d'annuler ou de modifier les caractéristiques, fonctions, modèles et équipements sans encourir d'obligation.

Ce Guide du conducteur doit se trouver dans le véhicule au moment de sa vente.

Cette page est intentionnellement vide

INFORMATIONS SUR LA SÉCURITÉ

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

Éviter toute intoxication au monoxyde de carbone

Tous les gaz d'échappement des moteurs contiennent du monoxyde de carbone, un gaz mortel. L'inhalation de monoxyde de carbone peut provoquer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des nausées, de la confusion et finalement la mort.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et insipide qui peut être présent même si aucun gaz d'échappement n'est visible ou senti. Il est possible de se trouver rapidement en présence de concentrations mortelles de monoxyde de carbone et d'être incapable de réagir et de se sauver. Par ailleurs, des concentrations de monoxyde de carbone peuvent rester mortelles pendant des heures ou des jours dans les endroits clos ou mal ventilés. Si des symptômes d'intoxication au monoxyde de carbone sont ressentis, quitter immédiatement les lieux, aller à l'air frais et demander un traitement médical.

Afin d'éviter les blessures graves ou même la mort causées par du monoxyde de carbone :

– Ne faites jamais fonctionner le véhicule dans un endroit mal aéré ou partiellement clos, comme un garage, un abri d'auto ou une grange. Même si on essaie de chasser les gaz d'échappement avec des ventilateurs ou en ouvrant les portes et les fenêtres, la concentration du monoxyde de carbone peut rapidement devenir dangereuse.
– Ne faites jamais fonctionner le véhicule à l'extérieur là où les gaz d'échappement pourraient être aspirés dans un bâtiment par les ouvertures, comme les fenêtres et les portes.

Évitez les feux d'essence et les autres dangers

L'essence est extrêmement inflammable et hautement explosive. Des vapeurs d'essence peuvent se répandre et être allumées par une étincelle ou une flamme à plusieurs mètres du moteur. Pour réduire les risques d'incendie ou d'explosion, suivez les instructions ci-dessous :

– N'utilisez qu'un bidon d'essence rouge homologué pour entreposer de l'essence.
– Ne remplissez jamais un bidon d'essence dans le véhicule. Une décharge d'électricité statique pourrait enflammer le combustible.
– Pour faire le plein, respectez strictement les instructions présentées dans la section *ESSENCE*.
– Ne faites jamais démarrer ni faire fonctionner le moteur lorsque le bouchon du réservoir n'est pas adéquatement installé.

L'essence est toxique et peut provoquer des blessures ou le décès.

– Ne siphonnez jamais de l'essence avec la bouche.
– En cas d'ingestion d'essence, d'éclaboussure dans les yeux ou d'inhalation des vapeurs d'essence, consultez immédiatement votre médecin.

En cas de déversement d'essence sur soi, se laver à l'eau et au savon et changer de vêtements.

Éviter de se brûler avec des pièces chaudes

Certaines parties, comme les disques de frein et des composants de l'échappement, chauffent pendant une utilisation normale. Pour éviter les brûlures, évitez tout contact pendant et peu de temps après l'utilisation.

Accessoires et modifications

Toute modification ou tout ajout d'accessoires approuvé par BRP pourrait affecter le comportement de votre véhicule. Il est alors important de vous familiariser avec votre véhicule et ces changements, et d'adapter votre conduite en conséquence.

Évitez d'installer des équipements qui ne sont pas spécifiquement approuvés par BRP pour le véhicule et évitez les modifications non autorisées. Ces modifications et équipements n'ont pas été testés par BRP peuvent présenter des risques. Par exemple, ils peuvent :

– causer une perte de contrôle et augmenter le risque d'accident;
– provoquer une surchauffe ou des courts-circuits, augmenter le risque d'incendie ou de brûlures;
– affecter les dispositifs de protection fournis par le véhicule;
– modifier le comportement de la remorque lors du transport du véhicule;
– entraîner un risque de perte d'objets lors du transport sur la route;

votre véhicule peut également devenir illégal à conduire.

Communiquez avec votre concessionnaire BRP pour connaître les accessoires BRP disponibles pour votre véhicule.

Pour des raisons de sécurité, certains accessoires BRP doivent être installés par un concessionnaire BRP. Cependant, si vous décidez d'installer l'accessoire vous-même, lorsque le concessionnaire n'est pas tenu de le faire, il est important de suivre attentivement toutes les instructions et, le cas échéant, de comprendre toutes les informations relatives à l'utilisation du produit ou son entretien.

Si l'accessoire a été installé sur votre véhicule par une autre personne que vous, BRP vous recommande fortement de lire le feuillet d'instructions correspondant, car il peut contenir d'autres informations sur l'utilisation de l'accessoire en toute sécurité ou son entretien.

Les fiches d'instructions sont disponibles sur le site web :

– *HTTPS://INSTRUCTIONS.BRP.COM*

MESSAGES DE SÉCURITÉ SPÉCIAUX

CE VÉHICULE N'EST PAS UN JOUET. SON UTILISATION PEUT ÊTRE DANGEREUSE.

– La conduite de ce véhicule est différente de celle des autres véhicules. En cas de conduite imprudente, une collision ou un capotage peut survenir, même pendant des manœuvres courantes comme les virages, la conduite dans une pente ou le franchissement d'obstacles.

DES BLESSURES GRAVES ET MÊME LA MORT peuvent survenir si on ne se conforme pas à ces instructions :

– Lisez attentivement ce Guide du conducteur et toutes les étiquettes de sécurité apposées sur le produit et conformez-vous aux procédures décrites. Regardez avec attention la Vidéo de sécurité avant toute utilisation du véhicule.
– Suivez toujours la recommandation d'âge : Ce Renegade 70 devrait être utilisé par un enfant de 6 ans ou plus sous la supervision d'un adulte ou par un conducteur de 16 ans et plus.
– Suivez toujours la recommandation d'âge : Les modèles Renegade 110 et Renegade 110 Xxc devraient être utilisés par un enfant de 10 ans et plus sous la supervision d'un adulte ou par un conducteur de 16 ans et plus.
– De plus, ne permettez jamais l'utilisation continue d'un VTT par un enfant qui n'a pas les habiletés de le faire fonctionner en toute sécurité, et ce, quel que soit son âge.
– Ne transportez jamais un passager à bord de ce véhicule. Les passagers agissent sur l'équilibre et la direction et augmentent le risque de perdre la maîtrise.
– N'utilisez jamais ce véhicule sur des surfaces asphaltées, y compris les trottoirs, les entrées de cour, les stationnements et les rues.
– N'utilisez jamais ce véhicule sur la voie publique, une route, une autoroute, un chemin de terre ou une route de gravier.
– N'utilisez jamais ce véhicule sans porter un casque approuvé et bien ajusté. Porter des protecteurs pour les yeux (lunettes de protection visière), des gants, des bottes, une chemise ou une veste à manches longues et un pantalon long.
– Ne jamais conduire le véhicule en cas de fatigue, de maladie ni sous l'influence de l'alcool ou de drogues. Ces conditions augmentent le temps de réaction du conducteur et altèrent ses capacités de jugement.
– Ne conduisez jamais à une vitesse excessive. Déplacez-vous à une vitesse qui convient au terrain, à la visibilité, aux conditions d'utilisation et à votre expérience.
– Ne faites jamais de cabrés, de sauts ni d'autres cascades.
– Inspecter le véhicule avant chaque utilisation pour vérifier s'il est en bon état de marche. Suivez les programmes et les procédures d'inspection et d'entretien décrits dans ce Guide du conducteur.
– Toujours garder les deux mains sur le guidon et les deux pieds sur les repose-pieds lorsque le véhicule est en marche.

- Conduisez toujours lentement et soyez très prudent lorsque vous vous aventurez en terrain inconnu. Demeurez attentif aux variations de terrain en circulant à bord de ce véhicule.
- Ne jamais utiliser le véhicule en terrain très accidenté, glissant ou friable, à moins d'avoir appris et pratiqué les techniques nécessaires à la maîtrise de ce véhicule sur de tels terrains. Soyez toujours particulièrement prudent sur ces types de terrain.
- Utilisez toujours les procédures de virage décrites dans ce Guide du conducteur. Négocier les virages à basse vitesse avant de tenter un virage à plus haute vitesse. Ne jamais tourner à une vitesse excessive.
- Ne jamais utiliser le véhicule sur des pentes trop escarpées pour le véhicule ou votre niveau de compétence. S'exercer sur de petites pentes avant de s'aventurer sur les pentes plus prononcées.
- Utilisez toujours les procédures d'ascension décrites dans ce Guide du conducteur. Examinez le terrain attentivement avant de monter une pente. Ne jamais monter une pente dont la surface est glissante ou friable. Transférez votre poids vers l'avant. Ne jamais actionner l'accélérateur et ne jamais changer de vitesse brusquement. Ne traversez jamais la crête d'une colline à haute vitesse.
- Utilisez toujours les procédures pour descendre et freiner dans les pentes, telles que décrites dans ce Guide du conducteur. Examinez le terrain attentivement avant de descendre une pente. Transférez votre poids vers l'arrière. Ne jamais descendre une pente à haute vitesse. Évitez de descendre une pente dans un angle qui ferait trop pencher le véhicule d'un côté. Descendre la pente tout droit dans la mesure du possible.
- Utilisez toujours les procédures décrites dans ce guide pour vous déplacer à flanc de colline. Éviter les pentes dont la surface est glissante ou friable. Transférez votre poids vers le côté en amont du véhicule Ne jamais tenter un virage dans une pente si vous ne maîtrisez pas la technique de virage pour un terrain plat, telle que décrite dans ce guide. Éviter dans la mesure du possible de se déplacer latéralement sur une pente escarpée.
- Procédez toujours de la façon indiquée plus loin dans ce guide lors d'un calage ou si le véhicule recule quand vous montez une colline. Pour éviter tout calage, choisissez la gamme appropriée et maintenez une vitesse constante en montée. Si vous calez ou partez en arrière, utilisez la méthode de freinage spéciale décrite dans ce guide. Descendez du véhicule du côté du haut de la colline ou sur le côté du véhicule si ce dernier fait face au haut de la pente. Faites demi-tour et reprenez place en suivant la procédure décrite dans ce Guide du conducteur.
- Vérifiez toujours s'il y a des obstacles avant de vous aventurer en terrain inconnu. Ne tentez jamais de passer de gros obstacles comme des rochers ou des troncs d'arbres. Utilisez toujours les procédures décrites dans ce guide lorsque vous devez franchir des obstacles.

- Soyez toujours prudent quand le véhicule dérape, patine ou glisse. Apprendre à contrôler de façon sûre un véhicule qui dérape ou qui glisse en s'exerçant à basse vitesse sur un terrain égal et de niveau. Sur les surfaces extrêmement glissantes, telles que la glace, circulez très lentement et très prudemment pour réduire le risque de perte de contrôle en dérapant.
- N'utilisez jamais ce véhicule dans un fort courant d'eau ou dans l'eau plus profonde que ce qui est recommandé dans le Guide du conducteur. L'eau réduit la capacité de freinage. Testez vos freins une fois sorti de l'eau, de la boue ou de la neige. Au besoin, freiner à répétition pour sécher les freins.
- Garder toujours à l'esprit que les conditions météorologiques et du terrain, le système de freinage et l'état des pneus, la vitesse du véhicule et son comportement influencent la distance de freinage. Ajustez votre conduite en fonction de ces éléments.
- BRP recommande de rester assis sur votre VTT lorsque vous roulez en marche arrière. Évitez de vous tenir debout. Votre poids pourrait se déplacer vers l'avant et s'appuyer contre la manette d'accélérateur, causant ainsi une accélération soudaine pouvant mener à une perte de maîtrise du véhicule.
- Utilisez toujours des pneus de dimension et de type prescrits dans ce Guide du conducteur. Assurez-vous que la pression des pneus est conforme aux recommandations du présent guide.
- Ne jamais charger un véhicule qui est un modèle pour jeunes.
- N'utilisez jamais ce véhicule sans avoir reçu la formation adéquate. **Suivez une formation**. Tous les utilisateurs devraient s'inscrire à une formation donnée par un instructeur certifié.

AVERTISSEMENTS OPÉRATIONNELS

Utilisation d'un véhicule sans instructions appropriées

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
Utilisation du véhicule sans avoir reçu la formation adéquate.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Le risque d'accident s'accroît beaucoup si le conducteur ne connaît pas la bonne façon d'utiliser adéquatement ce véhicule dans des situations variées et sur divers types de terrains.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Les conducteurs débutants et sans expérience devraient suivre un cours de formation. Ils devraient ensuite pratiquer régulièrement les compétences acquises durant leur formation ainsi que les techniques de conduite décrites dans le présent Guide du conducteur.
Pour plus de renseignements sur un cours de formation, communiquer avec un concessionnaire Can-Am agréé.

Âge minimal recommandé

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
Non-respect de l'âge minimal recommandé pour conduire ce véhicule.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
L'utilisation d'un VTT par un enfant qui n'a pas l'âge recommandé peut mener à des blessures graves, voire même la mort de l'enfant.
Même si l'enfant a l'âge minimal recommandé pour conduire ce véhicule, il se peut qu'il ne possède pas les compétences, l'habileté ou le jugement requis pour conduire ce véhicule en toute sécurité, ce qui pourrait entraîner un accident grave.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Ce Renegade 70 devrait être utilisé par un enfant de 6 ans ou plus sous la supervision d'un adulte ou par un conducteur de 16 ans et plus.
Les modèles Renegade 110 et Renegade 110 Xxc devraient être utilisés par un enfant de 10 ans et plus sous la supervision d'un adulte ou par un conducteur de 16 ans et plus.
De plus, ne permettez jamais l'utilisation continue d'un VTT par un enfant qui n'a pas les habiletés de le faire fonctionner en toute sécurité, et ce, quel que soit son âge.

Transport d’un passager

⚠ AVERTISSEMENT



V00A02CI

DANGER POSSIBLE
Transport d’un passager sur ce véhicule.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Importante réduction de vos capacités à maintenir l'équilibre et la maîtrise du véhicule.
Pourrait entraîner un accident causant des blessures au conducteur ou au passager.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Ne jamais transporte de passager. Même si le siège du conducteur est long et permet une grande liberté de mouvement, le véhicule n’est pas conçu pour le transport de passagers.

Véhicule dans les rues, routes ou autoroutes publiques

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
Utilisation du véhicule sur la voie publique, les routes ou les autoroutes.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Risques de collision avec un autre véhicule.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
N'utilisez jamais ce véhicule sur la voie publique, une route, une autoroute, un chemin de terre ou une route de gravier. Dans plusieurs endroits, il est illégal d'utiliser ce véhicule sur la voie publique, les routes et les autoroutes.

Conduire sans vêtements de protection

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
Conduite du véhicule sans porter un casque approuvé, des lunettes de protection et des vêtements protecteurs.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

- **L'utilisation du véhicule sans le port d'un casque homologué augmente les risques de blessure grave à la tête et de décès en cas d'accident.**
- **L'utilisation du véhicule sans le port d'une protection oculaire peut provoquer un accident et augmenter les risques de blessure grave en cas d'accident.**
- **L'utilisation du véhicule sans vêtements protecteurs augmente les risques de blessure grave en cas d'accident.**

COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Toujours porter un casque approuvé et bien ajusté. Il est également recommandé de porter :

- **Une protection oculaire (lunettes ou visière)**
- **Une mentonnière rigide**
- **Des gants et des bottes**
- **Une chemise ou une veste à manches longues**
- **Un pantalon.**

Drogue, alcool

⚠ AVERTISSEMENT

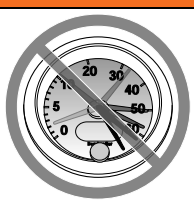


V00A07Q

DANGER POSSIBLE
Utilisation du véhicule sous l'influence de l'alcool ou de drogues.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Le jugement du conducteur peut être sérieusement compromis.
La vitesse de réaction peut être ralentie.
Le sens de l'équilibre et la perception du conducteur peuvent être compromis.
Un accident voire un décès pourraient survenir.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Ne conduisez jamais ce véhicule sous l'influence de l'alcool ou de drogues.

Vitesses excessives

⚠ AVERTISSEMENT



V00A08Q

DANGER POSSIBLE
Conduite du véhicule à une vitesse excessive.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Augmente les risques d'une perte de contrôle du véhicule, ce qui peut provoquer un accident.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Se déplacer à une vitesse qui convient au terrain, à la visibilité, aux conditions d'utilisation et à son expérience.

Tentatives de cabrés, de sauts et autres cascades.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
Tentatives de cabrés, de sauts et autres cascades.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Augmente les risques d'accident, dont le renversement.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Ne jamais tenter d'effectuer des acrobaties, telles que cabrés et sauts notamment. Éviter les manœuvres visant à épater les gens.

Inspection du véhicule

⚠ AVERTISSEMENT

DANGER POSSIBLE
Défaut d'inspecter le véhicule avant de l'utiliser.
Défaut de bien entretenir le véhicule.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Augmente les risques d'accident et d'endommagement de l'équipement.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Toujours inspecter le véhicule avant toute utilisation pour vérifier s'il est en bon état de marche.
Toujours observer les consignes du programme d'entretien inclus dans ce Guide du conducteur.

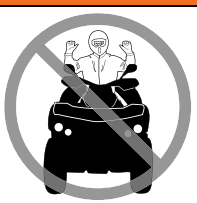
Cours d’eau gelés

⚠ AVERTISSEMENT

DANGER POSSIBLE
Conduite sur des cours d’eau gelés.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Passer à travers la glace peut provoquer de graves blessures ou la mort.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Ne jamais conduire le véhicule sur une surface gelée avant de s’être assuré que la glace est assez épaisse pour supporter le poids du véhicule et de sa charge ainsi que la force créée par un véhicule en mouvement.

Position conseillée dans le véhicule

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
Retirer ses mains du guidon ou ses pieds des repose-pieds lorsque le véhicule est en marche.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Ne pas tenir le guidon, ou ne le tenir qu'à une main, réduit la capacité à maîtriser le véhicule et risque d'entraîner une perte d'équilibre ou une chute du véhicule. Le non-maintien des pieds sur les repose-pieds peut provoquer des blessures ou un accident, les pied ou les jambes risquant d'entrer en contact avec les roues arrière.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Le conducteur doit toujours garder les deux mains sur le guidon et les deux pieds sur les repose-pieds lorsque le véhicule est en marche.

Terrain inconnu

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
Conduite imprudente du véhicule en terrain inconnu.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Le conducteur peut réaliser trop tard qu'il y a des rochers cachés, des bosses ou des cavités, de sorte qu'il ne pourrait réagir à temps.
Il risque de perdre la maîtrise du véhicule ou celui-ci pourrait se renverser.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Conduire lentement et très prudemment en terrain inconnu.
Demeurer attentif aux variations de terrain en circulant à bord de ce véhicule.

Déplacement sur un terrain excessivement rugueux, glissant ou meuble

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
Conduite imprudente du véhicule en terrain très accidenté, glissant ou meuble.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Peut entraîner une perte d'adhérence ou de maîtrise du véhicule et ainsi provoquer un accident ou un renversement.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Ne pas utiliser le véhicule en terrain très accidenté, glissant ou friable, à moins d'avoir appris et pratiqué les techniques d'utilisation du véhicule sur ce type de terrain.
Soyez toujours particulièrement prudent sur ces types de terrain.

Virages mal négociés

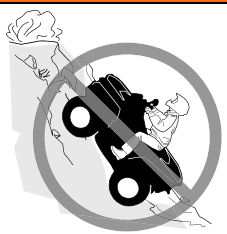
⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
Virage inadéquat.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
La perte de maîtrise du véhicule pourrait s'ensuivre, causant une collision ou un renversement.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Toujours observer les consignes relatives aux virages prescrites dans ce Guide du conducteur. Négocier les virages à basse vitesse avant de tenter un virage à plus haute vitesse.
Ne jamais tourner à une vitesse excessive.

Collines excessivement raides

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
Utilisation sur des pentes trop escarpées.

CONSÉQUENCES POSSIBLES
Le véhicule peut se renverser plus facilement sur des pentes très escarpées que sur des surfaces de niveau ou sur de petites pentes.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Ne jamais utiliser le véhicule sur des pentes trop escarpées pour le véhicule ou votre niveau de compétence.
S'exercer sur de petites pentes avant de s'aventurer sur les pentes plus prononcées.

Ascension de colline

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
Monter les collines de façon inadéquate.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Pourrait entraîner une perte de maîtrise ou le renversement du véhicule.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Toujours observer les consignes relatives aux pentes prescrites dans ce Guide du conducteur.
Toujours examiner le terrain avant de monter une pente.
Ne jamais monter une pente dont la surface est glissante ou friable.
Transférez votre poids vers l'avant.
Ne jamais actionner l'accélérateur et ne jamais changer de vitesse brusquement. Le véhicule pourrait se renverser vers l'arrière.
Ne traversez jamais la crête d'une colline à haute vitesse. Un obstacle, un escarpement prononcé, un autre véhicule ou une autre personne pourrait se trouver de l'autre côté.

Descente de colline

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
Méthode de descente inadéquate.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Pourrait entraîner une perte de maîtrise ou le renversement du véhicule.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Toujours observer les consignes relatives aux descentes prescrites dans ce Guide du conducteur.

REMARQUE :
Une technique particulière est nécessaire pour freiner en descente.

Toujours examiner le terrain avant de descendre une pente.
Transférez votre poids vers l'arrière.
Ne jamais descendre une pente à haute vitesse.
Éviter de descendre une pente dans un angle qui ferait trop pencher le véhicule d'un côté. Descendre la pente tout droit dans la mesure du possible.

Déplacements ou virages dans les pentes

⚠ AVERTISSEMENT

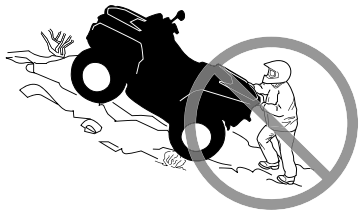


DANGER POSSIBLE
Déplacements à flanc de colline ou virages inadéquats dans les pentes.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Pourrait entraîner une perte de maîtrise ou le renversement du véhicule.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Ne jamais tenter de faire demi-tour sur une pente avant d'avoir maîtrisé la technique du virage sur terrain plat telle que décrite dans le Guide du conducteur. Toujours procéder avec prudence lors de la négociation d'un virage dans une pente.

Éviter dans la mesure du possible de se déplacer latéralement sur une pente escarpée.
Lors d'un déplacement à flanc de colline :
Toujours observer les consignes appropriées décrites dans ce Guide du conducteur.
Éviter les pentes dont la surface est glissante ou friable.
Le conducteur doit transférer son poids vers le côté en amont du véhicule.

Calage, recul ou débarquement pendant la montée d'une pente.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
Calage, recul ou débarquement inadéquat quand on monte une pente.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Pourrait entraîner un renversement du véhicule.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Choisir la vitesse basse et maintenir une vitesse constante en montant une côte.
Si le véhicule cesse d'avancer :
Le conducteur doit transférer son poids vers le haut de la colline. Ne jamais actionner l'accélérateur et ne jamais changer de vitesse brusquement. Le véhicule pourrait se renverser vers l'arrière.
Serrer les freins.
Verrouillez le frein de stationnement après l'immobilisation.
Descendez du côté amont ou par un côté si le véhicule est dirigé vers le haut de la pente.
Si le véhicule commence à reculer :
Le conducteur doit transférer son poids vers le haut de la colline. Ne jamais actionner l'accélérateur et ne jamais changer de vitesse brusquement. Le véhicule pourrait se renverser vers l'arrière.
Ne jamais serrer le frein arrière si le véhicule recule.
Serrer graduellement les freins avant.
Une fois complètement arrêté, serrez également le frein arrière et verrouillez le frein de stationnement.
Descendez du côté amont ou par un côté si le véhicule est dirigé vers le haut de la pente.
Retourner le véhicule et reprendre place en suivant la procédure décrite dans ce Guide du conducteur.

Négociation des obstacles

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
Négociation inadéquate des obstacles.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Peut entraîner une perte de contrôle ou une collision.
Pourrait entraîner un renversement du véhicule.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Toujours vérifier s'il y a des obstacles avant de vous aventurer en terrain inconnu.
Ne jamais tenter de passer de gros obstacles, tels que des rochers ou des troncs d'arbres.
Lors du franchissement d'obstacles, toujours observer les consignes appropriées décrites dans ce Guide du conducteur.

Dérapages ou glissades

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
Dérapage ou glissement inadéquat.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Risque de perte de contrôle du véhicule.
Les pneus peuvent soudainement adhérer au sol, ce qui peut provoquer le renversement du véhicule.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Apprendre à contrôler de façon sûre un véhicule qui dérape ou qui glisse en s'exerçant à basse vitesse sur un terrain égal et de niveau.
Sur les surfaces extrêmement glissantes, telles que la glace, circuler très lentement et très prudemment pour réduire le risque de perte de contrôle en dérapant.

Eau profonde ou rapide

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
Utilisation du véhicule dans une étendue d'eau profonde ou présentant un courant fort.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Les pneus peuvent flotter, ce qui entraînerait une perte de traction et une perte de contrôle pouvant causer un accident.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Ne jamais utiliser le véhicule dans une étendue d'eau profonde ou présentant un courant fort.
Vérifier la profondeur de l'eau et la force du courant avant de traverser un cours d'eau. L'eau ne doit pas monter plus haut que le centre des roues.
L'eau réduit la capacité de freinage. Faites fonctionner les freins une fois sorti de l'eau. Au besoin, freiner à répétition pour sécher les freins.

Conduite en marche arrière

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
Utilisation inadéquate de la marche arrière.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Risque de heurter un obstacle ou une personne derrière le véhicule, ce qui pourrait causer de graves blessures.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Avant de passer en marche arrière, vérifier si la voie est libre derrière le véhicule. Après avoir fait les vérifications nécessaires, passer en marche arrière et circuler lentement.

Pression des pneus

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
Utilisation de pneus inadéquats pour ce véhicule, ou pression insuffisante ou inégale.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
L'utilisation de pneus inadéquats pour ce véhicule ou dont la pression est insuffisante ou inégale peut entraîner une perte de contrôle, une crevaison, un glissement du pneu sur sa jante et accroître les risques d'accident.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Toujours utiliser la taille et le type de pneus spécifiés dans ce Guide du conducteur pour ce véhicule.
Toujours maintenir la pression des pneus au niveau approprié tel que décrit dans ce Guide du conducteur.
Toujours remplacer les roues ou les pneus endommagés.

Modifications inappropriées

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
Utilisation d'un véhicule ayant fait l'objet de modifications non approuvées.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
L'installation inadéquate d'accessoires ou la modification de ce véhicule peut avoir un effet sur sa maniabilité et pourrait, dans certains cas, causer un accident.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Ne jamais modifier ce véhicule en installant ou en utilisant des accessoires pour lesquels il n'est pas conçu. Toutes les pièces et tous les accessoires installés sur ce véhicule doivent être approuvés par BRP ; leur installation et leur utilisation doivent se faire conformément aux instructions. Si vous avez des questions, consultez un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.
Ne JAMAIS installer de siège pour passager et ne jamais utiliser les porte-bagages pour transporter un passager.
Toute modification du véhicule visant à augmenter sa vitesse et son rendement peut constituer une violation des modalités de la garantie limitée du véhicule. De plus, certaines modifications, telle la dépose des composants du moteur ou du système d'échappement, sont illégales en vertu de la plupart des lois.

Charger, transporter ou tracter une charge

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
Surcharge du véhicule, transport ou remorquage inadéquat d'une charge.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Pourrait avoir un effet sur la maniabilité et causer un accident.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Ne transportez jamais de charge sur ce véhicule.
Ne tractez jamais une charge ou un autre véhicule avec ce véhicule.

Transport de matériel inflammable ou dangereux.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE
Le transport de matériel inflammable ou dangereux comporte un risque d'explosion.
CONSÉQUENCES POSSIBLES
Des blessures graves ou la mort.
COMMENT CONTOURNER LE DANGER
Ne jamais transporter de matériel inflammable ou dangereux.

INSPECTION AVANT RANDONNÉE

⚠ AVERTISSEMENT

Effectuez une inspection avant randonnée avant chaque utilisation pour détecter toute anomalie éventuelle pouvant survenir pendant son utilisation. L'inspection avant la conduite peut vous aider à prévenir l'usure et les dommages, avant qu'un problème ne se manifeste. Remédiez à toutes les défectuosités découvertes pour réduire le risque de panne ou de collision.

Avant d'utiliser ce véhicule, le conducteur ou un adulte doit toujours effectuer toutes les étapes de la liste d'inspection avant la randonnée qui suit.

Liste d'inspection avant randonnée

Avant de démarrer le moteur (clé sur « OFF »)

Éléments à inspecter	Inspections à effectuer	✓
Liquides	Vérifiez les niveaux d'huile et de carburant.	
Fuites	Vérifiez l'absence de fuites sous le véhicule.	
Guidon	Assurez-vous que la direction fonctionne correctement en tournant de gauche à droite et de droite à gauche.	
Manette d'accélérateur	Actionnez plusieurs fois la manette des gaz pour vérifier qu'elle fonctionne librement. Elle doit revenir à la position de ralenti dès qu'elle est relâchée.	
	Vérifiez que la vis du limiteur de vitesse est correctement réglée en fonction des capacités du conducteur.	
Freins	Actionnez plusieurs fois les manettes des freins pour vérifier qu'elles fonctionnent librement. Elles doivent immédiatement reprendre leur position initiale dès qu'elles sont relâchées.	
Frein de stationnement	Serrez le frein de stationnement et vérifiez qu'il fonctionne correctement.	

Éléments à inspecter	**Inspections à effectuer**	✓
Pneus	Vérifiez la pression des pneus et leur état.	
Jantes	Vérifiez que les roues ne sont pas endommagées ou ne présentent pas de jeu anormal, et que les boulons sont bien serrés.	
Roues dentées et chaîne d'entraînement	Vérifiez que les pignons ne sont pas usés ou endommagés.	
	Vérifiez que la chaîne d'entraînement, la glissière et le tendeur de chaîne d'entraînement sont correctement réglés et lubrifiés (le cas échéant).	
Siège	Vérifiez que le siège de l'opérateur est correctement installé et verrouillé.	
Échappement	Vérifiez s'il y a des débris sur ou à proximité du système d'échappement, enlevez-les et nettoyez correctement.	
Châssis et suspension	Vérifiez sous le véhicule s'il n'y a pas de débris sur le châssis ou la suspension. Si nécessaire, nettoyez le châssis et la suspension.	

Avant de démarrer le moteur (clé sur « ON »)

Éléments à inspecter	**Inspections à effectuer**	✓
Témoins	Vérifiez le fonctionnement du voyant de contrôle du moteur (pendant les premières secondes de la mise en marche avec la clé).	
	Vérifiez que les voyants des positions « N » (point mort) et « R » (marche arrière) s'allument selon la sélection du levier sélecteur.	
Feux	Vérifiez le fonctionnement et la propreté des feux de jour et des feux arrière.	

Éléments à inspecter	**Inspections à effectuer**	✓
	Vérifiez le fonctionnement du feu de freinage.	

Après avoir démarré le moteur

Éléments à inspecter	**Inspections à effectuer**	✓
Témoins	Vérifiez que le voyant de contrôle du moteur est éteint (si le voyant reste allumé, coupez le moteur).	
Levier sélecteur	Vérifiez le fonctionnement du levier sélecteur (F, N et R).	
Freins	Avancez lentement sur une très courte distance. Actionnez les deux leviers de frein individuellement. Les freins doivent s'actionner à fond. Les leviers doivent revenir à leur position initiale dès qu'elles sont relâchées.	
Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur	Vérifiez que l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur fonctionne correctement.	
Commutateur d'allumage	Vérifiez que l'interrupteur d'allumage fonctionne correctement en démarrant et en arrêtant le moteur.	

CONDUITE DU VÉHICULE

Afin d'apprécier pleinement les joies de la conduite de ce véhicule, vous DEVEZ suivre certains conseils et concepts de base. Certains peuvent sembler tout à fait nouveaux, alors que d'autres paraîtront logiques ou évidents.

Veuillez prendre le temps d'étudier ce guide du conducteur, de lire toutes les étiquettes de sécurité sur les produits, ainsi que la vidéo de sécurité dans la section *Informations générales*. Vous y trouverez une description plus complète de ce que vous devriez savoir avant d'utiliser le véhicule.

Pour la sécurité des enfants, nous vous recommandons fortement de vous conformer à cette directive. Vous seul pouvez savoir si un conducteur peut comprendre les risques et utiliser un véhicule de façon sécuritaire.

Les personnes présentant une déficience intellectuelle ou des troubles physiques et les amateurs de risques sont plus exposés aux capotages ou collisions pouvant entraîner des blessures, voire le décès.

Les véhicules ne sont pas tous identiques. Chacun présente un rendement, des commandes et des caractéristiques qui lui sont propres. Chacun fait appel à une méthode de conduite particulière et offre une tenue de route différente.

Il est important de bien vous familiariser avec les commandes et le fonctionnement général du véhicule avant de vous aventurer hors route. Exercez-vous dans un endroit approprié et ne présentant aucun danger afin de bien vous familiariser avec les commandes. Conduisez lentement. La conduite à haute vitesse exige beaucoup d'expérience, et les conditions de conduite doivent être favorables.

Les conditions de conduite peuvent varier d'un endroit à l'autre. Elles varient en fonction des conditions météorologiques, qui peuvent changer de façon radicale en peu de temps ou d'une saison à l'autre.

On ne conduit pas de la même façon sur les surfaces sablonneuses qu'on conduit sur les surfaces enneigées, dans des forêts et dans des marécages. Chaque surface exige un niveau supérieur de vigilance et de compétences. Faites preuve de jugement. Procédez toujours avec prudence. Évitez les risques inutiles pouvant générer une situation de détresse ou causer des blessures.

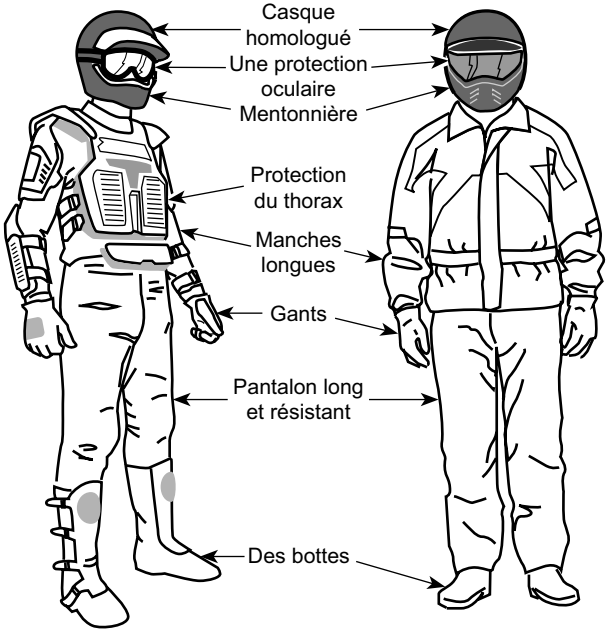
Ne présumez jamais que ce véhicule peut s'aventurer partout sans risque. Un terrain accidenté qui comporte, entre autres, des trous, des dépressions, des talus ou des sols plus ou moins durs peut faire basculer le véhicule ou le rendre instable. Pour éviter ce problème, il est recommandé de ralentir et de toujours observer le terrain devant. Si le véhicule tend à basculer ou à se renverser, nous vous suggérons de descendre immédiatement du côté opposé au renversement!

Une inspection de sécurité annuelle du véhicule est fortement recommandée. Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Can-Am hors route pour en savoir plus. Bien que cela ne soit pas requis, il est recommandé qu'un concessionnaire Can-Am hors route autorisé effectue la préparation de présaison du véhicule. Chaque visite au concessionnaire Can-Am hors route autorisé est une bonne occasion de vérifier si le véhicule fait partie d'une campagne de sécurité. Nous vous prions de vous rendre chez votre concessionnaire Can-Am hors route autorisé dans les plus brefs délais si vous avez connaissance d'une campagne liée à la sécurité.

Consultez un concessionnaire Can-Am hors route autorisé pour les accessoires disponibles dont vous pourriez avoir besoin.

Vêtements de conduite

Les conditions météorologiques devraient vous aider à décider comment vous habiller. Habillez-vous selon la température la plus froide prévue. Des sous-vêtements thermiques en contact direct avec la peau constituent un bon isolant. Il est cependant important que le conducteur porte toujours des vêtements protecteurs et un équipement approprié, dont un casque homologué, des lunettes de protection, des bottes, des gants, un gilet à manches longues et un pantalon. Ce type de vêtement protégera le conducteur de certains dangers mineurs qui peuvent se présenter sur la route. Le conducteur doit éviter de porter des vêtements amples qui pourraient se prendre dans le véhicule ou dans les buissons et les branches. Selon les conditions, il se peut que vous deviez également porter des lunettes antibuée ou de soleil. Des lentilles de couleurs différentes conçues pour les lunettes antibuée ou de soleil aident à distinguer les variations de terrain. Portez des lunettes de soleil le jour seulement.



Des passagers avec un équipement de protection requis

Le transport d'un passager est interdit

Ce véhicule est conçu pour le transport d'un conducteur seulement. Même si le siège du conducteur est long, ce véhicule n'est pas conçu pour transporter un ou plusieurs passagers. Ne posez JAMAIS de siège pour passager et n'utilisez jamais le porte-bagages pour transporter un passager. Le transport d'un ou de plusieurs passagers peut modifier la stabilité et la maîtrise du véhicule.

Transport de charges

Ne transportez jamais de charge sur ce véhicule.

Conduite récréative

Respectez les droits et les limites des autres. Évitez les endroits désignés pour les autres utilisateurs de sites hors route. Cela inclut les sentiers destinés à la motoneige, à l'équitation, au ski de fond, au vélo de montagne, etc. Ne supposez jamais qu'il n'y a personne sur le sentier. Gardez toujours la droite et évitez de zigzaguer d'un côté à l'autre du sentier. Préparez-vous à vous arrêter pour vous ranger sur le côté quand un autre utilisateur arrive en sens contraire.

Adhérez à un club de véhicules tout-terrain. Cela vous permet d'obtenir une carte des sentiers et des conseils ainsi que des renseignements sur les endroits réservés à ce sport. Si aucun club n'existe dans votre région, contribuez à en mettre un sur pied. Les randonnées de groupe et les activités d'un club constituent une expérience sociale des plus intéressantes.

Tenez-vous toujours à une distance sécuritaire des autres véhicules. En jugeant bien la vitesse, les conditions du terrain, la température ainsi que l'état mécanique du véhicule et en ayant confiance au bon jugement des autres, vous serez en mesure de déterminer la distance de sécurité appropriée. Ce véhicule, tout comme les autres véhicules, ne peut s'arrêter immédiatement. Prévoir davantage de distance pour freiner.

Avant d'utiliser le véhicule, informez vos proches de l'itinéraire envisagé et du moment prévu pour le retour.

Selon la durée de la randonnée, emportez des outils supplémentaires, de l'eau, de la nourriture et du matériel d'urgence. Renseignez-vous sur les endroits où il sera possible de vous approvisionner en essence et en huile. Préparez-vous à faire face à tout imprévu.

Trousse de premiers soins	Clé à molette
Téléphone cellulaire	Couteau
Ruban adhésif	Lampe de poche
Corde	Lunettes de protection avec lentilles colorées
Ampoules de rechange	Carte des sentiers
Trousse d'outils fournie	Collations

Environnement

Ce véhicule présente, entre autres, l'avantage de vous mener hors des sentiers battus. Il est cependant important de toujours respecter la nature et le droit des autres d'en profiter. Évitez les endroits vulnérables sur le plan environnemental. Ne conduisez pas sur la végétation forestière ni les arbustes; n'abattez pas les arbres et ne détruisez pas les clôtures; évitez de faire tourner les roues à vide et de détruire le terrain. Ayez « le pied léger ».

Ce véhicule peut causer des incendies de forêt par véhicule hors route si des débris s'accumulent à proximité de l'échappement ou d'autres points chauds du moteur et s'allument puis tombent dans l'herbe sèche. Évitez de rouler dans les zones humides, dans les tourbières ou les herbes hautes où les débris peuvent s'accumuler. Si vous avez roulé dans ces endroits, inspectez et enlevez tous les débris du moteur et les points chauds. Reportez-vous à *Soins du véhicule* pour les détails.

Il est interdit de pourchasser les animaux sauvages dans de nombreux endroits. Les animaux peuvent mourir d'épuisement si on les pourchasse avec un véhicule motorisé. Si vous rencontrez un animal sur le sentier, arrêtez-vous pour l'observer paisiblement et avec prudence. Vous en garderez un des plus beaux souvenirs de votre vie.

Respectez le principe: « ce que j'apporte, je le rapporte ». Évitez de jeter des ordures. N'allumez aucun feu de camp à moins d'en avoir la permission. Dans un tel cas, positionnez le feu à une distance raisonnable des endroits secs. Les dangers que vous pouvez créer sur le sentier pourraient tôt ou tard causer des blessures, à soi-même ou aux autres.

Respectez les terres agricoles. Obtenez toujours la permission du propriétaire avant de vous aventurer en terrain privé. Respectez les cultures, les animaux de ferme et les limites de la propriété.

Enfin, évitez de polluer les cours d'eau, les lacs et les rivières. Ne modifiez en aucun cas le système d'échappement ni le moteur et n'enlevez aucun de ses composants.

Limites de conception

Quoique le véhicule soit exceptionnellement robuste pour sa catégorie, il s'agit par définition d'un véhicule léger et son utilisation doit se limiter à sa fonction première.

L'ajout d'un poids sur une partie quelconque du véhicule modifiera sa stabilité en plus de modifier son rendement.

Utilisation hors route

L'utilisation hors route présente toujours un danger. Tout terrain n'ayant pas été préparé spécialement pour des véhicules présente un danger inhérent lorsque son angle, sa composition et sa pente sont imprévisibles. Le terrain comme tel est une source continuelle de dangers, et quiconque s'y risque doit en être conscient.

Un conducteur qui s'aventure hors route devrait toujours emprunter la voie la plus sûre en observant rigoureusement le terrain devant lui. Le véhicule ne doit être confié en aucun cas à une personne ne connaissant pas parfaitement les instructions de conduite. Personne ne devrait s'aventurer en terrain escarpé ou incertain.

Techniques de conduite

Le présent guide ne renferme qu'une quantité limitée de renseignements. Il est conseillé d'améliorer ses connaissances et de parfaire son habileté en suivant un cours de formation reconnu.

Les précautions idéales à prendre contre les risques que représente l'utilisation d'un véhicule se résument en quelques mots: prudence, expérience et habileté.

Respectez la signalisation du sentier. Elle est là pour aider tous ses usagers.

Hors route, la puissance et la traction, plus que la vitesse, sont importantes. Ne conduisez jamais à une vitesse qui réduit votre visibilité et votre capacité à choisir les passages sécuritaires.

Observez constamment le terrain devant vous pour repérer les variations soudaines d'inclinaison et les obstacles tels que les rochers ou les souches, qui peuvent entraîner une perte de stabilité et faire basculer ou renverser le véhicule.

Il est également prudent de bien connaître l'état du terrain de l'autre côté d'une colline ou d'un talus. Il arrive trop souvent qu'il y ait un escarpement impossible à négocier ou à descendre.

S'il y a le moindre doute quant à la capacité du véhicule à négocier en toute sécurité un obstacle ou une étendue, empruntez une autre route.

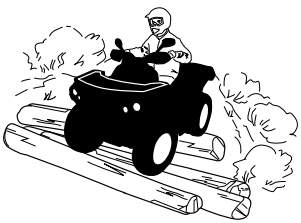
Utilisez toujours des techniques de conduite adéquates pour éviter les renversements du véhicule sur les collines et les terrains accidentés et dans les virages.

Position du corps

Pour assurer une bonne maîtrise du véhicule, nous vous recommandons fortement de garder les mains sur le guidon et à portée des

commandes. Le même principe s'applique aux pieds sur les repose--pieds. Pour réduire les risques de blessures à vos jambes et à vos pieds, gardez ceux-ci sur les repose-pieds à tout moment. Évitez d'orienter le bout de vos pieds vers l'extérieur ou d'étendre vos pieds pour faciliter les virages, car ils pourraient être heurtés ou bloqués par un obstacle ou entrer en contact avec les roues.

Malgré le fait que ce véhicule soit équipé d'une suspension, un terrain ondulé ou accidenté vous rendra inconfortable et peut même causer des maux de dos. L'adoption d'une position accroupie ou semi-accroupie est souvent nécessaire. Ralentissez et laissez vos jambes fléchies absorber les chocs.



Franchissement de routes

Si vous devez traverser une route, assurez-vous de bien voir des deux côtés de la route afin de déterminer le bon moment pour traverser. Choisissez votre point de sortie de l'autre côté de la route. Traversez la route en ligne droite jusqu'au point de sortie choisi. Ne tournez pas ou ne changez pas de direction et n'accélérez pas brusquement, car ces manœuvres augmentent les risques de renversement. Ne circulez pas sur un trottoir ou sur une piste cyclable, car ces routes sont destinées spécifiquement aux piétons et aux cyclistes.

Virages

Négocier les virages à basse vitesse avant de tenter un virage à plus haute vitesse.

Gardez les mains sur le guidon et les pieds sur les repose-pieds.

Maintenez une vitesse constante ou accélérez légèrement dans le virage.

Pour réduire le risque de renversement :

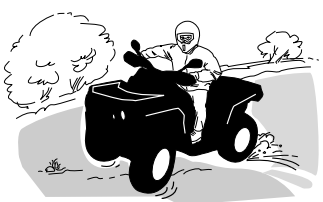
– Manœuvrer avec prudence dans les virages.
 – Ne tournez pas le guidon trop loin ou trop vite en fonction de la vitesse et du terrain. Ajustez l'effort exercé sur le guidon en conséquence.

 - Ralentissez avant d'entrer dans un virage. Évitez de freiner brusquement dans un virage.
 - Évitez d'accélérer soudainement et vivement, même lorsque le véhicule est arrêté ou circule à basse vitesse.
- Ne tentez jamais de faire un dérapage, un glissement inadéquat, des têtes à queue ou d'autres types de cascades. Si le véhicule dérape ou glisse, tournez le volant en direction du glissement ou du dérapage. Ne freinez jamais brutalement et ne bloquez pas les roues.
- Évitez les surfaces asphaltées. Ce véhicule n'est pas conçu pour circuler sur les routes ou les autoroutes et il a plus de chance de se renverser. Si vous devez conduire sur une surface asphaltée, tournez graduellement, roulez lentement et évitez les accélérations ou les freinages brusques.

Évitez de tourner brusquement le guidon et d'actionner subitement l'accélérateur et le frein dans les virages.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais tourner à une vitesse excessive.



Si le véhicule se met à glisser, tournez le guidon dans la direction du glissement jusqu'à la reprise de la maîtrise du véhicule. Ne serrez jamais les freins à fond et ne bloquez jamais les roues.

⚠ AVERTISSEMENT

Les pneus du véhicule ne conviennent pas aux surfaces asphaltées. De plus, le véhicule n'est pas équipé d'un différentiel arrière (les roues arrière tournent toujours à la même vitesse). C'est pourquoi la maniabilité et la capacité de contrôle du véhicule pourraient être grandement réduites sur une surface asphaltée.

Freinage

Gardez toujours les mains sur le guidon et les pieds sur les repose--pieds pendant le freinage.

Exercez-vous à freiner pour vous familiariser avec les freins.

– Freinez d'abord à basse vitesse, puis à une vitesse plus élevée.
– Exercez-vous à freiner en ligne droite à différentes vitesses et intensités.
– Exercez-vous à freiner en cas d'urgence; le freinage est optimal en ligne droite, avec vigueur, sans faire bloquer les roues.

Rappelez-vous que la distance de freinage dépend de la vitesse du véhicule, de la charge et du type de surface. De plus, l'état des pneus et des freins influence grandement la distance de freinage.

REMARQUE :
Lorsque vous freinez alors que le véhicule se dirige en marche avant, le poids du véhicule se transfère aux roues avant. Pour un meilleur freinage, le système de freinage exerce une force supérieure sur les roues avant. Cela influence la maniabilité du véhicule et la direction lorsque vous freinez vigoureusement. Il est important d'en tenir compte lorsque vous freinez.

Marche arrière

Avant de passer en marche arrière, assurez-vous que la voie est libre derrière le véhicule. Reculez lentement et évitez les virages serrés.

Nous vous recommandons de vous asseoir sur votre véhicule tout-terrain lorsque vous effectuez une marche arrière. Évitez de vous tenir debout. Votre poids pourrait se déplacer vers l'avant et s'appuyer contre la manette d'accélérateur, causant ainsi une accélération soudaine.

⚠ AVERTISSEMENT

Cette accélération subite en marche arrière pourrait à son tour provoquer une perte de contrôle.

Obstacles

Franchissez les obstacles rencontrés sur « le chemin » avec prudence. Il peut s'agir de pierres détachées, de troncs d'arbres, de surfaces glissantes, de clôtures, de poteaux, de remblais ou de dépressions. Évitez ces obstacles dans la mesure du possible. Rappelez-vous que certains sont trop gros ou dangereux pour qu'on puisse les traverser, et doivent donc être évités. Les pierres et les troncs plus petits peuvent être franchis sans danger, pourvu qu'on les aborde à un angle de 90°°. Tenez-vous sur les repose-pieds, genoux

fléchis. Ajustez la vitesse sans perdre d'élan et évitez « d'accélérer brusquement ». Tenez le guidon fermement. Transférez votre poids vers l'arrière et franchissez l'obstacle. Assurez-vous que les roues avant demeurent au sol. Tenez compte du fait que l'obstacle peut glisser ou se déplacer en le franchissant.

Montée

Avant d'essayer de monter une colline, gardez ces choses en tête. Monter une côte ne devrait être tenté que par des conducteurs expérimentés. Commencez sur de faibles pentes. Conduisez toujours tout droit vers le haut et maintenez votre poids vers l'avant et vers le haut de la colline. Gardez les pieds sur les appuie-pieds, enclenchez un rapport de boîte de vitesses bas, puis accélérez avant d'entreprendre l'ascension. Essayez de maintenir une vitesse constante et actionnez doucement l'accélérateur pour éviter les accélérations. Une pente abrupte ou une variation de terrain ou le roulement d'une roue sur un obstacle pourrait avoir un impact important sur la stabilité, car il pourrait soulever l'avant du véhicule augmentant le risque de renversement. Certaines collines sont trop raides pour s'arrêter ou récupérer en toute sécurité après une tentative infructueuse d'escalade. Essayez d'éviter les pentes raides. Si vous n'êtes pas prudent, le véhicule pourrait basculer lors de la montée de la colline. Si l'angle est tel qu'il est impossible de grimper ou si le véhicule se met à reculer, freinez en prenant soin de ne pas glisser et serrez le frein de stationnement. Descendez du véhicule par le côté gauche et utilisez ensuite la technique du virage en K (tout en marchant en arrière, à côté du véhicule sur le côté le plus élevé et avec une main sur la manette de frein, reculez lentement l'arrière du véhicule vers le haut de la colline, puis conduisez vers le bas). Marchez ou descendez toujours en amont de la pente et restez à l'écart du véhicule et de ses roues motrices. Ne tentez jamais de retenir un véhicule qui se renverse. Restez à l'écart. Évitez de traverser le sommet de la colline à haute vitesse. Des obstacles, dont des escarpements, peuvent se trouver de l'autre côté.



Comportement du véhicule

Grâce à sa conception, ce véhicule est un excellent grimpeur, à un point tel qu'il pourrait basculer avant même de perdre sa traction. Par exemple, il est fréquent qu'on escalade une colline érodée au point où sa crête est très pointue. Le véhicule peut évidemment surmonter un

tel obstacle, mais vous devez le faire en tenant compte du risque de basculement au moment où le poids du véhicule est transféré de l'avant vers l'arrière.

Le même problème peut survenir lorsqu'un objet incrusté soulève l'avant du véhicule plus que vous ne le désirez. Dans ce cas, modifiez votre trajectoire. Tenez compte des risques que représente le déplacement à flanc de colline. Se reporter à .

Descente

Maintenez le poids de votre corps vers l'arrière. Restez assis. Freinez graduellement pour éviter de glisser. En descente, ne ralentissez pas avec la compression du moteur et ne mettez pas le véhicule au point mort.

Si vous ralentissez en descendant une pente glissante, le véhicule pourrait déraper. Maintenez une vitesse constante ou accélérez légèrement pour reprendre le contrôle. Essayez d'éviter les pentes raides. Si vous n'êtes pas prudent, le véhicule pourrait basculer en descendant la pente.



Comportement du véhicule

Ce véhicule peut gravir des pentes qui sont plus raides qu'il ne peut descendre en toute sécurité. Par conséquent, avant de monter une pente, assurez-vous qu'il est possible de la descendre en toute sécurité.

Déplacement à flanc de colline

Cette technique comporte **énormément de risques**, puisqu'elle peut modifier radicalement l'équilibre du véhicule. Il est d'ailleurs recommandé de l'éviter dans la mesure du possible. Cependant, lorsque cela est nécessaire, il est important de TOUJOURS placer le poids de votre corps le plus en avant, vers le haut de la colline, et d'être prêt à sortir de ce côté si le véhicule commence à sa renverser.

Évitez les obstacles et les dépressions qui auraient pour effet de soulever le véhicule d'un côté, ce qui risquerait de le faire basculer.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais tenter d'immobiliser le véhicule ou de le protéger des dommages.

⚠ AVERTISSEMENT

Soyez prudent lors du chargement et du transport de réservoirs de liquide. Ils peuvent affecter la stabilité du véhicule lors de déplacement à flanc de colline en tirant vers le bas et en augmentant le risque de renversement.



Escarpements

Les amortisseurs du véhicule se détendront complètement et le véhicule s'arrêtera si ses roues avant ou arrière se retrouvent dans le vide, au-dessus d'un escarpement. Si l'escarpement est abrupt ou profond, le véhicule piquera du nez et culbutera.

⚠ AVERTISSEMENT

Évitez de franchir des escarpements. Faites plutôt marche arrière et empruntez un autre trajet.

Franchissement d'étendues d'eau

L'eau peut présenter un danger. Si elle est trop profonde, le véhicule peut « flotter » et chavirer. Vérifiez la profondeur de l'eau et la force du courant avant de traverser un cours d'eau.

Le niveau d'eau ne doit pas dépasser les repose-pieds.

Dans l'eau comme sur la rive, méfiez-vous surfaces glissantes, tels que rochers, herbe, billots, etc. Vous risquez de perdre votre adhérence. Évitez d'entrer dans l'eau à haute vitesse. L'eau freinera le mouvement du véhicule et pourrait vous éjecter du véhicule.



Des freins mouillés réduisent la capacité de freinage. Après être sorti de l'eau, de la neige ou de la boue, actionnez les freins plusieurs fois pour que la chaleur de la friction sèche les freins. Prévoir davantage de distance pour freiner.

Le terrain peut être boueux et marécageux près des cours d'eau. Tenez-vous prêt à rencontrer des « trous » ou des variations de profondeur. De plus, soyez attentif au danger que peuvent poser les rochers, les billots, etc., qui sont partiellement couverts ou masqués par la végétation.

Conduite sur surfaces gelées

Si le trajet amène à traverser des étendues d'eau gelées, vérifiez si la glace est assez épaisse pour supporter le poids du conducteur, ainsi que celui du véhicule et de sa charge. Soyez particulièrement prudent à proximité des trous dans la glace, car ils indiquent à coup sûr que l'épaisseur de la glace varie.

La glace compromet également la maniabilité du véhicule. Roulez lentement et ne faites pas d'accélérations brusques. Cela fait patiner les roues, sans compter que le véhicule pourrait se renverser. Évitez de freiner brusquement. Cela causera probablement une glissade incontrôlée et un renversement. Évitez en tout temps de vous aventurer dans la neige fondante, puisqu'elle pourrait obstruer le fonctionnement des commandes du véhicule.

Conduite sur surfaces enneigées

Au moment de l'inspection pré-randonnnée, prêtez une attention particulière aux endroits sur le véhicule où des accumulations de neige ou de glace peuvent obstruer la visibilité du feu arrière et des réflecteurs, bloquer les ouvertures de ventilation, bloquer les ouvertures de ventilation et perturber les mouvements des manettes de commande, des interrupteurs et de la pédale de frein. Avant de démarrer votre VTT, vérifiez le bon fonctionnement du volant, de l'accélérateur, des commandes de freinage.

Lorsque vous conduisez un VTT sur un chemin recouvert de neige, l'adhérence des pneus est généralement réduite amenant ainsi le véhicule à réagir différemment aux commandes. Sur une surface à

adhérence réduite, la direction n'est pas aussi vive et précise, la distance de freinage est allongée et l'accélération est moins sensible. Roulez lentement et ne faites pas d'accélérations brusques. Les pneus risquent de patiner et le véhicule peut déraper en survirage. Évitez de freiner brusquement. Le véhicule risque de glisser en ligne droite. Or, le meilleur conseil que l'on puisse donner consiste à réduire la vitesse de façon sécuritaire afin d'anticiper certaines manœuvres pour avoir suffisamment de temps et de distance pour garder le parfait contrôle du véhicule et éviter qu'il ne fasse une embardée.

Lorsque vous conduisez votre VTT sur une surface de neige poudreuse, cette dernière sera entraînée par la turbulence dans le sillage du véhicule. Elle est alors projetée et s'accumule ou fond sur des composants exposés, y compris des pièces rotatives, tels que les disques de frein. L'eau, la neige ou la glace peut avoir une incidence sur le temps de réaction du système de freinage de votre VTT. Freinez fréquemment même lorsqu'il n'est pas nécessaire de ralentir; cela empêchera la glace ou la neige de s'accumuler et asséchera les plaquettes et les disques de frein. De plus, en procédant ainsi dans des conditions de conduite à faible risque, vous vérifiez le niveau d'adhérence et vous êtes conscient de la réaction du véhicule aux commandes données. Retirez la neige et la glace sur la pédale de frein, les repose-pieds, le plancher et les manettes d'accélérateur et de frein. Enlevez fréquemment la neige du siège, du guidon, des phares, des feux arrière et des réflecteurs.

La neige peut cacher des pierres, des troncs d'arbre et d'autres objets. Si la neige est fondante, elle peut réduire la maniabilité du véhicule qui peut s'enliser ou perdre toute adhérence. Regardez au loin et soyez vigilant afin de déceler tout signe visible de tels obstacles. Dans le doute, vous devez garder vos distances. Vous ne devez pas conduire sur une étendue d'eau gelée avant d'avoir vérifié que la glace est capable de supporter le poids du véhicule, avec le conducteur et sa cargaison. N'oubliez pas qu'une épaisseur de glace peut être suffisante pour supporter une motoneige, mais pas un VTT d'un poids identique parce que la surface de contact des quatre pneus est plus petite que celle des chenilles et des skis d'une motoneige.

Pour maximiser le confort et éviter les gelures, portez toujours des vêtements et des équipements de protection pour VTT adaptés aux conditions météorologiques auxquelles vous serez exposé pendant votre voyage.

À la fin de chaque randonnée, il est souhaitable de nettoyer la carrosserie du véhicule et tous les composants mobiles (freins, éléments de la direction, de la transmission, les commandes, etc.), et éliminer toutes les accumulations de neige ou de glace. La neige mouillée gèlera pendant que le véhicule est arrêté et sera plus difficile à enlever au moment de la prochaine inspection avant randonnée.

La conduite dans la neige peut réduire la capacité de freinage. Réduisez votre vitesse et gardez une plus grande distance de sécurité pour le freinage. Les projections de neige peuvent provoquer une accumulation de glace ou de neige sur les commandes et les composants des freins. Serrez les freins fréquemment pour éviter toute accumulation de glace ou de neige.

Conduite sur le sable

Rouler sur le sable, les dunes de sable offre une expérience unique, mais vous devez prendre certaines précautions. Le sable mouillé, épais ou fin peut entraîner une perte de traction et faire en sorte que le véhicule glisse, s'enfonce ou s'enlise. Dans ce cas, cherchez une base plus solide. Une fois de plus, le meilleur conseil consiste à ralentir et à tenir compte de l'état du terrain.

Pour vous aventurer sur les dunes, nous recommandons de munir le véhicule d'un fanion de sécurité de type antenne. Cela aidera les conducteurs à vous repérer au-delà de la dune de sable suivante. Soyez prudent lorsque vous apercevez un fanion de sécurité devant vous. Puisque ce type de fanion peut se prendre dans les branches et rebondir sur vous, évitez de l'utiliser là où les branches et les obstacles sont particulièrement bas.

Conduite sur des pierres

La conduite sur un chemin de roches ou de gravier est similaire à la conduite sur glace. La direction du véhicule étant altérée, celui-ci pourrait glisser ou se renverser, surtout à haute vitesse (causant l'éjection du conducteur).

Une fois de plus, le meilleur conseil consiste à ralentir et à tenir compte de l'état du terrain.

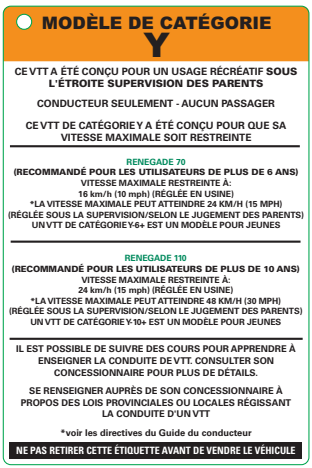
De plus, la distance de freinage peut varier. Rappelez-vous qu'appuyer sur « l'accélérateur brusquement » ou glisser risque de projeter des pierres vers l'arrière, dans la voie du conducteur suivant. Ne faites jamais cela délibérément.

ÉTIQUETTES IMPORTANTES APPOSÉES SUR LE VÉHICULE (CANADA/ÉTATS-UNIS)

Étiquette mobile

Ce véhicule est livré avec une étiquette mobile contenant d'importants renseignements sur la sécurité.

Toute personne qui prend place dans le véhicule doit lire et comprendre ces renseignements avant de partir en randonnée.





Étiquettes de sécurité

Lisez et comprenez les étiquettes de sécurité sur le véhicule.

Ces étiquettes sont apposées sur le véhicule afin d'assurer la sécurité du conducteur et des passants.

Les étiquettes de sécurité apposées sur le véhicule font partie intégrante de ce dernier.

Si elles se décollent ou sont endommagées, elles seront remplacées gratuitement. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.

REMARQUE :
En cas de divergence entre ce guide du conducteur et le véhicule, les étiquettes de sécurité du véhicule ont la priorité sur les étiquettes du présent document.

Étiquette Sécurité générale





Étiquette d'avertissement du passager



Charge maximale et pression des pneumatiques – Étiquette d'avertissement

⚠ AVERTISSEMENT

Une pression inadéquate des pneus ou une surcharge peuvent provoquer une perte de contrôle.

Une perte de contrôle peut mener à de GRAVES BLESSURES OU À LA MORT.

PRESSION DES PNEUS

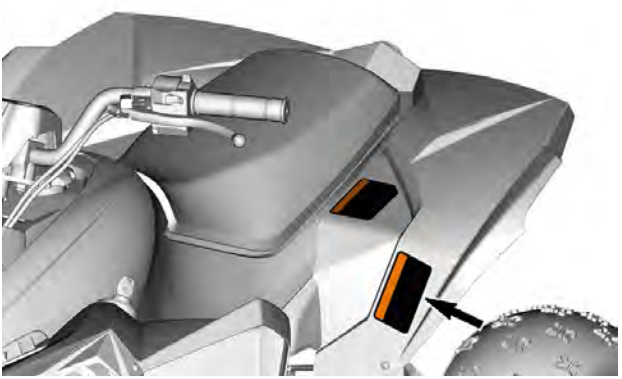
• Établie lorsque les pneus sont à froids:

- Minimum	**AVANT:**	**25 kpa**	**4 psi**
	ARRIÈRE:	**25 kpa**	**4 psi**
- Maximum	**AVANT:**	**35 kpa**	**5 psi**
	ARRIÈRE:	**35 kpa**	**5 psi**

• Ne jamais appliquer de pression inférieure à celle qui est indiquée, car le pneu pourrait sortir de la jante.

• Charge maximale du véhicule : 150 lb (70 kg). Comprend le poids du conducteur et des accessoires.

704909425



Âge recommandé/véhicule tout terrain/ANSI/SVIA-Étiquette d'avertissement

Renegade 70



Renegade 110
Renegade 110 X xc





Pas d'utilisation sur route - Étiquette d'avertissement

⚠ AVERTISSEMENT / ⚠ WARNING

Ce véhicule est conçu pour un usage hors route et n'est pas destiné aux voies publiques.

This vehicle is an off road vehicle not intended for use on public roads.



Traction d'une charge fixée au pare-choc arrière - Étiquette d'avertissement



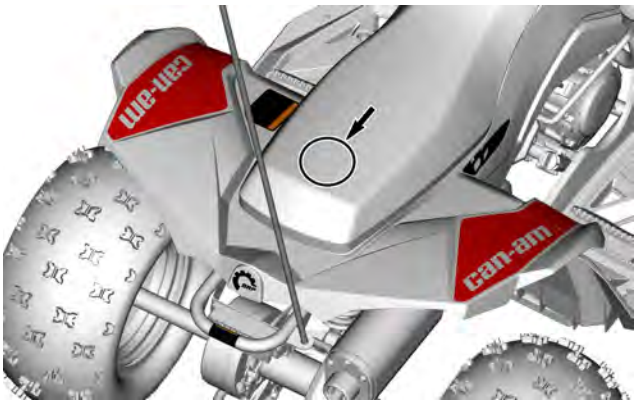
Pictogramme moulé

Pictogramme : Siège

⚠ AVERTISSEMENT

Aucun passager n'est autorisé sur ce véhicule.





Étiquette mobile de conformité

Étiquettes suspendues Avertissement de la proposition 65 de l'État de Californie

⚠ **AVERTISSEMENT**. L'utilisation, la réparation et l'entretien d'un véhicule tout-terrain peuvent vous exposer à des produits chimiques, incluant le monoxyde de carbone, les phtalates et le plomb issus des gaz d'échappement, reconnus par l'État de Californie comme provoquant des cancers et des malformations congénitales ou affectant le système reproductif.
Pour réduire l'exposition, évitez de respirer les gaz d'échappement et ne faites pas tourner le moteur au ralenti sauf si cela est nécessaire. Réparez le véhicule dans un espace bien ventilé et portez des gants ou lavez vos mains fréquemment lorsque vous réparez votre véhicule.

Pour en savoir davantage, visitez le www.P65Warnings.ca.gov/products/passenger-vehicle

704906872

ÉTIQUETTES IMPORTANTES PLACÉES SUR LE VÉHICULE (TOUS LES PAYS À L'EXCEPTION DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS)

Étiquette mobile

Ce véhicule est livré avec une étiquette mobile contenant d'importants renseignements.

Toute personne qui prend place dans le véhicule doit lire et comprendre ces renseignements avant de partir en randonnée.

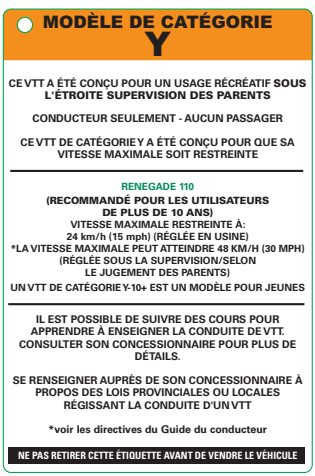
Étiquette mobile

Ce véhicule est accompagné d'une étiquette mobile et d'étiquettes contenant d'importants renseignements sur la sécurité.

Toute personne qui prend place dans le véhicule doit lire et comprendre ces renseignements avant de partir en randonnée.

⚠ AVERTISSEMENT

- **Localisez et lisez le guide du conducteur. L'utilisation incorrecte d'un VTT peut entraîner des BLESSURES GRAVES ou la MORT. Suivez toutes les instructions et tous les avertissements.**
- **Portez toujours une protection oculaire.**
- **Toujours porter un casque homologué et des vêtements de protection.**
- **N'utilisez jamais le véhicule sur la voie publique.**
- **Ne transportez jamais des passagers.**
- **Ne conduisez jamais ce véhicule sous l'influence de l'alcool ou de drogues.**





ÉTIQUETTES IMPORTANTES PLACÉES SUR LE VÉHICULE (TOUS LES PAYS À L'EXCEPTION DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS)

Pictogramme de Sécurité

Lisez et comprenez les étiquettes de sécurité sur le véhicule.

Ces étiquettes sont apposées sur le véhicule afin d'assurer la sécurité du conducteur et des passants.

Les étiquettes de sécurité apposées sur le véhicule font partie intégrante de ce dernier.

Si elles se décollent ou sont endommagées, elles seront remplacées gratuitement. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.

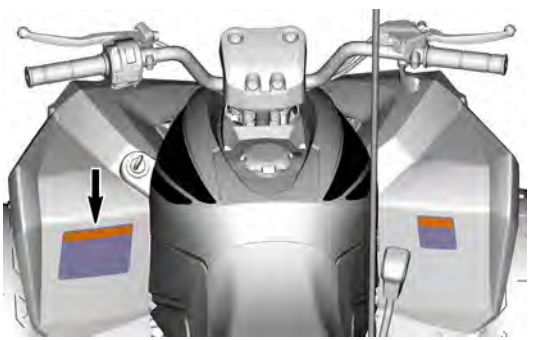
REMARQUE :
En cas de divergence entre ce guide du conducteur et le véhicule, les étiquettes de sécurité du véhicule ont la priorité sur les étiquettes du présent document.

Étiquette d'avertissement général

⚠ AVERTISSEMENT

- **Toujours porter un casque homologué et des vêtements de protection.**
- **Localisez et lisez le guide du conducteur. L'utilisation incorrecte d'un VTT peut entraîner des BLESSURES GRAVES ou la MORT. Suivez toutes les instructions et tous les avertissements.**
- **Portez toujours une protection oculaire.**
- **N'utilisez jamais le véhicule sur la voie publique.**
- **Ne transportez jamais un passager.**
- **Ne conduisez jamais ce véhicule sous l'influence de l'alcool ou de drogues.**



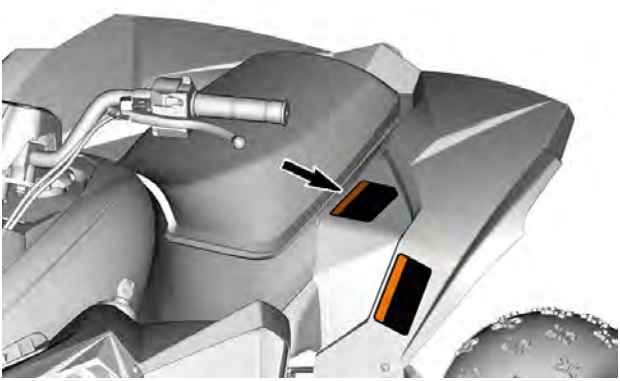


Étiquette d'avertissement du passager

⚠ AVERTISSEMENT

- **Lisez ce Guide du conducteur et regardez la vidéo de sécurité.**
- **Ne transportez jamais un passager.**

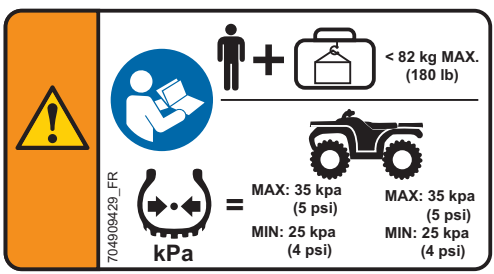


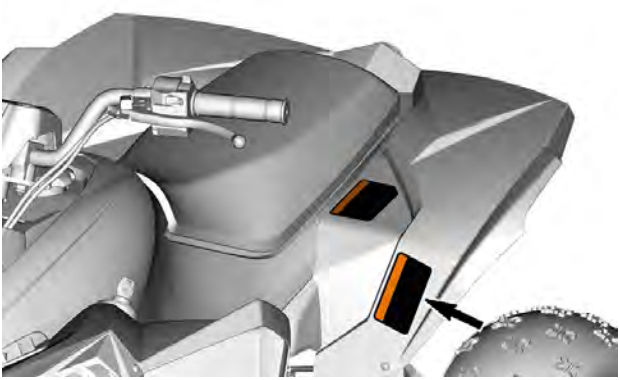


Charge maximale et pression des pneumatiques – Étiquette d'avertissement

⚠ AVERTISSEMENT

- **Localisez et lisez le guide d'utilisation du treuil. Une surcharge et une pression des pneus incorrecte peuvent entraîner une perte de maîtrise, entraînant des BLESSURES GRAVES ou MORTELLES.**
- **TOUJOURS s'assurer que la pression des pneus est adéquate.**
- **Ne dépassez JAMAIS la charge admissible de 82 kg (180 lb) incluant le poids du conducteur, du chargement et des accessoires (et le timon de remorque, selon le cas).**



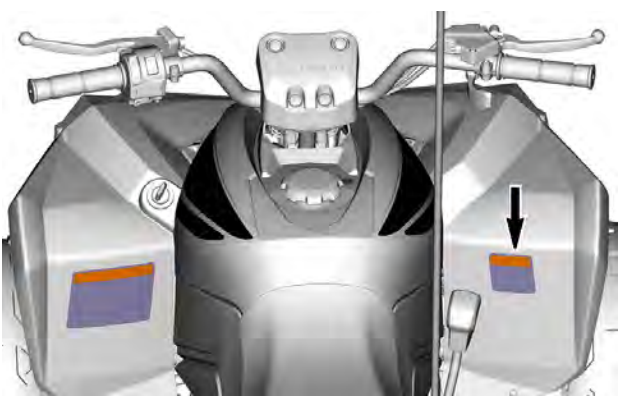


Âge recommandé (6 ans et plus) – Étiquette d'avertissement

⚠ AVERTISSEMENT

L'utilisation de ce VTT si vous êtes âgé de moins de 6 ans augmente vos risques de subir des BLESSURES GRAVES ou MORTELLES.
L'utilisation de ce véhicule tout-terrain EST INTERDITE aux personnes de moins de 6 ans.



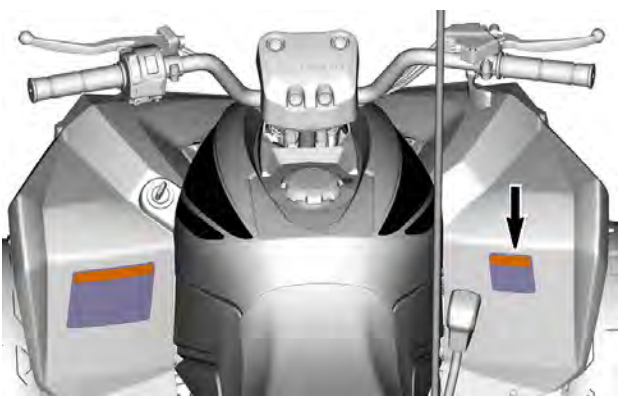


Âge recommandé (10 ans et plus) – Étiquette d'avertissement

⚠ AVERTISSEMENT

L'utilisation de ce VTT si vous êtes âgé de moins de 10 ans augmente vos risques de subir des BLESSURES GRAVES ou MORTELLES.
L'utilisation de ce véhicule tout-terrain EST INTERDITE aux personnes de moins de 10 ans.

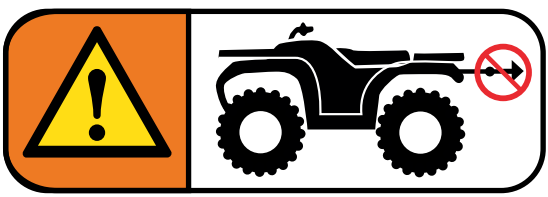


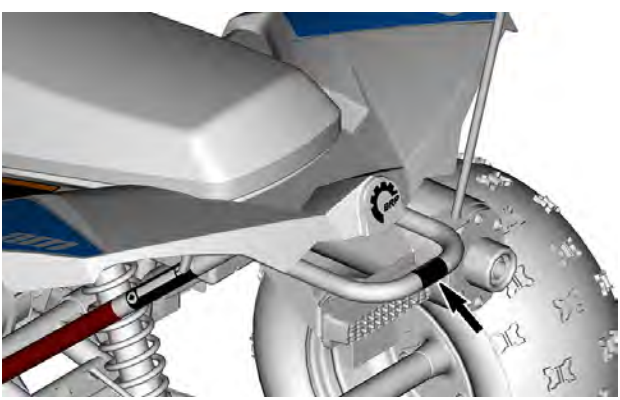


Traction d'une charge fixée au pare-choc arrière - Étiquette d'avertissement

⚠ AVERTISSEMENT

N'utilisez JAMAIS le pare-chocs pour attacher et tirer une charge. Cela pourrait faire basculer le véhicule.





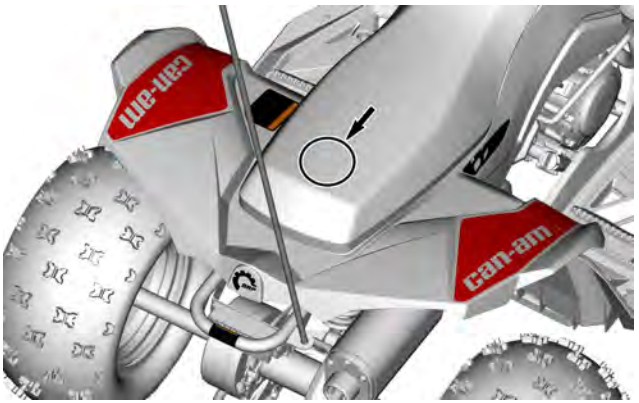
Pictogramme moulé

Pictogramme : Siège

⚠ AVERTISSEMENT

Aucun passager n'est autorisé sur ce véhicule.





RAPPORTER LES DÉFAUTS DE SÉCURITÉ

Aux États-Unis, si vous pensez que votre véhicule présente un défaut qui pourrait entraîner un accident ou des blessures voire le décès, vous devez informer immédiatement la « National Highway Traffic Safety Administration » (NHTSA) en plus de Bombardier Produits Récréatifs Inc.

Si Transport Canada reçoit d'autres plaintes analogues, elle pourrait ouvrir une enquête et, si elle découvrait un défaut pour la sécurité, elle pourrait exiger un rappel et une campagne de modification. Cependant, Transport Canada ne peut pas s'impliquer dans des situations particulières entre vous, le concessionnaire et Bombardier Produits Récréatifs Inc.

Pour contacter Transport Canada :



819-420-4300 (dans la région de Gatineau-Ottawa et à l'extérieur du pays)
Sans frais : 1 800-333-0510 (au Canada)



Transport Canada - ASFAD
330 Sparks Street
Ottawa, ON
K1A 0N5



https://www.tc.canada.ca/

Cette page est intentionnellement vide

RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE

COMMANDES PRINCIPALES

Cette rubrique présente les renseignements de base sur les fonctions de différentes commandes de votre véhicule. Pour plus de détails sur la façon d'utiliser une commande en conjonction avec d'autres, reportez-vous aux *Instructions d'utilisation*.

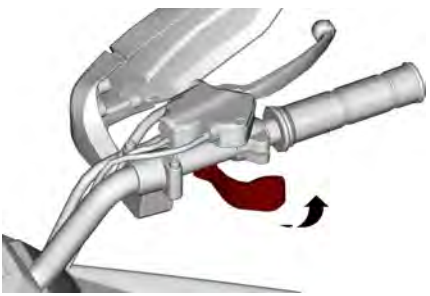
Manette d'accélérateur

La manette d'accélérateur se trouve sur le côté droit du guidon.

Poussez-la vers l'avant pour augmenter le régime du moteur, ce qui permet d'engager la boîte de vitesses.

Lorsque vous la relâchez, le moteur retourne automatiquement au ralenti et le véhicule ralentit graduellement.

REMARQUE :
Le régime de ralenti du moteur est préréglé en usine. Si le régime de ralenti n'est pas satisfaisant, consultez un concessionnaire Can-Am Hors route agréé pour effectuer le réglage.



GUIDON DROIT

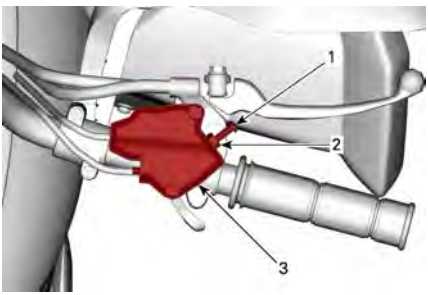
Le véhicule est également équipé d'un interrupteur de désengagement de la manette des gaz. Si la manette des gaz se fige ou reste en position ouverte lorsqu'elle est relâchée, l'interrupteur de désengagement de la manette des gaz limite le régime du moteur au ralenti.

⚠ AVERTISSEMENT

Vérifier le fonctionnement de la manette d'accélérateur avant de démarrer le moteur. Si la manette d'accélérateur ne fonctionne pas en douceur, en vérifier la cause. Corriger le problème avant d'utiliser le véhicule. Consultez un concessionnaire Can-Am Hors route agréé si vous ne pouvez pas trouver ou résoudre le problème vous-même.

Limiteur de vitesse

Ce véhicule est équipé d'une vis de limiteur de régime réglable sur le logement de la manette d'accélérateur. Le limiteur de vitesse empêche l'ouverture complète de l'accélérateur, même lorsque la manette des gaz est poussée à fond vers l'avant. Cela limite la puissance disponible du moteur et, par conséquent, la vitesse du véhicule.



GUIDON DROIT

1. *Vis de limiteur de régime*
2. *Écrou de blocage*
3. *Logement de câble de manette d'accélérateur*

⚠ AVERTISSEMENT

Un adulte devrait toujours restreindre la vitesse maximale du véhicule en fonction de l'aptitude de l'enfant à le conduire en toute sécurité. Ne jamais laisser un enfant régler la vis de limiteur de régime.

BRP recommande que la vis soit serrée à fond lorsqu'un débutant utilise le véhicule.

Les adultes peuvent régler progressivement la vis du limiteur de vitesse afin d'augmenter la vitesse maximale à mesure que le débutant se familiarise avec le fonctionnement du véhicule. Se reporter au tableau suivant.

Réglage de la vitesse	Renegade 70	Renegade 110 Renegade 110 Xxc
Régime limité d'usine	16 km/h (10 mi/h)	24 km/h (15 mi/h)
Régime sans restriction	24 km/h (15 mi/h)	48 km/h (30 mi/h)

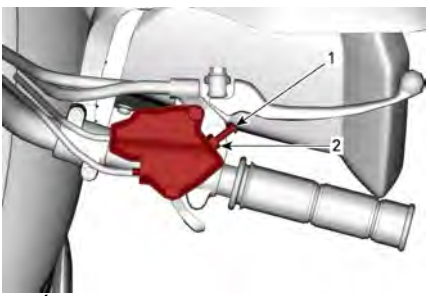
⚠ AVERTISSEMENT

Dans une pente, la gravité peut faire augmenter la vitesse du véhicule au-delà de la vitesse maximale réglée à l'aide de la vis de limiteur de régime.

⚠ AVERTISSEMENT

Si la vis de limiteur de régime est mal réglée, le câble d'accélérateur pourrait être endommagé, ce qui nuirait au fonctionnement de l'accélérateur. Le non-respect des recommandations de réglage peut entraîner un accident.

Pour régler la vis du limiteur de vitesse, desserrez le contre-écrou, puis tournez la vis du limiteur de vitesse en conséquence. Tournez la vis dans le sens horaire pour réduire la course de la manette des gaz. Tournez-la dans le sens anti-horaire pour augmenter la course de la manette des gaz.



1. *Écrou de blocage*
2. *Vis de limiteur de régime*

Serrez le contre-écrou lorsque vous êtes satisfait du réglage.

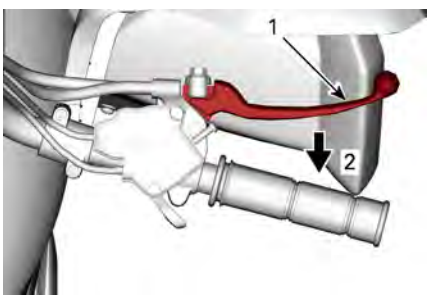
Manette de frein droite

Cette manette se trouve sur le côté droit du guidon.

Lorsque le levier est tiré vers le guidon, le frein avant est appliqué. Lorsqu'on la relâche, elle revient automatiquement à sa position initiale. La puissance de freinage est proportionnelle à la force exercée sur la manette.

⚠ AVERTISSEMENT

Actionnez toujours les deux freins (leviers de frein droit et gauche) simultanément tout en relâchant l'accélérateur. Sinon, vous risquez de perdre le contrôle du véhicule et subir des blessures graves.



GUIDON DROIT

1. *Manette de frein*
2. *Pour serrer les freins*

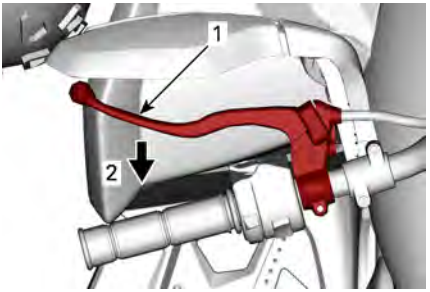
Manette de frein gauche

La manette de frein gauche se situe sur le côté gauche du guidon.

Lorsque le levier est tiré vers le guidon, le frein arrière est appliqué. Lorsqu'on la relâche, elle revient automatiquement à sa position initiale. La puissance de freinage est proportionnelle à la force exercée sur la manette.

⚠ AVERTISSEMENT

Actionnez toujours les deux freins (leviers de frein droit et gauche) simultanément tout en relâchant l'accélérateur. Sinon, vous risquez de perdre le contrôle du véhicule et subir des blessures graves.



GUIDON GAUCHE

1. *Manette de frein*
2. *Pour serrer les freins*

Frein de stationnement

Quand il est serré, le frein de stationnement immobilise le véhicule. Utile pour transporter le véhicule ou lorsqu'il n'est pas utilisé.

⚠ AVERTISSEMENT

Utilisez toujours le frein de stationnement lorsque le véhicule n'est pas utilisé.

⚠ AVERTISSEMENT

S'assurer que le frein de stationnement est complètement desserré avant d'utiliser le véhicule. Le fait de conduire le véhicule lorsqu'une pression constante s'exerce sur les freins peut entraîner l'endommagement du système de freinage et une perte de la capacité de freinage et/ou un incendie.

Renegade 70

Le bouton du frein de stationnement est sur le levier de frein droit.

Pour enclencher le mécanisme du frein de stationnement : Serrez le levier de frein droit et appuyez sur le bouton de verrouillage du frein de stationnement, puis relâchez le levier de frein. Le levier de frein est maintenant retenu en position fermée et le ou les freins sont serrés.

Pour desserrer le mécanisme du frein de stationnement : Serrez le levier de frein. Le bouton de verrouillage du frein de stationnement

doit revenir automatiquement à sa position initiale. Le levier du frein doit revenir à sa position de repos.



LEVIER DE FREIN DROIT – RENEGADE 70

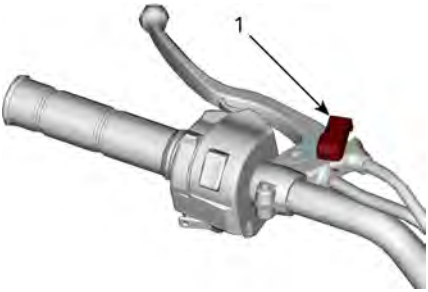
1. Bouton de verrouillage du frein de stationnement

Renegade 110 et Renegade 110 X xc

Le levier de verrouillage du frein de stationnement est sur le levier de frein gauche.

Pour enclencher le mécanisme du frein de stationnement : Serrez et maintenez le levier de frein gauche serré pendant que vous engagez son levier de verrouillage, puis relâchez le levier de frein contre le levier de verrouillage. La manette de frein est maintenant maintenue en position serrée et applique le ou les freins.

Pour desserrer le mécanisme du frein de stationnement : Serrez le levier de frein. Le levier de verrouillage doit revenir automatiquement à sa position initiale. Le levier du frein doit revenir à sa position de repos.



LEVIER DE FREIN GAUCHE – RENEGADE 110

1. Verrou du levier

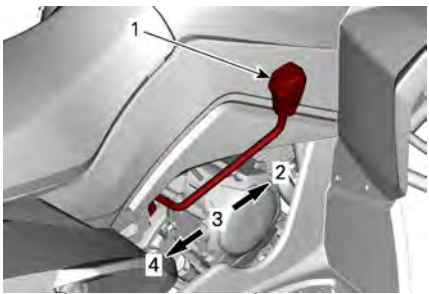
COMMANDES SECONDAIRES

Levier sélecteur

Le levier sélecteur à trois positions se trouve sur le côté droit du véhicule près du moteur.

AVIS

Arrêtez toujours complètement le véhicule et actionnez les freins avant de déplacer le levier sélecteur. Assurez-vous que le moteur tourne au ralenti.



MODÈLE DU LEVIER SÉLECTEUR

1. *Levier sélecteur*
2. *Marche avant (F)*
3. *Point mort (N)*
4. *Marche arrière (R)*

Pour changer la position de la boîte de vitesses, immobiliser le véhicule complètement, serrez les freins, puis placez le levier sur la position voulue. Ne forcez jamais sur le levier.

⚠ AVERTISSEMENT

Avant de mettre le véhicule en marche arrière, vérifiez que la voie est libre derrière le véhicule. Rester assis.

Si le changement de vitesse pose des difficultés, consultez un concessionnaire Can-Am Hors route agréé ou une autre personne qualifiée pour régler la tringlerie de changement de vitesse.

F : Avant

C'est l'équipement de protection normal. Cette position permet au véhicule d'atteindre sa vitesse de pointe.

N : Point mort

Cette position débraie la boîte afin de permettre de déplacer le véhicule manuellement ou de le remorquer.

RP : Marche arrière

Cette position permet au véhicule de reculer.

⚠ AVERTISSEMENT

Avant de mettre le véhicule en marche arrière, s'assurer que la voie est bien libre derrière le véhicule. BRP recommande de rester assis. Évitez de vous tenir debout. Votre poids pourrait se déplacer vers l'avant et s'appuyer contre la manette d'accélérateur, causant ainsi une accélération soudaine pouvant mener à une perte de maîtrise du véhicule.

Interrupteur multifonction

L'interrupteur multifonction se situe sur le côté gauche du guidon.

Les commandes situées sur le commutateur multifonction sont les suivantes :



INTERRUPTEUR MULTIFONCTION

1. *Bouton de démarrage du moteur*
2. *Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur*

Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur

L'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur peut être utilisé pour arrêter le moteur rapidement, ou comme commande d'urgence. Lorsque cet interrupteur est en position STOP, le véhicule n'est pas alimenté en électricité et le moteur ne peut pas tourner.

Pour arrêter le moteur, relâchez complètement la manette des gaz, puis placez l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur sur la position STOP. Ensuite, mettez le contact sur la position OFF

REMARQUE :
Bien que le moteur puisse être arrêté en tournant la clé de contact sur la position OFF, nous recommandons d'arrêter le moteur en plaçant l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur sur la position STOP.



INTERRUPTEUR D'ARRÊT D'URGENCE DU MOTEUR

1. *Position STOP*
2. *Position MARCHE*

Bouton de démarrage du moteur

Le bouton de démarrage du moteur est situé sur la partie inférieure de l'interrupteur multifonction.

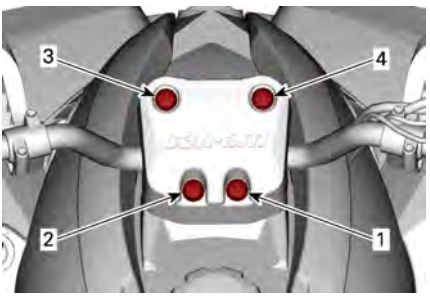
Ce bouton est utilisé pour démarrer le moteur. Consultez la procédure complète dans la section *Démarrage du moteur*.



1. Bouton de démarrage du moteur

Voyants

Les voyants se trouvent près du centre du guidon.



VOYANTS

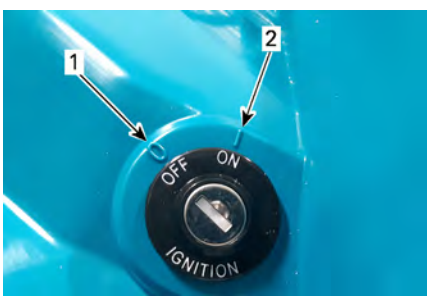
1	Point mort (N)	N	Le levier sélecteur est au point mort (N).
2	Marche arrière (R)	R	Le levier sélecteur est sur la position de la marche arrière.

3	Niveau d'essence bas		Bas niveau d'essence. Le véhicule peut encore parcourir 11 - 16 km (7 - 10 mi).
4	Vérifier moteur		Clignotant : Le moteur surchauffe. La puissance du moteur est automatiquement réduite. Continu : Une erreur EFI s'est produite. Pour éviter d'endommager gravement le moteur, n'utilisez pas le véhicule. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.

Commutateur d'allumage

L'interrupteur d'allumage est situé juste au-dessus de l'aile avant gauche.

Cet interrupteur à clé a deux positions : OFF et ON.



INTERRUPTEUR D'ALLUMAGE

1. *Position ARRÊT*
2. *Position de marche*

Avant de démarrer le moteur, insérez la clé dans l'interrupteur d'allumage et mettez-la sur la position ON. Pour retirer la clé, tournez-la en position OFF, puis retirez-la. Retirez toujours la clé lorsque le véhicule n'est pas utilisé ou lorsqu'il est transporté.

Même si le moteur peut être arrêté en tournant la clé de contact sur la position OFF, il est fortement recommandé d'utiliser l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur. Toutefois, n'oubliez pas de tourner la clé de

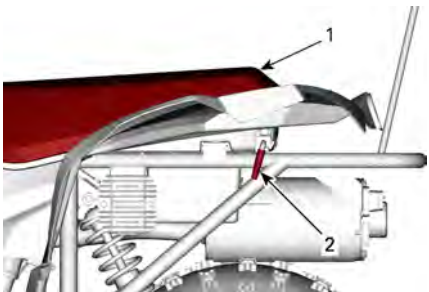
contact sur la position OFF après avoir arrêté le moteur à l'aide de l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur pour éviter de vider la batterie.

ÉQUIPEMENT

Siège

Pour retirer le siège

Le loquet du siège est situé sous l'aile arrière gauche. Tirez le loquet vers l'arrière tout en soulevant doucement l'arrière du siège. Tirez ensuite le siège vers l'arrière pour le retirer.



CÔTÉ GAUCHE DU VÉHICULE

1. Siège
2. Loquet du siège

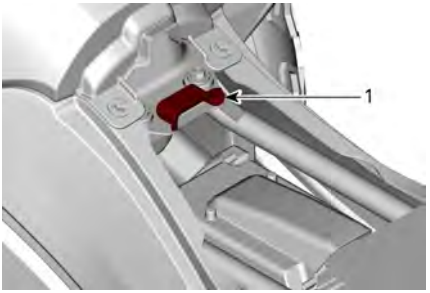
Installation du siège

Insérez la languette avant du siège dans le crochet du cadre. Après avoir placé le siège dans sa position, appuyez fermement pour le verrouiller.



DESSOUS DU SIÈGE

1. Languette du siège



1. Crochet du cadre

⚠ AVERTISSEMENT

Vérifiez que le siège est bien verrouillé avant de conduire le véhicule.

CARBURANT

Spécifications d'essence

AVIS

Utilisez toujours de l'essence fraîche. L'essence s'oxyde, le résultat est la perte de l'octane, des composés volatils et la production de dépôts de gomme et de vernis qui peuvent endommager le système d'alimentation.

Le mélange d'essence et d'alcool varie selon les pays et les régions. Ce moteur a été conçu pour fonctionner avec les carburants prescrits. Il convient cependant de noter ce qui suit :

- L'utilisation d'essence contenant de l'alcool au-delà du pourcentage spécifié par la réglementation gouvernementale n'est pas recommandée et peut entraîner les problèmes suivants dans les composants du circuit d'essence :
 - des difficultés de démarrage et de fonctionnement;
 - la détérioration des pièces en caoutchouc ou plastique;
 - la corrosion des pièces métalliques;
 - des dommages causés aux parties internes du moteur.
- Vérifiez fréquemment l'absence de fuites d'essence ou d'autres anomalies du circuit d'essence en cas de soupçon d'une présence d'alcool dans l'essence supérieure à la réglementation gouvernementale en vigueur.
- Les carburants contenant de l'alcool attirent et retiennent l'humidité, ce qui peut entraîner la séparation des phases du carburant et occasionner des problèmes de performances du moteur ou endommager ce dernier.

Essence recommandée

Utilisez de l'essence ordinaire sans plomb avec un indice d'octane minimum AKI (RON+MON)/2 de 87 ou un indice d'octane RON de 92.

Pour des performances optimales, utilisez de l'essence super sans plomb avec un indice d'octane AKI (RON+MON)/2 de 91 ou un indice d'octane RON de 95.

AVIS

N'utilisez jamais d'autres carburants. L'utilisation d'essence inappropriée peut endommager le système d'alimentation ou le moteur.

AVIS

N'utilisez PAS d'essence étiquetée E85.

États-Unis

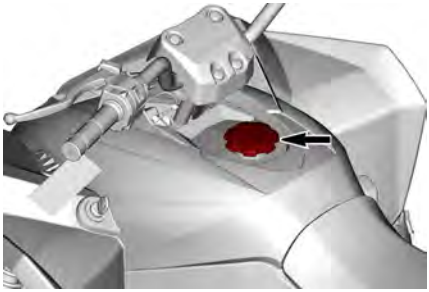
L'utilisation de carburant étiqueté E15 est interdite par la réglementation de l'EPA aux États-Unis.

Méthode de remplissage

⚠ AVERTISSEMENT

- **Ne pas laisser un enfant mettre du carburant dans le véhicule.**
- **Manipulez toujours le carburant avec de grandes précautions.**
- **Arrêtez toujours le moteur avant de faire le plein. Ouvrez lentement le bouchon du réservoir avec précaution.**
- **Si vous constatez une différence de pression (sifflement lorsqu'on desserre le bouchon du réservoir), faites inspecter ou réparer le véhicule avant de l'utiliser.**
- **Les vapeurs de carburant sont inflammables et explosives dans certaines conditions.**
- **Ne vérifiez jamais le niveau d'essence à la lueur d'une flamme.**
- **Ne fumez jamais et tenez les flammes et les étincelles à l'écart.**
- **Travaillez dans un endroit bien aéré.**
- **Ne jamais remplir le réservoir d'essence pour ensuite laisser le véhicule exposé à la chaleur. Lorsque la température augmente, l'essence se dilate et risque de déborder.**
- **Toujours essuyer tout carburant répandu sur le véhicule.**
- **Si du carburant se répand sur votre peau ou vos vêtements, lavez immédiatement à l'eau et au savon et changez de vêtements.**

1. Arrêtez le moteur.
2. Ne permettez jamais à quiconque de rester dans le véhicule lors du ravitaillement en essence.
3. Dévissez le bouchon du réservoir d'essence dans le sens antihoraire afin de le retirer.



BOUCHON DE RÉSERVOIR D'ESSENCE

4. Insérez le bec dans le goulot de remplissage.
5. Versez l'essence lentement afin que l'air puisse s'échapper du réservoir et éviter que l'essence ne refoule. Évitez de répandre de l'essence.
6. Cessez de remplir lorsque l'essence atteint le bas du goulot de remplissage. **Évitez tout remplissage excessif. Ne remplissez pas le col du réservoir**.
7. Serrez au maximum le bouchon de réservoir d'essence dans le sens horaire.

PÉRIODE DE RODAGE

Fonctionnement pendant le rodage

Il est nécessaire d'assurer une période de rodage de 10 heures avant d'utiliser le véhicule à plein régime de manière continue.

Après la période de rodage, nous recommandons de faire inspecter votre véhicule par un concessionnaire autorisé de véhicules hors route Can-Am, un atelier de réparation ou une personne de votre choix. Se reporter à la rubrique *Entretien*.

Moteur

Au cours de la période de rodage :

- Évitez les accélérations à plein régime.
- N'actionnez jamais la manette d'accélérateur à plus du 3/4 de sa course.
- Évitez les accélérations intenses.
- Évitez de rouler à la même vitesse sur de longues périodes.
- Évitez toute surchauffe du moteur.

Toutefois, de brèves accélérations à plein régime et de fréquentes variations de vitesse contribuent à un bon rodage.

Freins

⚠ AVERTISSEMENT

Des freins neufs fonctionneront à leur pleine capacité qu'après une période de rodage. Pour assurer un bon rodage, freiner le véhicule jusqu'à l'arrêt complet au moins 50 fois. Réglez les freins si nécessaire, voir la section *Freins mécaniques*.

Courroie d'entraînement

Une courroie d'entraînement neuve nécessite une période de rodage de 50 km (30 mi).

Au cours de la période de rodage :

- d'accélérer ou de décélérer vigoureusement
- Évitez de tirer une charge.
- Évitez de circuler à plein régime.

CONSIGNES D'UTILISATION

Démarrage du moteur

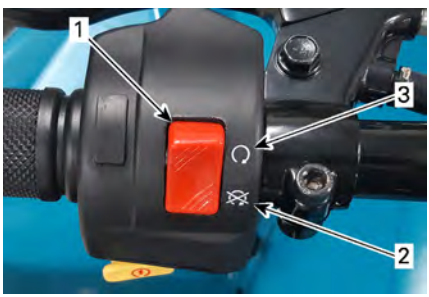
⚠ AVERTISSEMENT

Inspectez toujours le véhicule avant chaque utilisation. Ne pas démarrer avant de s'être assuré du bon fonctionnement de tous les mécanismes et de toutes les fonctions du véhicule.

AVIS

Ne pas utiliser le véhicule immédiatement après le démarrage. Laissez le moteur tourner pendant plusieurs minutes avant d'utiliser le véhicule. Cela évitera d'endommager le moteur.

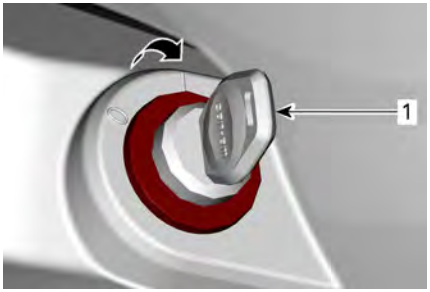
1. Placez le levier sélecteur en position neutre (N).
2. Serrez le frein de stationnement.
3. Asseyez-vous dans le véhicule.
4. Mettre l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur à la position RUN.



COMMUTATEUR MULTIFONCTION - GUIDON GAUCHE

1. *Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur*
2. *Position STOP*
3. *Position MARCHE*

5. Insérez la clé dans l'interrupteur d'allumage et mettez-la sur la position ON.



1. Clé de contact

6. Tirez et maintenez le levier de frein gauche. Si le frein n'est pas serré, le moteur ne démarrera pas.
7. Appuyez sur le bouton de démarrage du moteur et tenez-le dans cette position jusqu'à ce que le moteur démarre. N'appuyez pas sur la manette des gaz pendant le démarrage.



INTERRUPTEUR MULTIFONCTION

1. Bouton de démarrage du moteur

AVIS

N'appuyez pas sur le bouton de démarrage pendant plus de cinq secondes. Attendez cinq secondes entre chaque tentative de démarrage, pour permettre au démarreur de refroidir. Faites attention à ne pas vider la batterie.

8. Relâchez le bouton de démarrage du moteur dès que le moteur tourne, puis relâchez le frein.

Arrêt du moteur

⚠ AVERTISSEMENT

Évitez de stationner le véhicule dans une pente.

1. Relâchez la manette des gaz et immobilisez le véhicule.
2. Serrez le frein de stationnement.
3. Placez le levier sélecteur en position avant (F).
4. Mettre l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur à la position STOP.
5. Mettez la clé d'allumage sur la position OFF.
6. Retirez la clé du commutateur d'allumage.

Changement de rapport

1. Laisser le moteur tourner au ralenti pour qu'il se réchauffe.
2. Serrer les freins et placer le levier sélecteur à « F » (marche avant) ou « R » (marche arrière).
3. Relâchez les freins.

⚠ AVERTISSEMENT

S'assurer que le frein de stationnement est complètement desserré avant d'utiliser le véhicule.

AVIS

Quand on passe de la marche avant à la marche arrière ou vice versa, immobiliser le véhicule et appliquer les freins avant de déplacer le levier sélecteur.

REMARQUE :
Si on tente de changer de vitesse à haut régime, le moteur s'arrêtera.

Ajuster la suspension

⚠ AVERTISSEMENT

Le réglage de la suspension peut influencer la maniabilité du véhicule. Toujours prendre le temps de se familiariser avec le comportement du véhicule après tout réglage de la suspension.

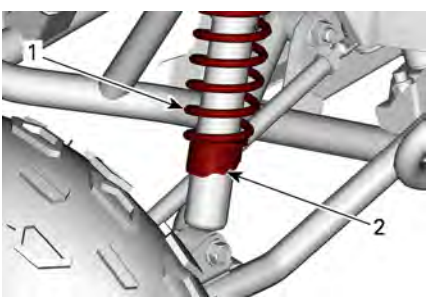
⚠ AVERTISSEMENT

Le réglage des amortisseurs avant gauche et droit doit toujours être à la même position. Ne réglez jamais un seul amortisseur. Un réglage inégal aurait un effet néfaste sur la maniabilité et la stabilité, pouvant entraîner un accident. Suivez attentivement la procédure de réglage, ou consultez votre concessionnaire Can-Am Hors route pour l'entretien.

Réglage de la précharge à ressort

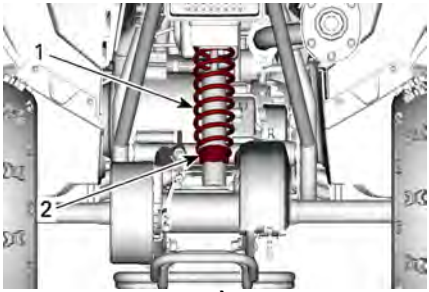
1. Raccourcir les ressorts pour une tenue de route plus ferme sur chemin cahoteux.
2. Allongez les ressorts pour une tenue de route plus souple sur des routes normalement lisses.
3. Réglez la précharge du ressort en tournant la came ou l'anneau de réglage.

Renegade 70/Renegade 110



SUSPENSION AVANT

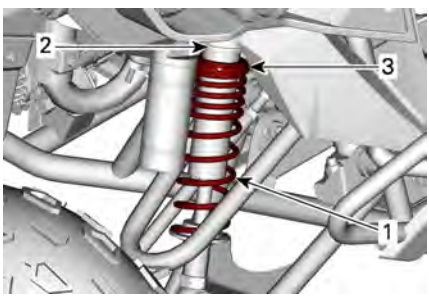
1. *Ressort avant*
2. *Tournez la came de réglage*



SUSPENSION ARRIÈRE

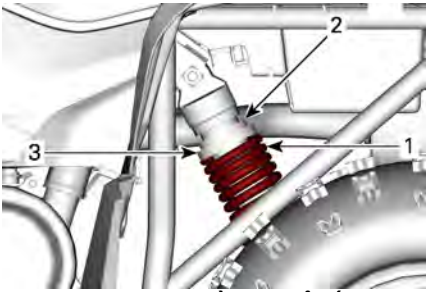
1. *Ressort arrière*
2. *Tournez la came de réglage*

Renegade 110 Xxc



SUSPENSION AVANT

1. *Ressort avant*
2. *Desserrer l'anneau de verrouillage*
3. *Tourner l'anneau de réglage*



SUSPENSION ARRIÈRE – CÔTÉ GAUCHE DU VÉHICULE

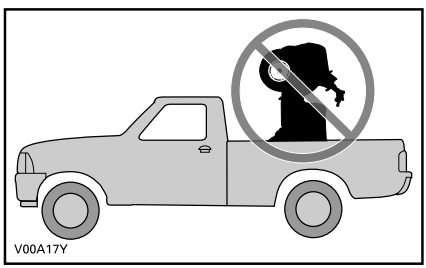
1. *Ressort arrière*
2. *Desserrer l'anneau de verrouillage*
3. *Tourner l'anneau de réglage*

TRANSPORT DU VÉHICULE

Pour transporter le véhicule, il doit être arrimé à la remorque avec des sangles appropriées. L'emploi de cordes ordinaires est déconseillé.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais remorquer ce véhicule derrière une voiture ou tout autre véhicule. Utilisez toujours une remorque. Ne jamais basculer ce véhicule pour le transporter. Le véhicule doit être dans sa position normale de fonctionnement (sur ses quatre roues), tourné vers l'avant du véhicule de transport.



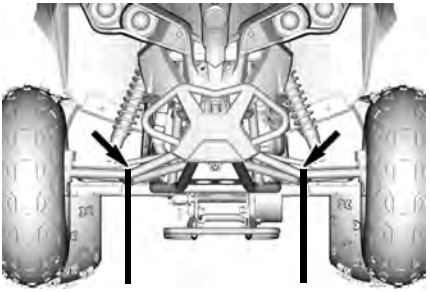
Ne pas oublier de :

- Arrêtez le moteur et serrez le frein de stationnement.
- Engagez un rapport de la boîte de vitesses.
- Vérifiez que les bouchons d'huile et de carburant sont correctement fermés. Vérifiez que le siège est verrouillé en position.
- Retirez le signal de sécurité.

AVIS

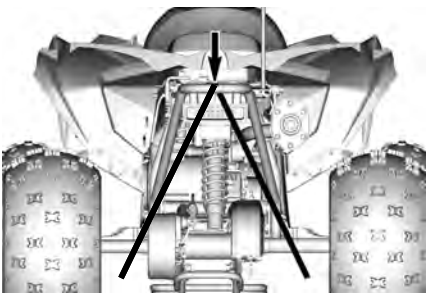
N'essayez pas d'arrimer le véhicule par son porte-bagages, son pare-chocs ou son guidon. Utilisez toujours les points d'arrimage identifiés ci-dessous.

À l'avant du véhicule, fixez les sangles d'arrimage aux tubes de la suspension ou du châssis, et jamais au pare-chocs.



TOUS LES MODÈLES – EMPLACEMENTS DU POINT D'ARRIMAGE AVANT

A l'arrière du véhicule, attachez la sangle autour de la barre d'appui.



TOUS LES MODÈLES - EMPLACEMENT DU POINT D'ARRIMAGE ARRIÈRE

AVIS
Vous risquez d'endommager le véhicule si vous attachez le véhicule à d'autres endroits.

ENTRETIEN

CALENDRIER D'ENTRETIEN

L'entretien est très important pour maintenir le véhicule en bon état de marche. Le véhicule doit être entretenu conformément au calendrier d'entretien.

Le programme d'entretien ne dispense pas de faire l'inspection avant randonnée.

⚠ AVERTISSEMENT

Si le véhicule n'est pas entretenu correctement conformément au programme et aux procédures d'entretien, celui-ci pourrait devenir dangereux à conduire.

Réglementation de l'EPA - véhicules canadiens et américains (É-U)

Un atelier de réparation ou une personne de votre choix peut effectuer l'entretien, le remplacement ou la réparation des dispositifs et systèmes de contrôle des émissions. Ces instructions ne nécessitent pas de composants ou le service de BRP ou d'un concessionnaire autorisé de véhicules hors route Can-Am.

Bien qu'un concessionnaire Can-Am hors route autorisé ait une connaissance technique approfondie et des outils pour l'entretien de votre véhicule, la garantie relative aux systèmes antipollution n'est pas conditionnée à l'utilisation d'un concessionnaire Can-Am hors route autorisé ou de tout autre établissement avec qui BRP a une relation commerciale.

L'entretien approprié est la responsabilité du propriétaire. Une réclamation au regard de la garantie pourra être rejetée si, entre autres, le propriétaire ou l'opérateur a causé l'apparition de problèmes du fait d'un entretien ou d'une utilisation inapproprié(e).

Pour les demandes de garantie en lien avec les systèmes antipollution, BRP limite le diagnostic et la réparation des pièces liées aux systèmes antipollution aux concessionnaires autorisés de véhicules hors route Can-Am. Pour plus d'informations, reportez-vous à la GARANTIE liée aux émissions selon *l'EPA DES É.-U.* dans la section de ce document portant sur la *garantie*.

Suivez les instructions pour les exigences en essence dans la sous--section Essence de ce guide. Même si l'essence contenant plus de dix pour cent en volume d'éthanol est facilement disponible, l'EPA a publié une interdiction sur l'utilisation de l'essence contenant plus de 10 % en volume d'éthanol et elle s'applique à ce véhicule. L'utilisation d'une essence contenant plus de 10 % vol d'éthanol avec ce moteur risque d'endommager le système de contrôle des émissions.

Conditions d'utilisation intensive

Si votre véhicule est utilisé dans les conditions suivantes, reportez--vous à la section **Utilisation intensive** du calendrier d'entretien :

– transport répété de charges à plus de 75 % de la capacité maximale.
 – L'augmentation de la charge de travail appliquée au système d'entraînement réduit la durée de vie de l'huile dans les différentiels, la boîte de vitesses/transmission et le moteur. Cela réduit la longévité des composants internes s'ils ne sont pas remplacés plus fréquemment.
– Conduire à des vitesses excessives pendant une période prolongée.

Une utilisation utilitaire ou professionnelle supérieure à la moyenne nécessite un remplacement plus fréquent des fluides et des composants d'usure qu'une utilisation sur piste, récréative ou utilitaire occasionnelle.

Instructions d'entretien du filtre à air

L'entretien du filtre à air doit être ajusté en fonction des conditions d'utilisation.

La fréquence d'entretien du filtre à air doit être augmentée selon les conditions de poussière suivantes:

– Conduite sur sable sec
– Conduite sur des surfaces poussiéreuses sèches
– Conduite sur des surfaces enneigées
– Conduite sur des sentiers de gravier sec ou dans des conditions semblables.

La conduite en groupe dans de telles conditions exige une augmentation de la fréquence d'entretien du filtre à air.

Calendrier d'entretien

Veillez à ce qu'un entretien approprié soit effectué aux intervalles recommandés, comme indiqué dans le tableau. Les tâches d'entretien individuelles sont identifiées comme suit :

REMARQUE : Le calendrier d'entretien est basé sur une utilisation à une vitesse moyenne de 16 km/h (10 MPH).

A = Ajuster L = Lubrifier C = Nettoyer R = Remplacer I = Inspecter T = Couple	Pendant le rodage (5 heures ou 1 mois*)	Toutes les 30 heures, 1 an ou 500 km (300 mi)*	Toutes les 60 heures, 2 ans ou 1 000 km (600 mi)*
Moteur			
Huile moteur	R	R	
Filtre d'huile du moteur	C	C	
Jeu des soupapes			I, A
Bougie			R Une fois tous les 60 heures ou 1 000 km (600 mi)
Alimentation en carburant et air			
Filtre à air du moteur**		C, L	
Composants et fonction de l'alimentation en air (conduits, tuyaux, colliers)		I	
Composants et fonction du carburant (bouchon du réservoir, tuyaux, colliers, sangles du réservoir)	I	I	
Échappement			
Pare-étincelles du silencieux		C	
Débris autour du tuyau d'échappement et de la zone du silencieux	C	C	

A = Ajuster L = Lubrifier C = Nettoyer R = Remplacer I = Inspecter T = Couple	Pendant le rodage (5 heures ou 1 mois*)	Toutes les 30 heures, 1 an ou 500 km (300 mi)*	Toutes les 60 heures, 2 ans ou 1 000 km (600 mi)*
Composants de l'échappement (joints, tuyaux, état du silencieux)		I, T	
Système électrique			
Connexions de la batterie et état	I	I	
Fonctionnement des interrupteurs de commande et de l'éclairage	I		
Acheminement du harnais électrique		I	
Transmission			
Fonction et composants de transmission CVT*			I, C, L
Fonctionnement du levier de la boîte de vitesses		I, A	
Huile de boîte de vitesses	I	I, R	
Pneus (pression et usure)		I, A	
Boulons de roues	T	T	
roulement de roue			I
Fonction et composants de transmission (chaîne d'entraînement, rouleau, pignons)	I, A, L	I, A, L	
Guidon			

A = Ajuster L = Lubrifier C = Nettoyer R = Remplacer I = Inspecter T = Couple	Pendant le rodage (5 heures ou 1 mois*)	Toutes les 30 heures, 1 an ou 500 km (300 mi)*	Toutes les 60 heures, 2 ans ou 1 000 km (600 mi)*
Fonction et composants de direction	T	I, T	
Alignement de la direction		I, A	
Fonctionnement de l'accélérateur	I	I	
Câble d'accélérateur	A	I, L, A	
Freins			
Fonction et composants de freinage	I, A	I, A	
Câbles de frein	A, L	A, L	
Suspension			
Fonction et composants de suspension		I, L, T	
Body			
Panneaux de carrosserie et accessoires	I, T	I, T	

*Selon la première éventualité

**Augmentation de la fréquence dans des conditions très poussiéreuses

PROCÉDURES D'ENTRETIEN

Cette section comprend des consignes d'entretien de base.

⚠ AVERTISSEMENT

Arrêtez le moteur et suivez ces procédures lors d'un entretien. Si vous ne suivez pas les procédures d'entretien appropriées, vous risquez d'être blessé par des pièces chaudes ou mobiles, l'électricité, des produits chimiques, etc.

⚠ AVERTISSEMENT

Remplacez toujours les dispositifs de verrouillage enlevés par des neufs (languettes de verrouillage, attaches autobloquantes, etc.).

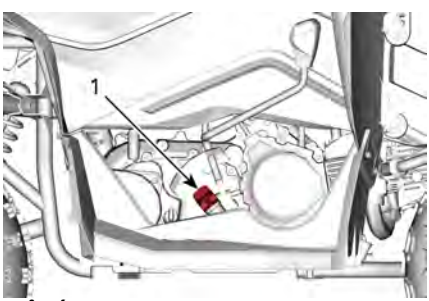
Huile à moteur

Niveau d'huile moteur

AVIS

Vérifiez fréquemment le niveau d'huile et ajustez-le si nécessaire. Évitez tout remplissage excessif. L'utilisation du véhicule avec un niveau d'huile incorrect peut gravement endommager le moteur. Essuyez de renverser de l'huile.

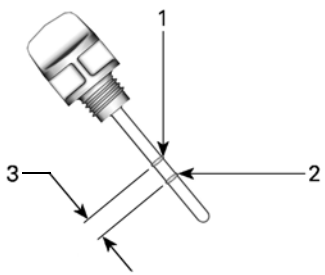
REMARQUE :
Tout en vérifiant le niveau d'huile, inspectez visuellement la zone du moteur à la recherche de fuites.



CÔTÉ DROIT DU MOTEUR

1. Jauge d'huile

1. Stationnez le véhicule sur une surface de niveau.
2. Dévissez la jauge de niveau d'huile, sortez-la et essuyez-la avec un chiffon.
3. Réinsérez la jauge de niveau d'huile et **vissez-la à fond complètement**.
4. Retirez-la de nouveau et lisez le niveau d'huile. Le niveau d'huile doit arriver à égalité ou près de la marque de maximum.



JAUGE D'HUILE

1. *Plein*
2. *Ajouter*
3. *Plage de fonctionnement*

5. Pour ajouter de l'huile, retirez la jauge. Se servir d'un entonnoir pour ajouter un peu d'huile et éviter d'en déverser.
6. Ajoutez un peu d'huile et revérifiez le niveau.
7. Répéter jusqu'à ce que le niveau d'huile atteigne la marque supérieure de la jauge. **Évitez tout remplissage excessif.**
8. Vissez la jauge à fond.

Huile moteur recommandée

Le moteur de votre VTT a été validé en utilisant de l'huile XPS[MC].

BRP recommande en toutes circonstances d'utiliser son huile XPS ou une huile équivalente.

Les dommages causés par l'utilisation d'une huile qui ne convient pas pour ce moteur peuvent ne pas être couverts par la garantie limitée BRP.

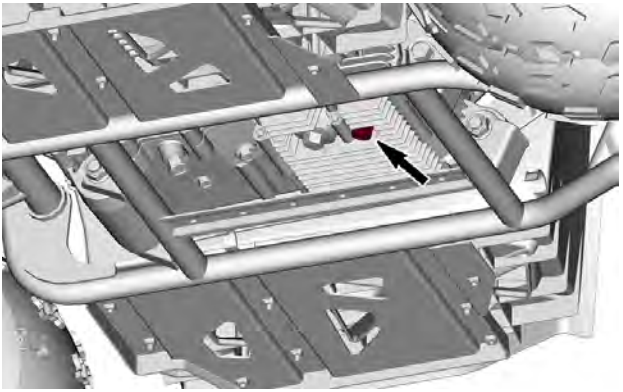
Huile de moteur recommandée XPS
Usage général : Huile synthétique 10W50 XPS Température basses : Huile synthétique 10W40 XPS
Si l'huile de moteur XPS recommandée n'est pas disponible
Utilisez une huile synthétique SAE 10W50 pour moteur 4 temps qui respecte ou dépasse les spécifications suivantes de l'industrie des lubrifiants. Vérifiez toujours l'étiquette d'homologation de service API sur l'emballage de l'huile. Elle doit contenir au moins l'une des normes indiquées. – Classification de service API SN et JASO MA2

Changez l'huile de moteur

La vidange doit être faite quand le moteur est tiède.

⚠ ATTENTION
L'huile moteur peut être brûlante. Pour éviter de vous brûler, ne retirez pas le bouchon de vidange du moteur quand le moteur est chaud. Attendre que l'huile moteur tiédisse.

1. Stationnez le véhicule sur une surface de niveau. Serrez le frein de stationnement.
2. Nettoyez la zone autour du bouchon de vidange.
3. Démarrez le moteur et laissez-le tourner au ralenti pendant 2 à 3 minutes. Arrêtez le moteur.
4. Placez un bac de récupération sous la zone du bouchon de vidange du moteur.
5. Dévissez le bouchon de vidange.

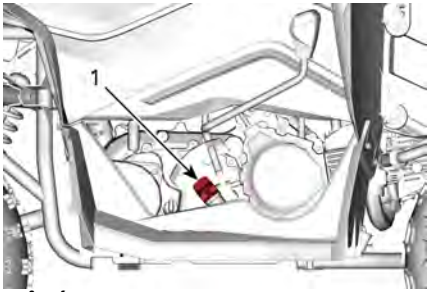


SOUS LE MOTEUR

6. Attendez suffisamment longtemps pour que toute l'huile s'écoule du moteur.
7. Nettoyez la crépine du filtre à huile avec du solvant, puis laissez-le sécher.
8. Nettoyez la surface entourant le bouchon de vidange.
9. Installez une rondelle d'étanchéité neuve sur le bouchon de vidange.
10. Remontez la crépine et le ressort sur le bouchon de vidange.
11. Nettoyez la surface d'étanchéité du moteur. Vérifiez qu'elle est parfaitement propre, lisse et sans bavures.
12. Revissez le bouchon de vidange.
13. Serrez au couple recommandé.

Couple de serrage	
Bouchon de vidange	15 ± 1 Nm (133 ± 9 lbf-po)

14. Retirez la jauge d'huile.



CÔTÉ DROIT DU MOTEUR

1. Jauge d'huile

15. Effectuez le remplissage avec l'huile moteur recommandée. Évitez tout remplissage excessif. Reportez-vous aux *Spécifications techniques* pour la contenance d'huile maximale.
16. Remettez la jauge en place.
17. Démarrez le moteur et laissez-le tourner au ralenti pendant quelques minutes. Vérifiez qu'il n'y a aucune fuite dans la zone du bouchon de vidange.
18. Arrêtez le moteur. Attendez quelques minutes pour permettre à l'huile de s'écouler dans le carter, puis vérifiez à nouveau le niveau d'huile. Ajustez si nécessaire.
19. Éliminez l'huile usagée conformément aux réglementations environnementales locales.

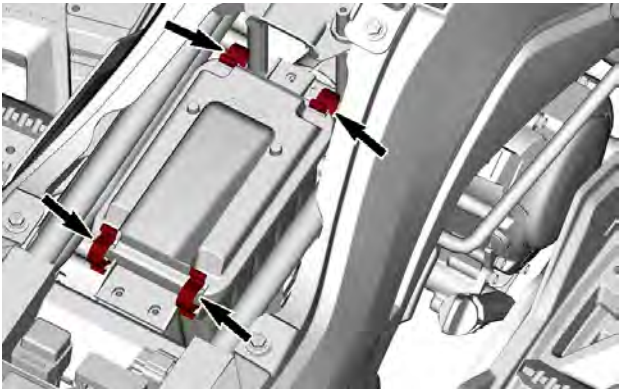
Filtre à air

Emplacement du filtre à air

Le boîtier du filtre à air est situé sous le siège.

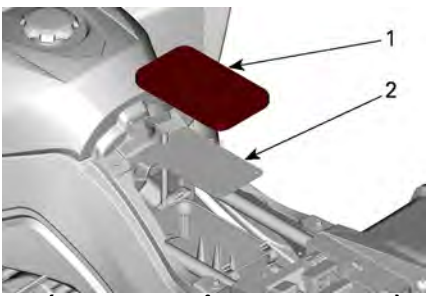
Retrait du filtre à air

1. Retirez le siège.
2. Libérez les agrafes à ressort qui fixent le couvercle du boîtier du filtre à air.



CLIPS DE FIXATION D'UN COUVERCLE DU BOÎTIER DU FILTRE À AIR

3. Déposer le couvercle.
4. Déposez le filtre à air, et le tamis support du boîtier du filtre à air.



INTÉRIEUR DU BOÎTIER DU FILTRE À AIR

1. Filtre à air
2. Tamis support

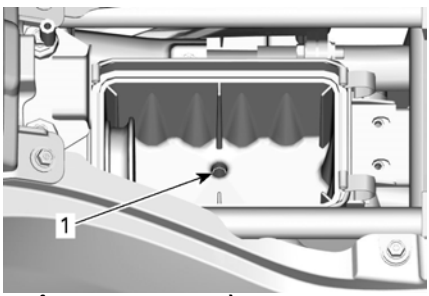
Nettoyage et lubrification du filtre à air

1. Lavez le filtre avec de l'eau chaude savonneuse. Rincez et laissez sécher. Le remplacer s'il est endommagé.

AVIS

La dégradation de la performance du moteur ou des dommages sérieux peuvent se produire si le filtre à air n'est pas bien entretenu et/ou s'il n'est pas remplacé.

2. Lubrifiez le filtre avec un lubrifiant disponible dans le commerce.
3. Éliminez tous les débris et les traces d'huile dans le boîtier du filtre à air et le drain de sédiments.



BOÎTIER DE FILTRE À AIR

1. Drain de sédiments

Installer le filtre à air

Pour l'installation, inversez les étapes du retrait.

1. Réinstallez le tamis support et le filtre à air.
2. Positionnez le couvercle sur le boîtier du filtre à air et verrouillez les clips à ressort.
3. Réinstallez le siège. Voir la section *Installation du siège*.

Boîtier de filtre à air

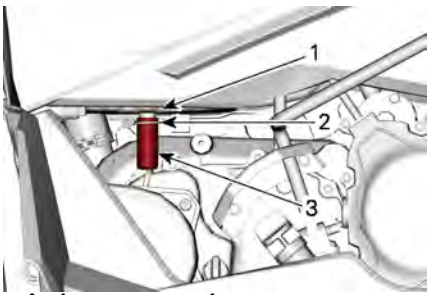
Vidange du boîtier du filtre à air

1. Vérifiez périodiquement si le tube de vidange du boîtier de filtre à air contient un liquide ou des dépôts.

AVIS

Si le véhicule est utilisé dans des conditions humides ou pendant des périodes prolongées à des réglages élevés de l'accélérateur, le tube de vidange doit être inspecté plus fréquemment que ce qui est spécifié dans le *Programme d'entretien*.

2. Si vous voyez du liquide ou des dépôts, serrez et retirez le collier de serrage. Retirez le bouchon du tube de vidange et videz-le.



CÔTÉ DROIT DU VÉHICULE

1. *Boîtier de filtre à air*
2. *Collier de serrage*
3. *Tube de vidange*

AVIS

Ne démarrez pas le moteur si des liquides/dépôts sont visibles dans le tube de vidange.

3. Réinstallez le tube de vidange sur le boîtier. Fixez-le à l'aide du collier de serrage.
4. Si vous voyez du liquide ou des dépôts, le filtre à air et le boîtier doivent être inspectés, nettoyés et séchés. Remplacez le filtre, si nécessaire.

Pare-étincelles

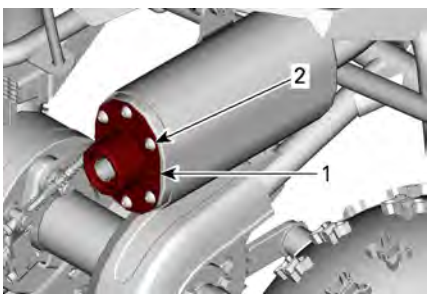
Nettoyage du pare-étincelles

Le silencieux doit être purgé périodiquement de toute accumulation de calamine.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais faire cette opération immédiatement après une période de fonctionnement du moteur, car l'échappement est alors brûlant. Portez des lunettes de protection et des gants. Ne faites pas tourner le moteur dans un espace fermé. Respectez toutes les lois et réglementations en vigueur.

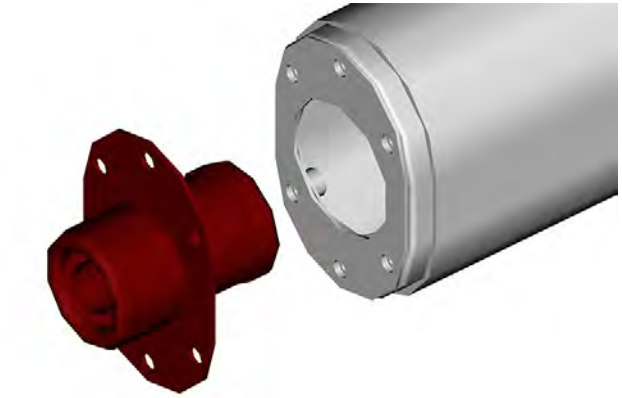
1. Retirez les vis de fixation du pare-étincelles.



CACHE DU SILENCIEUX

1. *Couvre-silencieux*
2. *Déposer les vis*

2. Retirer le pare-étincelles du silencieux.



PARE-ÉTINCELLES

3. Éliminez tout le dépôt de carbone sur l'écran du pare-étincelles.

AVIS
Utilisez une brosse souple (non-synthétique) et évitez d'endommager le pare-étincelles.

4. Vérifiez que l'écran n'est pas endommagé. Remplacez les pièces, selon les besoins.
5. Réinstallez le pare-étincelles dans le silencieux.
6. Serrez les vis de fixation au couple recommandé.

Couple de serrage	
Vis du pare-étincelles	10 ± 1 Nm (89 ± 9 lbf-po)

Système d'échappement

1. Enlevez le flanc droit.
2. Vérifiez que le système d'échappement (silencieux, tuyau d'échappement) ne présente pas de fissures, de fuites ou d'autres dommages.
3. Serrez les écrous des tuyaux d'échappement qui fixent le tuyau au silencieux selon les spécifications.
4. Serrez les écrous du collecteur en passant la main dans le passage de roue avant droit.

Couple de serrage	
Vis des tubulures d'échappement	10 ± 1 Nm (89 ± 9 lbf-po)
Écrous du collecteur	

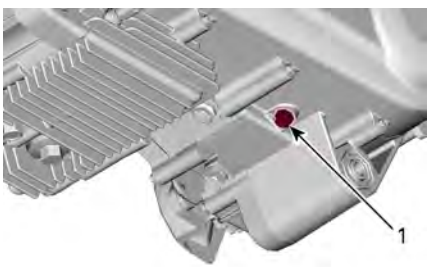
Boîtier de la transmission CVT

Vidange du boîtier de la CVT

AVIS

Si vous pensez que de l'eau a pénétré dans la transmission CVT, vidangez immédiatement son couvercle. Le bouchon de vidange est situé sous le couvercle de la CVT.

1. Enlevez le bouchon de vidange.



DESSOUS DU VÉHICULE

1. Bouchon de vidange

2. Laissez l'eau s'écouler du couvercle.
3. Revissez le bouchon de vidange.
4. Placez le levier sélecteur en position neutre (N).
5. Serrez le frein de stationnement.
6. Démarrez le moteur et laissez-le tourner au ralenti pendant au moins 10–15 secondes. Cela va sécher les composants internes de la CVT. Ne gardez pas la manette des gaz complètement ouverte pendant plus de quelques secondes.
7. Laissez le régime du moteur diminuer jusqu'au régime de ralenti.

8. Vérifiez que la courroie de la transmission à variation continue (CVT) ne glisse pas. Si la courroie glisse, répétez les étapes ci-dessus.

AVIS

L'eau salée corrode les composants métalliques. Si vous utilisez le véhicule à proximité d'eau salée, rincez-le fréquemment à l'eau douce.

Huile de la boîte de vitesses

Huile de boîte de vitesses recommandée

Huile de boîte de vitesses XPS recommandée
Huile minérale de qualité supérieure pour engrenages
Si l'huile à boîte de vitesses XPS recommandée n'est pas disponible
Utilisez une huile SAE 75W90 pour boîte de vitesses

AVIS

Ne pas utiliser d'autres huiles que celle recommandée lors de l'entretien.

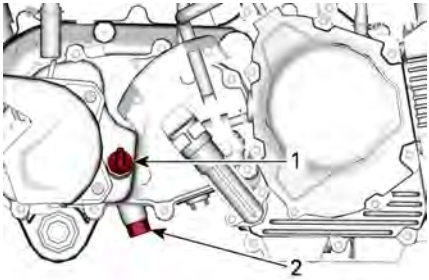
Vérification du niveau d'huile de la boîte de vitesses

Ce véhicule n'est pas fourni avec une jauge d'huile.

Pour vérifier que le niveau est correct, l'huile doit être visible au fond du filetage de l'orifice de remplissage. Le bouchon de remplissage est situé sur le côté de la boîte de vitesses, sur le côté droit du véhicule.

Remplacez l'huile de la boîte de vitesses

1. Stationnez le véhicule sur une surface de niveau.
2. Nettoyez les zones autour du bouchon de remplissage d'huile de boîte de vitesses et du bouchon de vidange. Retirez le bouchon de remplissage d'huile de la boîte de vitesses.



CÔTÉ DROIT DU MOTEUR

1. *Bouchon de remplissage*
2. *Bouchon de vidange*

3. Placez un bac de récupération sous la boîte de vitesses.
4. Retirez le bouchon de vidange et le joint torique.
5. Attendez suffisamment longtemps pour que toute l'huile s'écoule de la boîte de vitesses.
6. Remettez en place le bouchon de vidange avec un joint torique neuf.
7. Serrez au couple recommandé.

Couple de serrage	
Bouchon de vidange	19 ± 2 Nm (168 ± 18 lbf-po)

8. Remplissez la boîte de vitesses avec l'huile moteur recommandée. Reportez-vous aux *Spécifications techniques* pour la contenance d'huile maximale.

AVIS

Aucune jauge n'est fournie avec ce véhicule pour vérifier le niveau d'huile de la boîte de vitesses. Assurez-vous que la boîte de vitesses est complètement vide avant de la remplir avec la quantité d'huile recommandée.

AVIS

Ne pas utiliser d'autres huiles que celle recommandée lors de l'entretien.

9. Remettez en place le bouchon de remplissage d'huile et vérifiez qu'il n'y a aucune fuite.
10. Éliminez l'huile usagée conformément aux réglementations environnementales locales.

Câble d'accélérateur

Inspection du câble de l'accélérateur

1. Inspecter le câble d'accélérateur pour déceler s'il est pincé, effiloché ou usé de manière excessive. Vérifiez que le câble se déplace librement.

AVIS

Le câble d'accélérateur doit être remplacé s'il est usé, effiloché ou endommagé.

Lubrification du câble d'accélérateur.

1. Lubrifier le câble d'accélérateur au moyen d'un lubrifiant à base de silicone.

⚠ AVERTISSEMENT

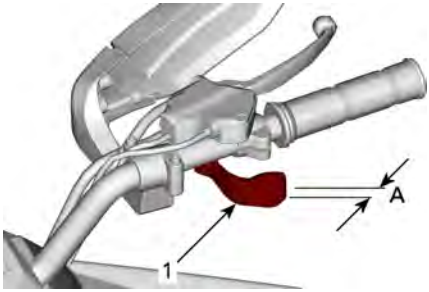
Utilisez toujours un lubrifiant à base de silicone. L'utilisation d'un autre lubrifiant (tel qu'un lubrifiant à base d'eau) peut provoquer le collage ou la rigidité du ou des câbles,

Réglage du câble d'accélérateur

1. Vérifiez le jeu de la manette des gaz et réglez-le si nécessaire.

REMARQUE :
Si le réglage requis ne peut pas être obtenu, adressez-vous à un concessionnaire Can-Am Hors route autorisé.

2. Le jeu de la manette des gaz est de 1,5 à 3,2 mm (0,063 à 0,125 po).

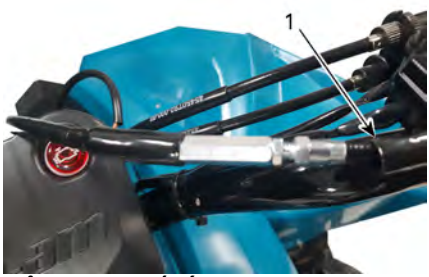


MANETTE D'ACCÉLÉRATEUR

– *1. Manette d'accélérateur*
– *A. Jeu*

Jeu de la manette des gaz
1,5 à 3,2 mm (0,063 à 0,125 po)

3. Pour régler le câble, faites glisser le protecteur en caoutchouc vers l'arrière pour exposer le dispositif de réglage du câble d'accélérateur.



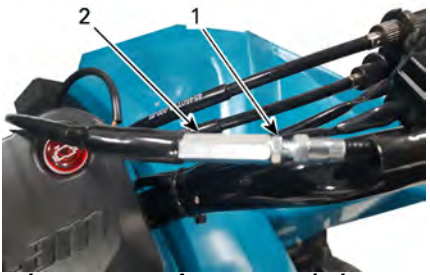
CÂBLE D'ACCÉLÉRATEUR

1. Protecteur de caoutchouc

4. Desserrez le contre-écrou et tournez le dispositif de réglage pour obtenir le bon réglage.

REMARQUE :
Mesurez le jeu de l'accélérateur à l'extrémité du levier d'accélérateur.

5. Serrez le contre-écrou et remettez le protecteur en position.



RÉGLAGE DU CÂBLE D'ACCÉLÉRATEUR

1. *Écrou de blocage*
2. *Dispositif de réglage*

6. Mettez le sélecteur de vitesse sur la position NEUTRE et démarrez le moteur.
7. Vérifiez que le câble d'accélérateur est correctement réglé en tournant le guidon à fond vers la droite, puis à fond vers la gauche. Si le régime du moteur augmente, réglez de nouveau le jeu de la manette d'accélérateur. Vérifiez que le câble d'accélérateur est correctement placé et qu'il ne se coince jamais lorsque vous tournez le guidon.

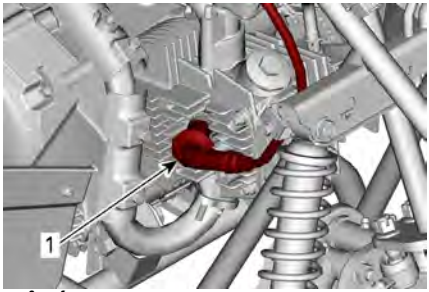
Bougies

Emplacement des bougies

La bougie d'allumage est située sur le côté droit de la culasse.

Retrait de la bougie

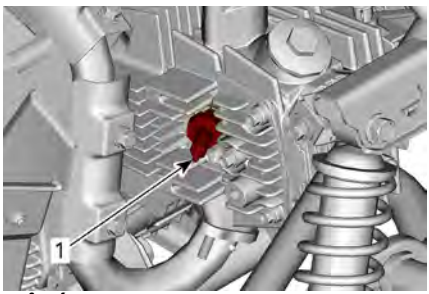
1. Débranchez le câble de la bougie d'allumage.



CÔTÉ DROIT DU MOTEUR

1. Câble de bougie

2. Dévissez la bougie d'un tour.



CÔTÉ DROIT DU MOTEUR

1. Bougie

3. Si possible, nettoyez la bougie et la culasse avec de l'air comprimé.
4. Dévissez et sortez la bougie complètement de son logement.

Installez la bougie

1. Avant l'installation, assurez-vous que les surfaces de contact de la culasse et des bougies sont propres.
2. Avec une jauge d'épaisseur, régler l'écartement des électrodes entre 0,6 et 0,7 mm (0,024 à 0,028 po).
3. Appliquez du lubrifiant anti-grippant sur le filetage de la bougie.

4. Vissez à la main la bougie d'allumage dans la culasse. Serrez au couple spécifié à l'aide d'une clé à bougie et d'une clé dynamométrique.
5. Serrez la vis au couple spécifié.

Couple de serrage	
Bougie	12 ± 1 Nm (106 ± 9 lbf-po)

Batterie

Emplacement des batteries

La batterie est située sous le siège.

Entretien de la batterie

⚠ ATTENTION

Ne chargez jamais la batterie lorsqu'elle est dans le véhicule.

AVIS

Ne retirez jamais le capuchon d'étanchéité de la batterie.

Ces véhicules sont munis d'une batterie VRLA, ce qui signifie « Valve Regulated Lead Acid » ou « au plomb-acide à régulation par soupape ». Cette batterie ne requiert aucun entretien. Il n'est pas nécessaire d'ajouter de l'eau pour ajuster le niveau d'électrolyte.

Inspection de la batterie

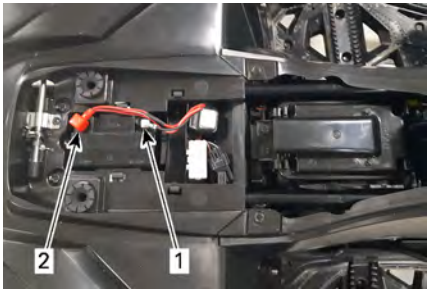
1. Inspecter les connexions de la batterie pour vérifier qu'elles sont bien serrées et propres.
2. Inspecter le support de la batterie

Enlèvement de la batterie

1. Débranchez le câble négatif NOIR (–) en premier, puis le câble positif ROUGE (+).

AVIS

Respectez toujours cet ordre de démontage : Débranchez en premier le câble NOIR (-) de la batterie.



COMPARTIMENT DE LA BATTERIE

1. *NOIR (-)*
2. *ROUGE (+)*

2. Retirez la batterie du véhicule.

Nettoyage de la batterie

1. Nettoyer la batterie, son boîtier, les câbles et les bornes avec un mélange de bicarbonate de soude et d'eau.
2. Avec une brosse métallique, enlevez la rouille sur les cosses de câbles et les bornes de la batterie. Le dessus de la batterie peut être nettoyé au moyen d'une brosse douce et d'un savon anti-graisse ou d'un mélange d'eau et de bicarbonate de soude.
3. Appliquez de la graisse diélectrique ou une graisse équivalente sur les bornes de batterie pour les protéger de l'oxydation.

Installation de la batterie

Pour l'installation, inversez les étapes du retrait.

AVIS
Rebrancher le câble positif ROUGE (+) d'abord, puis le câble négatif NOIR (-).

Fusible

Emplacement de la boîte à fusibles

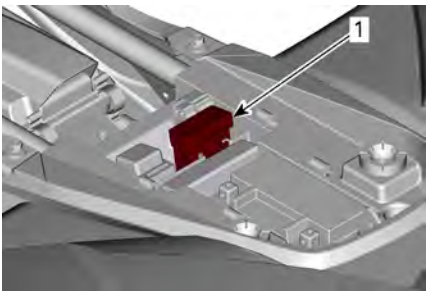
La boîte de fusibles est située sous le siège.

Remplacer un fusible

AVIS

N'utilisez pas un fusible de calibre supérieur, car cela pourrait causer des dommages importants au système électrique.

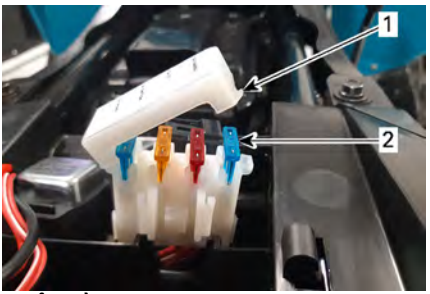
1. Si un fusible est ouvert (ou grillé), remplacez-le par un autre de même calibre.
2. La boîte à fusibles est située dans le compartiment de la batterie, juste devant la batterie.



COMPARTIMENT DE LA BATTERIE

1. Boîte à fusibles

3. Retirez le couvercle du fusible et remplacez le fusible.



BOÎTE À FUSIBLES

1. Couvercle de boîte à fusibles
2. Fusible

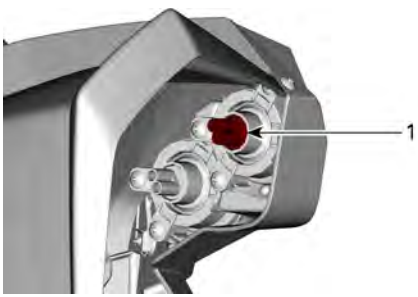
4. Assurez-vous que le couvercle de la boîte à fusibles est bien fermé.

Feux

Remplacement de l'ampoule des feux de jour

⚠ ATTENTION
Mettez toujours l'interrupteur d'ALLUMAGE sur la position OFF avant de remplacer une ampoule défectueuse.

1. Débranchez les feux du faisceau électrique.
2. Poussez sur la douille de l'ampoule vers l'intérieur, puis tournez-la d'un quart de tour dans le sens anti-horaire pour la retirer du boîtier.



ARCHE DE ROUE AVANT DROITE

1. Douille d'ampoule

3. Notez la position de l'ampoule, puis retirez-la délicatement du boîtier.



BOÎTIER DE PHARE

1. *Ampoule*

4. Appliquez de la graisse diélectrique sur les contacts de la nouvelle ampoule.
5. Insérez la nouvelle ampoule de manière à ce que le filament soit horizontal.
6. Poussez la douille de l'ampoule dans le boîtier et tournez-la d'un quart de tour dans le sens horaire.
7. Reconnectez les feux au faisceau électrique.
8. Vérifiez le bon fonctionnement de l'ampoule après l'avoir remplacée. Si les feux ne fonctionnent pas, consultez votre concessionnaire Can-Am Hors route agréé pour le service.
9.

Feu arrière/feu d'arrêt

Dans le cas peu probable où elles ne fonctionneraient pas, faites-les vérifier par un concessionnaire autorisé Can-Am hors route, un atelier de réparation ou une personne de votre choix.

Les lampes à DEL ne peuvent pas être remplacées. En cas de défaillance, l'ensemble Feu arrière/feu d'arrêt doit être remplacé.

Chaîne d'entraînement, rouleau, pignons

Inspection de la chaîne de transmission et des pignons

AVIS

Remplacer la chaîne et les roues dentées en même temps pour éviter leur usure prématurée.

AVIS

Ne jamais faire fonctionner ce véhicule lorsque la chaîne d'entraînement est trop lâche ou trop tendue, car des dommages importants aux éléments d'entraînement pourraient s'ensuivre.

Chaîne d'entraînement

1. Inspectez la chaîne d'entraînement pour voir si les maillons ou les rouleaux sont endommagés.
2. Remplacez la chaîne si elle n'est pas en bon état.
3. Vérifier le jeu de la chaîne d'entraînement et régler la tension au besoin.

Rouleau

1. Inspectez le rouleau de la chaîne d'entraînement sur le pivot du bras oscillant pour détecter toute usure excessive ou détérioration. Remplacez-les au besoin.

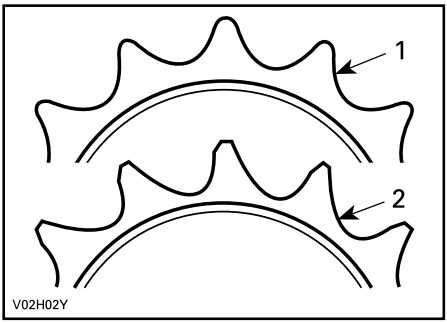


ARCHE DE ROUE ARRIÈRE DROITE

1. Rouleau de chaîne d'entraînement

Roues dentées

1. Vérifier l'essieu de la roue dentée et le pignon pour déceler toute déformation, usure excessive ou autres dommages. Remplacez--les au besoin.



1. *Bon*
2. *Remplacer*

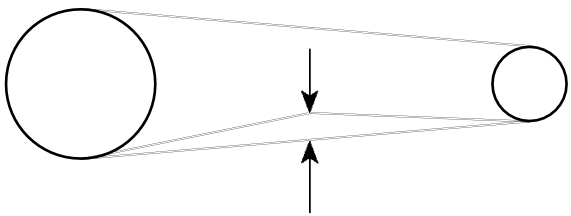
Lubrification de la chaîne d'entraînement

1. La chaîne d'entraînement devrait être inspectée pour en assurer la bonne lubrification avant chaque randonnée.
2. Lubrifier en utilisant du lubrifiant à chaîne du commerce.

Vérification de la déflexion de la chaîne d'entraînement

1. Faites avancer le véhicule pour annuler la tension dans la partie supérieure de la chaîne d'entraînement.
2. Écrasez la suspension à l'aide d'une sangle d'arrimage réglable. Attachez la sangle entre l'essieu et le pare-chocs arrière.
3. Serrez la sangle jusqu'à ce que l'essieu arrière soit au même niveau que l'arbre de sortie de la boîte de vitesses. Cela devrait resserrer le haut de la chaîne d'entraînement.
4. Tirez le tendeur de chaîne vers le bas, en l'éloignant de la chaîne. Mesurez la déflexion sur la partie inférieure de la chaîne. Ajustez si nécessaire.

Déflexion de la chaîne d'entraînement
6 à 12 mm (0,25 à 0,5 po)



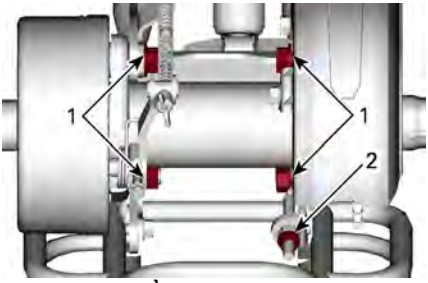
Réglage de la chaîne d'entraînement

La chaîne d'entraînement devrait être inspectée pour en assurer le bon réglage avant chaque randonnée.

AVIS

Ne jamais régler la chaîne d'entraînement avec le conducteur assis sur le véhicule. Retirer toute charge sur le véhicule.

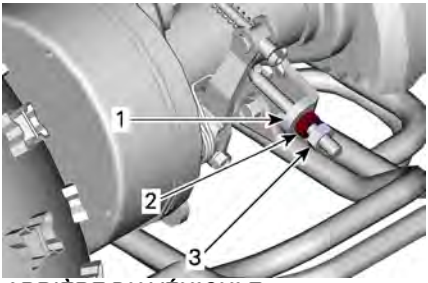
1. Placez le véhicule sur une surface plane et mettez la boîte de vitesse au point mort (N).
2. Vérifiez l'état de la chaîne d'entraînement.
3. Desserrez les quatre boulons de blocage de l'axe de transmission.
4. Desserrez le contre-écrou du réglage de la chaîne.



ESSIEU ARRIÈRE

1. *Boulons de verrouillage*
2. *Contre-écrou de réglage de la chaîne*

5. Tourner le dispositif de réglage de la chaîne dans le sens horaires pour obtenir la déflexion requise.



ARRIÈRE DU VÉHICULE

1. *Dispositif de réglage de chaîne*
2. *Écrou de dispositif de réglage de chaîne*
3. *Contre-écrou de réglage de la chaîne*

6. Lorsque le réglage est correct, serrez le contre-écrou du dispositif de réglage de la chaîne au couple spécifié.
7. Serrez les boulons de l'axe de transmission en respectant le couple spécifié.

Couple de serrage	
Contre-écrou de réglage de la chaîne	25 ± 3 Nm (18 ± 2 lbf-pi)
Boulons de verrouillage de l'essieu moteur	60 ± 6 Nm (43 ± 4 lbf-pi)

ROULEMENT DE ROUE

Inspection d'un roulement de roue

1. Placez le véhicule sur une surface de niveau.
2. Serrez le frein de stationnement.
3. Soulevez le véhicule et soutenez-le.
4. Fixez le véhicule de façon sûre sur des chandelles.
5. Poussez et tirez la roue par le rebord supérieur pour sentir le jeu.
6. Consultez un concessionnaire Can-Am hors route agréé si le jeu est anormal.



TYPIQUE

Pneus et roues

Pression des pneus

⚠ AVERTISSEMENT

La pression des pneus influence grandement la maniabilité et la stabilité du véhicule.
Un pneu trop mou risque de se dégonfler et de tourner sur la jante.
Un pneu trop dur risque d'éclater. Respectez toujours les pressions recommandées.
NE laissez JAMAIS la pression des pneus sous le minimum. Le pneu pourrait se déloger de la jante.

Vérifiez la pression lorsque les pneus sont **froids**, c'est-à-dire avant d'utiliser le véhicule. La pression des pneus varie selon la température et l'altitude. Revérifiez la pression si une de ces conditions a changé.

Consultez l'étiquette *Pression des pneus et charge maximale* pour sélectionner la pression appropriée.

REMARQUE :
Bien que les pneus soient prévus spécialement pour tout type de terrain, une crevaison reste possible. C'est pourquoi il est recommandé d'emporter un manomètre pour pneus, une pompe et un nécessaire de réparation.

Inspection des pneus

Vérifiez si les pneus sont endommagés ou usés. Remplacez-les au besoin.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne permutez pas les pneus. Les pneus avant et arrière sont de taille différente. Les pneus gauche et droit ont des sens de rotation unidirectionnels différents.

Remplacement des pneus

Le remplacement de pneus doit être effectué par un concessionnaire agréé Can-Am, un atelier de réparation ou une personne de votre choix.

⚠ AVERTISSEMENT

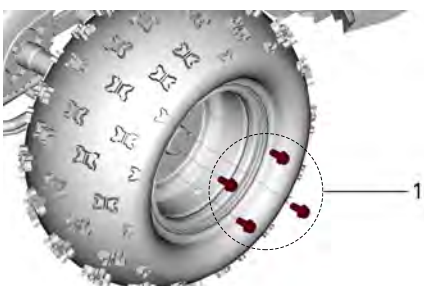
Ne remplacez les pneus qu'avec des pneus de même type et de même taille que les pneus originaux.
Installez les pneus unidirectionnels dans leur sens de rotation.
Les pneus doivent être montés par quelqu'un d'expérience, conformément aux méthodes de montage reconnues, en se servant de l'équipement d'installation et des outils appropriés.

Dépose de la roue

1. Stationnez le véhicule sur une surface de niveau.
2. Arrêtez le moteur et serrez le frein de stationnement.
3. Desserrez légèrement les écrous de roues.
4. Soulevez le côté du véhicule et placez un support sous le cadre au niveau du repose-pieds.
5. Retirez les écrous de roue, puis déposez la roue.

Installation de la roue.

1. Vérifiez que la transmission est engagée, et que le frein de stationnement est serré.
2. Positionnez la roue sur le moyeu.



TYPIQUE – ROUE AVANT DROITE

1. Boulons de roues

REMARQUE :
Assurez-vous que la tige de la valve est tournée vers l'extérieur. Si les pneus sont unidirectionnels, installez chaque roue en respectant le sens de rotation des pneus (indiquée par une flèche sur le flanc du pneu).

3. Installez les boulons de roues et serrez-les à la main.

4. Retirez le support avec précaution et abaissez le véhicule jusqu'au sol.
5. Serrez les boulons en croisant, et appliquez le couple de serrage spécifié.

Couple de serrage	
Boulon de roue	30 ± 3 Nm (22 ± 2 lbf-pi)

AVIS

Utilisez toujours les écrous de roue recommandés pour le type de roue.
D'autres écrous risquent d'endommager la jante ou les goujons.

Système de direction

Inspection du système de direction

1. Vérifiez que tous les boulons ou écrous sont correctement serrés sur le système de direction.
2. Si vous trouvez des fixations desserrées, consultez un concessionnaire Can-Am Hors route agréé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix.

Réglage du pincement des roues

1. Placez le véhicule sur une surface de niveau.
2. Vérifiez la pression de chaque pneu. Gonflez les pneus à la pression requise.
3. Positionner et fixer le guidon en position droite, perpendiculairement à l'axe du véhicule.
4. Placez une corde autour des quatre roues en utilisant un élastique, et reliez les deux extrémités ensemble.

REMARQUE :
La corde doit être placée au centre des roues.

5. Depuis l'avant de la jante avant, tirez sur la corde de manière à ce qu'elle ne touche que les côtés du pneu arrière.

REMARQUE :
Assurez-vous que la corde reste dans cette position pendant les étapes suivantes.

6. Mesurez la distance entre la corde et la jante, à l'avant et à l'arrière de la jante.
7. Répétez cette mesure de l'autre côté.

 La mesure arrière doit être dépasser de 2 ou 3 mm (1/16 ou 1/8 po) la mesure avant de chaque côté du véhicule pour obtenir le pincement recommandé,

Ouverture	
Total	3 à 6 mm (1/8 à 1/4 po)

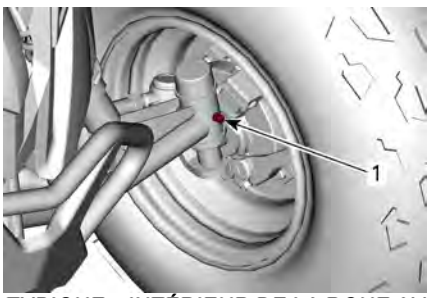
8. Consultez un concessionnaire Can-Am Hors route agréé si l'ouverture de l'ange des roues est hors des spécifications.

Lubrification des fusées avant

Renegade 70 et Renegade 110

1. Lubrifiez les fusées avant. Chaque fusée est dotée d'un graisseur.

Graisse synthétique pour suspension XPS



TYPIQUE – INTÉRIEUR DE LA ROUE AVANT GAUCHE

1. Raccord de graissage

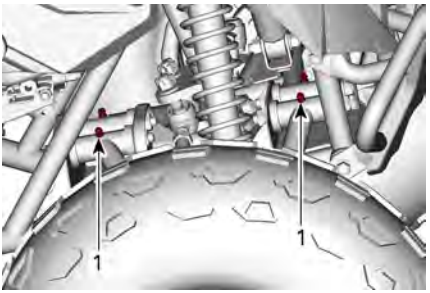
Suspension

Lubrification de la suspension avant

1. Inspectez la suspension avant et vérifiez que toutes les fixations sont bien serrées.

2. Lubrifiez les pivots des bras de suspension avant, en particulier après avoir lavé le véhicule ou roulé dans l'eau.

Graisse synthétique pour suspension XPS



TYPIQUE – ARCHE DE ROUE AVANT DROITE

1. Raccord de graissage

Freins

Lubrification des câbles de frein

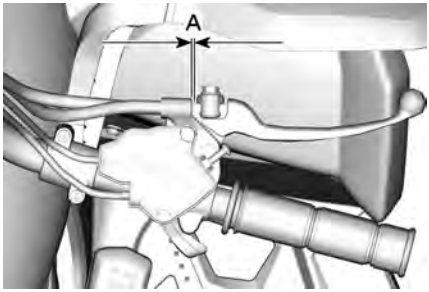
1. Lubrifiez les câbles de frein à l'aide d'un lubrifiant pour câbles à base de silicone.

⚠ AVERTISSEMENT

Utilisez toujours un lubrifiant à base de silicone. L'utilisation d'un autre lubrifiant (tel qu'un lubrifiant à base d'eau) peut provoquer le collage ou la rigidité du ou des câbles,

Jeu de la commande des freins

1. Vérifiez le jeu des freins avant et arrière aux intervalles recommandés dans le programme d'entretien.



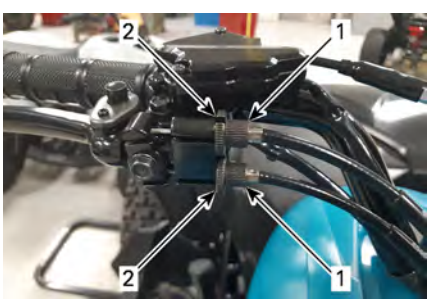
TYPIQUE – LEVIER DE FREIN DROIT

1. 2 à 3 mm (0,08 à 0,012 po)

2. Si le jeu est supérieur aux spécifications, réglez les freins avant et arrière.
3. Effectuez toujours un entretien des freins lorsque la capacité de freinage n'est plus suffisante.

Réglage du frein avant

1. Stationnez le véhicule sur une surface de niveau.
2. Placez le levier sélecteur en position neutre (N).
3. Soulevez l'avant véhicule jusqu'à ce que les roues avant ne touchent plus le sol. Placez un support sous le châssis.
4. Faites tourner manuellement la roue avant gauche en serrant la vis de réglage supérieure du levier de frein droit.



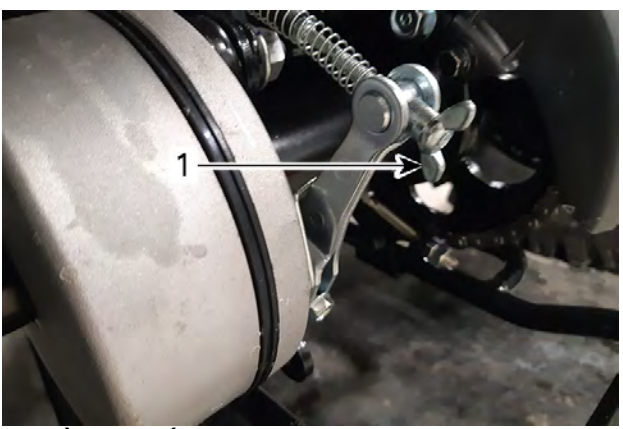
TYPIQUE – LEVIER DE FREIN DROIT (AVANT)

1. Vis de réglage
2. Contre-écrous

5. Lorsque vous constatez un léger frottement sur la roue, desserrez la vis de réglage d'un tour complet.
6. Faites tourner manuellement la roue avant droite en serrant la vis de réglage inférieure du levier de frein droit.
7. Lorsque vous constatez un léger frottement sur la roue, desserrez la vis de réglage d'un tour complet.
8. Vérifiez que le levier de frein droit fonctionne normalement et que le jeu est correct.
9. Serrez tous les contre-écrous.
10. Retirez le support avec précaution et abaissez le véhicule jusqu'au sol.

Réglage du frein arrière

1. Stationnez le véhicule sur une surface de niveau.
2. Placez le levier sélecteur en position neutre (N).
3. Soulevez l'arrière du véhicule jusqu'à ce que les roues arrière ne touchent plus le sol. Placez un support sous le châssis.
4. Faites tourner manuellement les roues arrière pendant que vous serrez le dispositif de réglage sur le tambour de frein arrière.



ARRIÈRE DU VÉHICULE

1. Dispositif de réglage de câble de frein

5. Lorsque vous constatez un léger frottement sur la roue, desserrez la vis de réglage d'un tour complet.
6. Vérifiez que le levier de frein gauche fonctionne normalement et qu'il revient dans sa position initiale.
7. Vérifiez que le jeu du levier de frein gauche est correct.

8. Retirez le support avec précaution et abaissez le véhicule jusqu'au sol.

Cette page est intentionnellement vide

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

Les composants principaux de votre véhicule (moteur et châssis) sont identifiés par des numéros de série. Il sera utile de les avoir en mains lors d'une réclamation de garantie ou pour retracer le véhicule en cas de perte.

Le concessionnaire Can-Am hors route autorisé a besoin de ces numéros pour remplir les réclamations de garantie. On recommande fortement de noter les numéros de série de votre véhicule et de les transmettre à votre compagnie d'assurances.

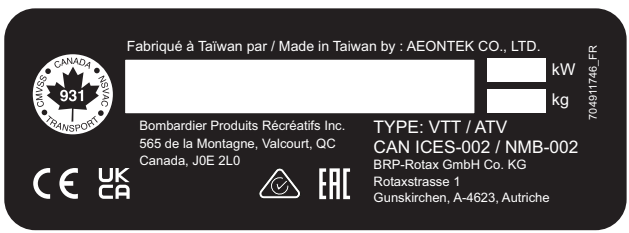
Notez les numéros d'identification du véhicule et du moteur, ainsi que le numéro de la clé.

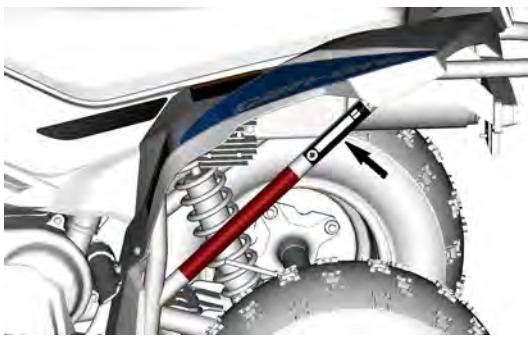
Rangez la clé de rechange dans un endroit sûr. La clé de contact doit être remplacée si toutes les clés sont perdues.

Numéro d'identification du véhicule (NIV) :	
Numéro d'identification du moteur (NIM) :	
Numéro de clé	

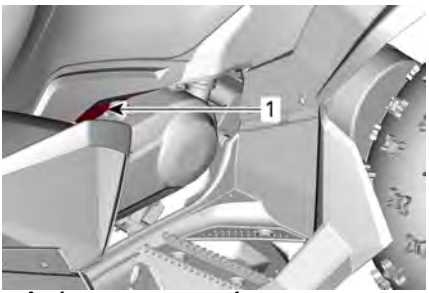
Emplacement du numéro d'identification du véhicule

L'étiquette VIN se situe sous l'aile arrière, sur l'élément de cadre gauche.





Position du Numéro d'identification du moteur (NIM)



CÔTÉ GAUCHE DU VÉHICULE

1. Étiquette EIN

ÉTIQUETTE MOBILE DE CONFORMITÉ

Étiquette mobile de conformité



ÉTIQUETTES DE CONFORMITÉ

Ces étiquettes indiquent la conformité du véhicule.

Conformité ANSI/SVIA

Modèles canadiens et nord-américains

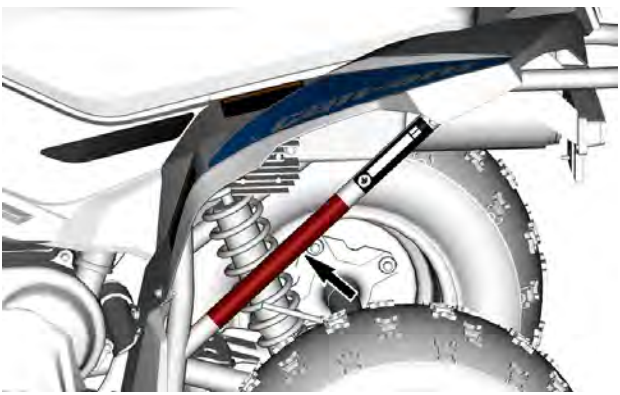
Bombardier Produits Récréatifs inc. certifie que ce VTT est conforme à la norme ANSI / SVIA-1-2023 et qu'il est soumis à un plan d'action approuvé pour les VTT, soumis par BRP et archivé auprès de la U.S. Consumer Product Safety Commission.

10566_FR



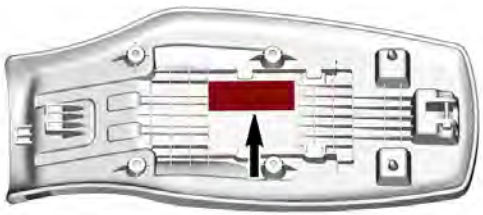
Informations sur le contrôle des émissions





Conformité US CPSC

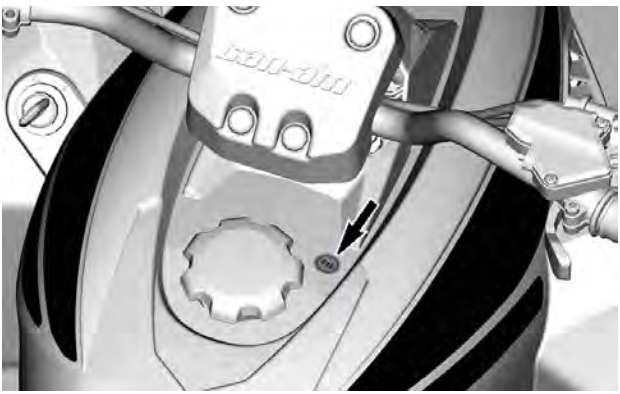




Pourcentage d'éthanol

Modèles internationaux (sauf Canada et États-Unis)





SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS PAR ÉVAPORATION

Modèles de Californie avec système de contrôle des émissions par évaporation

À partir de 2018, certains modèles California sont certifiés conformes TP-933 du California Air Resources Board (CARB). Ces modèles sont équipés d'un système de contrôle des émissions par évaporation comprenant un réservoir d'essence à faible perméation (LPFT), des canalisations d'essence à faible perméation (LPFL) et un filtre à charbon actif. Ce modèle n'est pas équipé d'un filtre à charbon actif avec purge et est certifié conforme à la norme TP-933 en vertu des dispositions relatives au calcul de la moyenne prévues à l'article 13 CCR 2149.4(c).

RÉGLEMENTATION DU SYSTÈME DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE BRUIT (CANADA/ÉTATS-UNIS)

Il est interdit de trafiquer le système de réduction des émissions de bruit!

En vertu de la loi fédérale américaine et des lois provinciales canadiennes, il peut être interdit d'effectuer les opérations suivantes :

1. La dépose ou la mise hors d'usage par quiconque n'ayant pas pour intention de procéder à l'entretien, à la réparation ou au remplacement d'un dispositif incorporé à un véhicule neuf dans le but d'en contrôler le bruit avant la vente ou la livraison à l'acheteur, ou en cours d'utilisation, ou encore
2. L'utilisation du véhicule après qu'un tel dispositif ou élément de conception a été enlevé ou rendu inopérant par toute personne.

Les opérations suivantes sont considérées comme des actes de traficage :

1. La dépose, l'altération ou la perforation du silencieux ou d'un composant du moteur acheminant les gaz d'échappement du moteur.
2. La dépose, l'altération ou la perforation d'une partie du système d'admission d'air.
3. Le remplacement de pièces mobiles du véhicule ou de pièces du système d'échappement ou d'admission d'air par des pièces autres que celles prescrites par le fabricant.
4. Un entretien inadéquat.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ – CE

565 rue de la Montagne
Valcourt (Québec) J0E 2L0
Canada

www.brp.com

ADVENTURE BY DESIGN

Déclaration de conformité UE

Représentant autorisé : BRP-Rotax GmbH Co. KG, Rotaxstrasse 1, Gunskirchen, A-4623, Autriche

Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant.

Le soussigné, représentant le fabricant, déclare par la présente que les **véhicules tout-terrain (VTT)** de l'année modèle **2027** portant la marque CE et un numéro d'identification du véhicule de 17 caractères dans le format **RF3xxxxxxVxxxxxxx** ou **RFGxxxxxxVxxxxxxx** sous les noms commerciaux de **Can-Am Renegade** ou **Can-Am DS**, comprenant les SKUs **3JVB, 3MVA, 3KVA** et **3LVB**, sont conformes à toutes les dispositions pertinentes des directives et règlements suivants :

Directive 2006/42/CE relative aux machines (MD), modifiée jusqu'au règlement (UE) 2019/1243 inclus	ISO 12100:2010 & EN 15997:2011
Règlement (UE) 2016/1628 relatif aux engins mobiles non routiers (EMNR) sur les polluants gazeux, modifié jusqu'au règlement (UE) 2020/1040 inclus	
Directive 2014/30/UE sur la compatibilité électromagnétique (CEM), modifiée jusqu'au règlement (UE) 2018/1139 inclus	CISPR 12:2007/A1:2009 & IEC 61000-6-1:2016 ou UN R10.04 ou version ultérieure
Directive 2006/66/CE relative aux batteries, telle que modifiée jusqu'à la directive (UE) 2018/849 incluse, et Règlement (UE) 1103/2010 relatif à l'étiquetage de la capacité des batteries	EN 50342-7:2015
Directive 2014/53/UE relative aux équipements radioélectriques (RED), telle que modifiée jusqu'au règlement (UE) 2018/1139 (si équipé d'une clé D.E.S.S. à radiofréquence (RF))	Art. 3.1a: IEC 62368-1:2014 Art. 3.1b: CISPR 25:2016 & ISO 11452-2:2004 Art. 3.2: ETSI EN 300 330 V2.1.1:2017

Renald Plante, Ing.
Directeur, Développement de produits, VTT Can-Am
Bombardier Produits Récréatifs Inc.

Valcourt, QC, Canada
16 janvier 2026

ski-doo LYNX SEA-DOO EVINRUDE ROTAX can-am

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ POUR LE ROYAUME-UNI

565 rue de la Montagne
Valcourt (Québec) J0E 2L0
Canada

www.brp.com

ADVENTURE BY DESIGN

Déclaration de conformité pour le Royaume-Uni

Représentant autorisé : BRP UK Ltd., (BWM Accountants Limited), Suite 5.1, 12 Tithebarn Street, Liverpool, L2 2DT

Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant.

Le soussigné, représentant le fabricant, déclare par la présente que les **véhicules tout-terrain (VTT)** de l'année modèle **2027** portant la marque UKCA et un numéro d'identification du véhicule de 17 caractères dans le format **RF3xxxxxVxxxxxxx** ou **RFGxxxxxxVxxxxxxx** sous les noms commerciaux de **Can-Am Renegade** ou **Can-Am DS**, comprenant les SKUs **3JVB, 3MVA, 3KVA** et **3LVB**, sont conformes à toutes les dispositions pertinentes des instruments statutaires suivants :

Règlement de 2008 sur la fourniture de machines (Sécurité), UK SI 2008/1597, modifié jusqu'à SI 2020/1112 inclus	ISO 12100:2010 & EN 15997:2011
Règlement de 2018 sur les engins mobiles non routiers (approbation de type et émission de polluants gazeux et particulaires), UK SI 2018/764 tel que modifié jusqu'à SI 2020/1393 inclus	
Règlement sur la compatibilité électromagnétique de 2016, UK SI 2016/1091 tel que modifié jusqu'à et y compris SI 2020/1112	CISPR 12:2007/A1:2009 & IEC 61000-6-1:2016 ou UN R10.04 ou version ultérieure
Règlement de 2008 sur les piles et accumulateurs (mise sur le marché), UK SI 2008/2164, modifié jusqu'à et y compris UK SI 2020/904	EN 50342-7:2015
Réglementation sur les équipements radioélectriques de 2017, UK SI 2017/1206 tel que modifié jusqu'à et y compris SI 2020/1112 (si doté d'une clé avec radiofréquence D.E.S.S.)	Art. 3.1a: IEC 62368-1:2014 Art. 3.1b: CISPR 25:2016 & ISO 11452-2:2004 Art. 3.2: ETSI EN 300 330 V2.1.1:2017

Renald Plante, Ing.
Directeur, Développement de produits, VTT Can-Am
Bombardier Produits Récréatifs Inc.

Valcourt, QC, Canada
16 janvier 2026

ski-doo LYNX SEA-DOO EVINRUDE ROTAX can-am

Cette page est intentionnellement vide

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Moteur		
Type		4 temps, EFI, refroidissement par air, carter humide
Nombre de cylindres		Un seul cylindre
Cylindrée		111,7 cm³ (6,8 po³)
Nombre de soupape		2
Jeu des soupapes		0,06 mm (0,002 po)
Démarrage		Électrique
Huile moteur	Huile recommandée pour usage général	Huile synthétique 10W50 XPS
	Huile recommandée pour les températures basses	Huile synthétique 10W40 XPS
	Huile recommandée pour les températures hautes	Huile synthétique 10W50 XPS
	Huile de remplacement si les produits XPS ne sont pas disponibles	Utilisez une huile moteur SAE 10W50 4 temps qui répond aux exigences de la classification API SN et JASO MA2.
	Contenance	Changement de l'huile et du filtre : 900 ml (0,95 pinte (US))

Transmission	
Transmission	Transmission à variation continue (CVC)

Boîte de vitesses		
Type		3 positions: Marche avant, point mort et marche arrière
Huile de boîte de vitesses	Type	Consultez la rubrique *Huile de boîte de vitesses recommandée* dans la section *Procédures d'entretien*
	Contenance	350 ml (11,8 fl oz (US))

Circuit de carburant		
Type de livraison		Injection électronique de carburant (EFI)
Régime de ralenti		1 750 ± 150 tr/min
Carburant	Type	Essence sans plomb
	Indice d'octane	Indice d'octane AKI de 87 affiché à la pompe (RON+MON)/2
Réservoir de carburant	Contenance	6 l (1,6 gal (US))

Système électrique		
Type de système d'allumage		Allumage à décharge inductive (ADI)
Bougie	Marque et type	NGK CR6HSA ou équivalent
	Écartement des électrodes	0,6 à 0,7 mm (0,024 à 0,028 po)
	quantité	1
Batterie	Type	Sans entretien
	Volt	12 volts, 4 A•h
Système de démarrage		Démarreur électrique
Ampoule de feu de jour		4 x 6 W
Feu arrière et feu de freinage		LED
Fusible	Charge	15 A
	EFI	10 A
	Allumage	5 A

Suspension			
Type	Avant	110 Xxc	Bras de suspension arqués doubles
		Tous les autres	Bras de suspension simple
	Arrière		Axe rigide, amortissement simple

Suspension			
Course de la roue	Avant	70	101 mm (4 po)
		110	127 mm (5 po)
		110 Xxc	140 mm (5,5 po)
	Arrière	70	105 mm (4,1 po)
		110	147 mm (5,8 po)
		110 Xxc	149 mm (5,9 po)
Amortis seur	Avant	110 Xxc	Amortisseur à gaz Piggyback
		Tous les autres	Huile
	Arrière	110 Xxc	Gaz
		Tous les autres	Huile

Pneus			
Pression	Avant		La pression de gonflage recommandée est indiquée sur l'étiquette *Charge maximale et pression des pneus*. Reportez-vous à la section *Étiquettes importantes sur les produits* pour connaître son emplacement.
	Arrière		
Volume	Avant	70	17 x 7-8, Duro HF-277
		110 110 Xxc	19 x 7-8, Duro HF-277
	Arrière	70	17 x 8-8, Duro DI-2009
		110 110 Xxc	18 x 9,5-8, Duro DI–2009

Jantes		
Volume	Avant	Acier, 8 x 5,5
	Arrière	Acier, 8 x 5,5
Couple de serrage des écrous de roue		30 ± 3 Nm (22 ± 2 lbf-pi)

Freins		
Avant		Mécanique, 2 tambours
Arrière		Mécanique, 1 tambour
Manette de frein droite		Freinage à double tambour à l'avant
Manette de frein gauche		Freinage à tambour à l'arrière
Mécanisme de frein de stationnement	70	Sur le levier de frein droit
	110 110 Xxc	Sur le levier de frein gauche

Poids et dimensions		
Poids à sec	70 110	130 kg (287 lb)
	110 Xxc	135 kg (298 lb)
Longueur hors tout	70	149,5 cm (59 po)
	110 110 Xxc	154 cm (60,5 po)
Largeur hors tout	70	95,5 cm (37,6 po)
	110	102,5 cm (40,4 po)
	110 Xxc	108 cm (42,5 po)

Poids et dimensions		
Hauteur hors tout	70	93,5 cm (36,8 po)
	110 110 Xxc	97 cm (38,2 po)
Poids nominal brut du véhicule (PNBV)	70	215 kg (475 lb)
	110 110 Xxc	227 kg (500 lb)
Charge maximale permise	Tous	102 kg (180 lb)
Empattement	70	98,6 cm (38,8 po)
	110 110 Xxc	105 cm (41,3 po)
Garde au sol	70	90 mm (3,5 po)
	110 110 Xxc	114 mm (4,5 po)

DIAGNOSTIC DES PANNES

INSTRUCTIONS DE DÉPANNAGE

Dépannage

1. LE MOTEUR NE TOURNE PAS

LE COMMUTATEUR D'ALLUMAGE EST SUR LA POSITION OFF.

– *Mettez le commutateur sur ON.*

FUSIBLE GRILLÉ.

– *Vérifier le fusible d'alimentation principale.*

BATTERIE FAIBLE OU CONNEXIONS DESSERRÉES.

– *Vérifier les connexions et l'état des bornes.*
– *Faites vérifier la batterie.*
– *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.*

2. LE MOTEUR TOURNE, MAIS REFUSE DE DÉMARRER

L'INTERRUPTEUR D'ARRÊT D'URGENCE DU MOTEUR EST À LA POSITION OFF.

– *Mettre l'interrupteur sur ON.*

MOTEUR NOYÉ (LA BOUGIE EST HUMIDE LORSQU'ON L'ENLÈVE).

– *Lorsque le moteur ne démarre pas après plusieurs tentatives, le moteur peut être noyé de carburant. Procédez comme suit:*
 • Mettez l'interrupteur d'allumage en position ON et vérifiez que le volet d'air n'est pas mis.
 • Serrez et maintenez à fond le levier d'accélérateur pour démarrer le moteur.
 • Dès que le moteur démarre, relâchez le levier d'accélérateur. Ne faites pas monter le moteur en régime.
 Si le moteur ne démarre pas :
 • Débranchez le câble de la bougie.
 • Enlevez la bougie.
 • Faites tourner le moteur plusieurs fois.
– *Installez une bougie neuve si possible ou nettoyez et séchez la bougie retirée.*
 • Faites démarrer le moteur comme expliqué ci-dessus. Si le moteur continue à être noyé, adressez-vous à un concessionnaire autorisé Can-Am hors route, un atelier de réparation ou une personne de votre choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie,

reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.
– *S'assurer qu'il n'y a pas de carburant dans l'huile moteur à cause du moteur noyé, auquel cas, remplacer l'huile moteur.*

L'ESSENCE NE PARVIENT PAS AU MOTEUR (BOUGIE SÈCHE LORSQU'ON L'ENLÈVE).

– *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*

BOUGIE/SYSTÈME D'ALLUMAGE (AUCUNE ÉTINCELLE).

– *Enlever la bougie du moteur, puis la remettre en place en rebranchant le capuchon de bougie.*
– *S'assurer que l'interrupteur d'allumage est en position ON et que le l'interrupteur d'arrêt d'urgence est en position RUN (marche).*
– *Mettez la bougie à la masse sur le moteur, loin du puits de bougie, et démarrez. S'il n'y a pas d'étincelle, remplacez la bougie.*
– *Si le problème persiste, adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*

3. LE MOTEUR MANQUE DE PUISSANCE OU D'ACCÉLÉRATION

BOUGIE ENCRASSÉE, ENDOMMAGÉE OU USÉE.

– *Nettoyez la bougie et vérifiez son degré thermique. Remplacez-les au besoin.*

L'ESSENCE NE PARVIENT PAS AU MOTEUR.

– *Vérifiez les éléments énumérés dans la section Le moteur tourne mais ne démarre pas.*

SURCHAUFFE DU MOTEUR.

– *Si le moteur a tendance à surchauffer, essayez les méthodes suivantes :*
 • Réduisez la vitesse du véhicule, mais gardez assez de vitesse pour que le moteur ait suffisamment d'air pour refroidir. Si le

moteur continue de surchauffer après une minute environ, arrêtez le véhicule.
• Mettez le frein de stationnement et arrêtez le moteur.
• Laissez le moteur refroidir.
• Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route aussitôt que possible.
– *Si la surchauffe persiste, contactez un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.*

FILTRE À AIR/BOÎTIER DE FILTRE À AIR COLMATÉ OU SALE.

– *Vérifier le filtre à air et le nettoyer. Au besoin, remplacer le filtre à air.*
– *Vérifiez le conduit d'admission d'air.*

BOÎTE CVT USÉE OU SALE, INCLUANT LA COURROIE.

– *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.*

4. RETOUR DE FLAMME DU MOTEUR

LE SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT FUIT.

– *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*

LE MOTEUR TOURNE EN SURCHAUFFE.

– *Voir Accélération ou puissance insuffisante du moteur.*

MAUVAIS RÉGLAGE DE L'ALLUMAGE OU PANNE DU SYSTÈME D'ALLUMAGE.

– *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*

5. RATÉS D'ALLUMAGE

BOUGIE ENCRASSÉE, ENDOMMAGÉE OU USÉE.

– *Nettoyez la bougie et vérifiez son degré thermique. Remplacez-les au besoin.*

PRÉSENCE D'EAU DANS L'ESSENCE.

– *Videz le système d'alimentation et remplissez-le d'essence neuve.*

6. LE VÉHICULE NE PEUT PAS ATTEINDRE SA VITESSE MAXIMALE

MOTEUR.

– *Voir Accélération ou puissance insuffisante du moteur.*

FREIN DE STATIONNEMENT.

– *S'assurer que le levier de verrouillage des freins est complètement désengagé.*

FILTRE À AIR/BOÎTIER DE FILTRE À AIR COLMATÉ OU SALE.

– *Vérifier le filtre à air et le nettoyer. Au besoin, remplacer le filtre à air.*
– *Vérifiez le conduit d'admission d'air.*

BOÎTE CVT USÉE OU SALE, INCLUANT LA COURROIE.

– *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.*

7. LE RÉGIME DU MOTEUR AUGMENTE, MAIS LE VÉHICULE N'AVANCE PAS

LA BOÎTE DE VITESSES EST AU POINT MORT (N).

– *Engager la boîte de vitesses en MARCHE ARRIÈRE (R) ou MARCHE AVANT (F).*

LA BOÎTE CVT EST DÉFAILLANTE.

– *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.*

PRÉSENCE D'EAU DANS LE LOGEMENT DE LA BOÎTE CVT.

– *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.*

Cette page est intentionnellement vide

GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE BRP ÉTATS-UNIS ET CANADA : VTT CAN-AM® POUR JEUNES 2027

1) Portée de la garantie limitée

Bombardier Produits Récréatifs Inc. (« BRP ») garantit ses VTT Can-Am pour jeunes 2027 (le « produit ») vendus par les concessionnaires BRP autorisés (tel que définis ci-après) aux États-Unis d'Amérique (« É.-U. ») et au Canada contre tout défaut de matériau ou de fabrication pour la période et les conditions décrites ci-dessous. La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si :

1. le produit a été utilisé pendant des courses ou autres compétitions, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou
2. le produit a été altéré ou modifié de manière à pénaliser son fonctionnement, ses performances ou sa durabilité, ou a été altéré ou modifié d'une manière visant à modifier son usage prévu.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Veuillez vous reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

2. Limitation de Responsabilité.

DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, CETTE GARANTIE EST EXPRESSÉMENT ACCORDÉE ET ACCEPTÉE EN LIEU ET PLACE DE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES ACCESSOIRES ET INDIRECTS SONT EXCLUS DE CETTE GARANTIE ET CERTAINS ÉTATS/PROVINCES NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, LIMITATIONS ET EXCLUSIONS IDENTIFIÉES CI-DESSUS. ELLES PEUVENT PAR CONSÉQUENT NE PAS S'APPLIQUER. LA PRÉSENTE GARANTIE CONFÈRE DES DROITS PRÉCIS, AINSI QUE D'AUTRES DROITS ET RECOURS POUVANT VARIER SELON LES ÉTATS OU LES PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations, ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées par la présente garantie limitée.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie limitée, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – éléments non couverts par la garantie

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie :

- l'usure normale;
- les éléments d'entretien de routine, les mises au point et les réglages;
- Les dommages causés par négligence ou le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage comme stipulé dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne qui n'est pas un concessionnaire BRP autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la rouille, corrosion et de l'exposition aux éléments naturels;
- Les dommages résultant d'introduction de neige ou d'eau;

Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, les coûts de transport, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus ou la perte de jouissance du véhicule pendant la durée du service ou des réparations.

4) Période de la garantie

La présente garantie limitée entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes : (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce, pour une période de :

- **DOUZE (12) mois consécutifs**, pour utilisation privée ou commerciale.
 - Pour les composants du système des gaz d'échappement, se reporter à *Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.)* du présent document.

- Pour les composants du système des émissions par évaporation des modèles de Californie équipés du système de contrôle des émissions par évaporation produits par BRP et vendus dans l'État de la Californie à un résident ou dont la garantie est ensuite enregistrée à un résident de l'État de la Californie, veuillez vous reporter à la *DÉCLARATION DE GARANTIE DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS PAR ÉVAPORATION EN CALIFORNIE* figurant aux présentes.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

5) Conditions d'application de la garantie

La présente garantie s'applique seulement si chacune des conditions suivantes est respectée :

- Le Produit doit être acheté neuf et inutilisé par son premier propriétaire auprès d'un Concessionnaire autorisé à distribuer le Produit dans le pays où la vente a eu lieu;
- le processus de vérification de prélivraison prescrit par BRP doit être exécuté, documenté et signé par l'acheteur;
- le produit doit être enregistré en bonne et due forme par un distributeur/Concessionnaire agréé;
- le produit doit être acheté dans le pays où le propriétaire réside;
- l'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si l'une des conditions précédentes n'est pas satisfaite, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée liée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) Comment bénéficier de la protection de la garantie

Le client doit cesser d'utiliser le produit dès la découverte d'une anomalie. Il doit aviser un distributeur BRP dans les trois (3) mois suivant la découverte d'une anomalie ou vice. Il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai suffisant pour le réparer.

L'utilisateur doit présenter au Concessionnaire agréé une preuve d'achat du Produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie.

Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

7) Obligations de BRP

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à sa seule discrétion, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice ou anomalie, ou soit à remplacer ces pièces sans frais pour les pièces et la main-d'œuvre par tout concessionnaire BRP autorisés pendant la période de garantie et les conditions décrites dans les présentes. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du produit au propriétaire.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le produit se trouve en dehors du pays où il a été acheté, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, telles que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, les taxes, les droits de licence, les frais d'importation, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs organismes respectifs.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

Sans préjudice de ce qui précède, à l'issue de la période de garantie, les pièces nécessaires à la réparation du produit pourront être achetées par les consommateurs, au prix de détail indiqué chez les concessionnaires ou sur le site Web de BRP, pendant une période raisonnable suivant l'année-modèle du produit.

8) Transfert

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée, sous réserve de ses conditions, sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un concessionnaire/distributeur autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive les coordonnées du nouveau propriétaire.

9) Assistance client

Face à un conflit ou à un problème de service lié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de

service ou du propriétaire. BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement avec le gérant ou propriétaire du service du concessionnaire BRP autorisé.

Si le problème ne peut pas être résolu, contactez BRP en remplissant le formulaire de contact que vous trouverez sur **www. brp. com** ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique *NOUS CONTACTER* de ce guide.

ÉMISSION US EPA - GARANTIE CONNEXE

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP») * garantit au dernier acheteur et à tout acheteur subséquent que ce véhicule neuf, y compris toutes les pièces de son système de contrôle des émissions d'échappement et de son système de contrôle des émissions par évaporation, est conforme à deux conditions :

1. Ce produit est conçu, fabriqué et équipé et conforme aux exigences 40 CFR 1051 et 40 CFR 1060 à la date de sa vente à l'acheteur final.
2. Il est exempt de défauts de matériaux et de fabrication qui pourraient l'empêcher de satisfaire les exigences 40 CFR 1051 et 40 CFR 1060.

Lorsqu'une condition de garantie est satisfaite, BRP réparera ou remplacera, à sa discrétion, toute pièce ou composant avec un défaut de matériau ou de fabrication qui augmenterait les émissions du moteur de tout polluant réglementé pendant la période de garantie indiquée, sans frais pour le propriétaire, y compris les dépenses relatives au diagnostic et la réparation ou le remplacement des pièces liés aux émissions. Toutes les pièces défectueuses remplacées au titre de cette garantie deviennent la propriété de BRP.

Pour toute réclamation de garantie liée aux émissions, BRP restreint le diagnostic et la réparation de pièces liées émissions aux seuls concessionnaires Can-Am autorisés, à moins qu'il s'agisse de réparations d'urgence requises par l'élément 2 de la liste suivante.

En tant que fabricant certifiant, BRP ne refusera pas les demandes de garantie liées aux émissions basées sur l'une des situations suivantes :

1. Entretien ou autre service effectué par BRP ou par des installations BRP autorisées.
2. Travaux de réparation de moteur/matériel qu'un opérateur a effectués pour corriger une situation urgente et dangereuse attribuable à BRP, si l'opérateur tente de rétablir le moteur/matériel dans sa configuration conforme, dès que possible.
3. Toute action ou inaction de l'opérateur sans rapport avec la déclaration sous garantie.
4. Entretien qui a été effectué plus fréquemment que ce que BRP recommande.
5. Tout ce qui est de la faute ou de la responsabilité de BRP.
6. L'utilisation de tout carburant couramment disponible lorsque le matériel fonctionne, sauf si les instructions écrites d'entretien de BRP affirment que ce carburant pourrait nuire au système de contrôle des émissions du matériel, alors que l'opérateur peut facilement trouver un carburant approprié. Reportez-vous aux sections Entretien et Exigences du carburant et sa manipulation.

Période de garantie liée aux émissions

La garantie liée aux émissions est valide pour la période suivante selon la première éventualité :

	HEURES	MOIS	KILOMÈTRES
Composants liés aux émissions d'échappement et aux émissions par évaporation	500	30	5000

Composants couverts

La garantie relative aux émissions couvre tous les composants dont la défaillance pourrait augmenter les émissions d'un polluant réglementé, notamment les composants suivants :

1. Pour les émissions de gaz d'échappement, les composants liés aux émissions incluent toutes pièces de moteur dépendantes des systèmes suivants :
 - Système d'admission d'air
 - Système d'alimentation en carburant
 - Système d'allumage
 - Systèmes de recirculation des gaz d'échappement.
2. Les pièces suivantes sont aussi considérées comme des composants du système des gaz d'échappement :
 - Dispositifs de post-traitement
 - Soupapes de ventilation du carter
 - Capteurs
 - Unités de contrôle électronique.
3. Les pièces suivantes sont considérées comme des composants du système de contrôle des émissions par évaporation :
 - Réservoir de carburant
 - Bouchon du réservoir
 - Conduite de carburant
 - Raccords de canalisation du carburant
 - Colliers*
 - Soupapes de surpression*
 - Soupapes de régulation*
 - Solénoïdes de régulation*
 - Contrôles électroniques*
 - Diaphragmes de commande à dépression*
 - Câbles de commande*
 - Tringleries de commande*
 - Robinets de purge
 - Tuyaux de vapeur

- Séparateur liquide/vapeur
- Filtre à charbon actif
- Supports de montage du réservoir à charbon actif
- Port de connexion de purge du carburateur.

REMARQUE :
* En relation avec le système de récupération des vapeurs d'essence.

4. Les composants liés aux émissions incluent aussi toute autre pièce dont le seul but est de réduire les émissions, ou dont la défaillance augmentera les émissions sans dégrader significativement les performances du moteur.

Limitation de l'applicabilité de la garantie

En tant que fabricant certifiant, BRP peut refuser les demandes de garantie liées aux émissions pour des défaillances qui ont été causées par un entretien ou une utilisation inappropriée sous la responsabilité du propriétaire ou de l'utilisateur, ou accidentellement, et pour lesquelles le fabricant ne peut être tenu responsable, ou en cas de force majeure. Par exemple, une réclamation relative à la garantie des émissions n'a pas à être honorée pour des défaillances qui ont été directement causées par l'abus de l'utilisateur du moteur/équipement ou de l'utilisation du moteur/équipement d'une façon pour lequel il n'a pas été conçu et ne sont pas imputable au fabricant en aucune façon.

Si vous avez des questions au sujet de vos droits et responsabilités au titre de la garantie, ou pour obtenir le nom et l'emplacement du concessionnaire BRP autorisé le plus près, veuillez contacter BRP en remplissant le formulaire de contact que vous trouverez sur le site **www.brp.com** ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique *NOUS CONTACTER* de ce guide, ou appelez le 1-888-272-9222.

GARANTIE DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS PAR ÉVAPORATION DE CALIFORNIE

Les périodes de garantie commencent à la date de livraison du nouveau véhicule récréatif hors route (VRHR) à l'acheteur final.

Bombardier Produits Récréatifs Inc. (« BRP ») garantit au dernier acheteur et à tout acheteur subséquent que ce véhicule VRHR :

1. est conçu, construit et équipé pour assurer sa conformité, au moment de la vente, à tous les règlements applicables, et
2. qu'il est exempt de défauts de matériaux et de fabrication capables d'entraîner la défaillance d'une pièce garantie. Toutes les pièces de rechange doivent être identiques à tous égards importants aux pièces décrites dans la demande de certification de BRP.

La garantie sur les pièces liées aux émissions fonctionne comme suit :

1. La réparation ou le remplacement de toute pièce garantie doit être effectué sans frais pour le propriétaire du VRHR, dans un centre de garantie, sauf en cas de réparation lorsqu'une pièce garantie ou un centre de garantie n'est pas raisonnablement accessible au propriétaire du VRHR. Lorsqu'une réparation est autorisée, elle peut être effectuée dans tout établissement de service disponible, ou par le propriétaire, en utilisant toute pièce de rechange. BRP s'engage à rembourser le propriétaire pour ses dépenses, ainsi que les frais de diagnostic pour une telle réparation ou remplacement, sans dépasser le prix de détail suggéré par le fabricant pour toutes les pièces remplacées sous garantie et les frais de main-d'œuvre basés sur le délai recommandé par le fabricant pour la réparation sous garantie et le taux horaire de main-d'œuvre approprié dans la région concernée.
2. Le manque de disponibilité des pièces nécessaires ou le caractère incomplet des réparations dans un délai raisonnable, sans dépasser 30 jours à compter du moment où le VRHR est initialement présenté au centre de garantie pour réparation, constitue une urgence.
3. Toute pièce garantie dont le remplacement n'est pas prévu par le programme d'entretien dans les instructions écrites est garantie pendant la période de garantie définie ci-dessous. Si une telle pièce tombe en panne pendant la période de garantie, elle sera réparée ou remplacée par BRP. Toute pièce de ce type réparée ou remplacée sous garantie doit être entièrement garantie.
4. Toute pièce garantie dont l'inspection régulière est prévue dans les instructions écrites est garantie pendant la période de garantie définie ci-dessous. Une déclaration incluse dans ces instructions pour « réparer ou remplacer si nécessaire » ne réduit pas la période de couverture de la garantie. Toute pièce réparée ou remplacée sous garantie est garantie pendant la période de garantie restante.

5. Toute pièce garantie dont le remplacement est prévu par le programme d'entretien et les instructions écrites est garantie pendant la période ou le kilométrage, selon la première éventualité, avant le premier point de remplacement prévu pour cette pièce. Si la pièce tombe en panne avant le premier point de remplacement prévu, la pièce sera réparée ou remplacée par BRP. Toute pièce réparée ou remplacée sous garantie est garantie pendant le reste de la période avant le premier point de remplacement prévu pour la pièce.
6. Les services de garantie ou les réparations sont fournis par tous les concessionnaires du fabricant qui appartiennent au fabricant ou qui sont franchisés pour l'entretien des VRHR en question.
7. Le propriétaire du VRHR ne doit pas être facturé pour le travail de diagnostic qui permet de déterminer qu'une pièce garantie est en fait défectueuse, à condition que ce travail de diagnostic soit effectué dans une station de garantie.
8. BRP est responsable des dommages causés à d'autres composants du véhicule par la défaillance d'une pièce garantie.
9. Toute pièce de rechange désignée par BRP peut être utilisée pour les réparations sous garantie, sans frais pour le propriétaire du véhicule. Cette utilisation ne réduira pas les obligations de garantie de BRP, sauf que BRP ne peut pas être responsable de la réparation ou du remplacement d'aucune des pièces de rechange non couverte par la garantie.
10. Toute pièce ajoutée ou modifiée conformément aux exemptions de l'Air Resources Board applicables aux interdictions de la section 27156 du Code des véhicules peut être utilisée sur un VRHR. Une telle utilisation, en soi, ne constitue pas un motif de rejet d'une demande de garantie. BRP n'est pas responsable des défaillances des pièces garanties causées par l'utilisation d'une ou de plusieurs pièces ajoutées ou modifiées, à moins que ces pièces ne soient également garanties.

Conditions et exclusions :

– BRP peut vous refuser la couverture de la garantie si votre VRHR ou une pièce a subi une défaillance directement due à une utilisation abusive, une négligence, un entretien inadéquat ou des modifications non approuvées.

Vos obligations et droits de garantie

Le California Air Resources Board est heureux d'expliquer la garantie du système de contrôle des émissions par évaporation de votre véhicule hors route 2027. En Californie, les nouveaux véhicules récréatifs hors route doivent être conçus, construits et équipés pour satisfaire aux normes anti-smog strictes de l'État. BRP doit garantir le système de contrôle des émissions par évaporation de votre véhicule hors route pour les périodes de temps indiquées plus bas dans la mesure

où il n'y a aucun abus, négligence, entretien inapproprié ou modification non approuvée de votre véhicule hors route.

Votre système de contrôle des émissions par évaporation peut comprendre des pièces telles que le carburateur ou le système d'injection, un réservoir d'essence, des boyaux d'essence, un réservoir à charbon activé et un ordinateur de moteur. Des boyaux, des courroies, des connecteurs et d'autres assemblages des émissions avec évaporation peuvent aussi en faire partie. Dans l'éventualité d'un problème couvert par la garantie, Bombardier Produits Récréatifs inc. réparera votre véhicule hors route sans frais incluant le diagnostic, les pièces et la main-d'œuvre.

Protection de la garantie du fabricant OHRV

La période de garantie pour ce véhicule hors route récréatif est de 60 mois, 8 000 kilomètres ou 500 heures, selon la première échéance.

Pièces couvertes:

1. Support(s) de montage de filtre à charbon actif
2. Filtre à charbon actif
3. Connecteur du port de purge
4. Collier(s)*
5. Contrôle électronique*
6. Bouchon du réservoir d'essence
7. Goulot de remplissage
8. Boyau de goulot de remplissage
9. Canalisation(s) d'essence
10. Raccord(s) de canalisation d'essence
11. Réservoir d'essence
12. Soupape(s) de surpression*
13. Robinet(s) de purge
14. Clapet(s) de retenue
15. Tuyau(x) de vapeur
16. Réducteur de débit
17. Filtre(s)*
18. Pompe à essence
19. Les autres pièces ne figurant pas sur cette liste qui ont une incidence sur le système de contrôle des émissions par évaporation

REMARQUE :
*En relation avec le système de récupération des vapeurs d'essence.

Si une pièce liée au contrôle des émissions par évaporation de votre véhicule hors route est défectueuse, elle sera réparée ou remplacée par Bombardier Produits Récréatifs inc.

Responsabilités du propriétaire au titre de la garantie

Le propriétaire d'un véhicule hors route est responsable de l'entretien obligatoire stipulé dans le Guide du conducteur. Bombardier Produits Récréatifs inc. recommande que vous conserviez tous les reçus relatifs à l'entretien du moteur de votre véhicule hors route; toutefois, Bombardier Produits Récréatifs inc. ne peut refuser la garantie uniquement sur la base d'absence de reçus ou l'incapacité du propriétaire à s'assurer qu'un entretien planifié ait été exécuté.

Comme propriétaire, il vous incombe d'apporter votre véhicule hors route à un concessionnaire Bombardier Produits Récréatifs inc. dès qu'un problème survient. Les réparations sous garantie doivent être complétées dans un délai raisonnable, ne dépassant pas 30 jours.

Comme propriétaire d'un véhicule hors route, notez cependant que Bombardier Produits Récréatifs inc. est susceptible de réfuter la couverture de garantie si la défaillance du véhicule hors route ou d'une pièce est due à un abus, une négligence, un entretien inapproprié ou des modifications non approuvées.

Si vous avez des questions concernant vos droits et responsabilités en matière de garantie, vous devez contacter :

– Bombardier Produits Récréatifs Inc. Tél. 1-888-272-9222, ou
– The California Air Resource Board, 4001 Iowa Avenue, Riverside, CA 92507. États-Unis.

GARANTIE LIMITÉE INTERNATIONALE BRP : VTT CAN-AM® POUR JEUNES 2027

1) Portée de la garantie limitée

Bombardier Produits Récréatifs Inc. (BRP) garantit ses VTT Can-Am pour jeunes 2027 (« produit(s) ») vendus par des Distributeurs ou des Concessionnaires autorisés par BRP à distribuer les Produits à l'extérieur des États-Unis d'Amérique (« États-Unis »), du Canada, des États membres de l'Espace économique européen (« EEE ») (ce qui inclut les États membres de l'Union européenne, Royaume-Uni, Norvège, Islande et Liechtenstein), les pays membres de la Communauté des États indépendants (« CEI ») (y compris l'Ukraine et le Turkménistan) et la Turquie, contre tout vice dans les matériaux ou la fabrication pendant la période décrite et selon les conditions décrites ci-dessous.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Veuillez vous reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si :

1. le produit a été utilisé pendant des courses ou autres compétitions, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou
2. le produit a été altéré ou modifié de manière à pénaliser son fonctionnement, ses performances ou sa durabilité, ou a été altéré ou modifié d'une manière visant à modifier son usage prévu.

2. Limitation de Responsabilité.

DANS LA MESURE OÙ LA LOI LE PERMET, LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS/PROVINCES N'AUTORISENT PAS LES RENONCIATIONS, LIMITATIONS ET EXCLUSIONS IDENTIFIÉES CI-DESSUS. ELLES PEUVENT PAR CONSÉQUENT NE PAS S'APPLIQUER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PAYS. BRP NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE SI LES PRODUITS OU LES PIÈCES SOUS GARANTIE NE SONT PAS DISPONIBLES DANS CERTAINS PAYS POUR DES RAISONS INDÉPENDANTES DE LA VOLONTÉ DE BRP. POUR LES PRODUITS ACHETÉS EN AUSTRALIE, VOIR LA SECTION SUR LA PÉRIODE DE GARANTIE CI-DESSOUS.

Ni un distributeur, ni un distributeur/concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisé à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie limitée, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – éléments non couverts par la garantie

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie :

- l'usure normale;
- les éléments d'entretien de routine, les mises au point et les réglages;
- Les dommages causés par négligence ou le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage comme stipulé dans le Guide du conducteur;
- les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, d'entretien ou de service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un concessionnaire/distributeur BRP autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- l'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la rouille, corrosion et de l'exposition aux éléments naturels;
- Les dommages résultant d'introduction de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, les coûts de transport, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus ou la perte de jouissance du véhicule pendant la durée du service ou des réparations.

4) Période de la garantie

La présente garantie limitée entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes : (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce, pour une période de :

– **DOUZE (12) mois consécutifs**, pour utilisation privée ou commerciale.

Dans la région Asie-Pacifique, à l'exception de la Chine, la présente garantie prendra effet à compter (1) de la date de livraison au premier consommateur final ou (2) de la date de première mise en service du produit, selon la première de ces deux dates, et sera valable pendant une période de VINGT-QUATRE (24) MOIS CONSÉCUTIFS pour un usage privé et de DOUZE (12) MOIS pour un usage commercial.

En AUSTRALIE et en NOUVELLE-ZÉLANDE uniquement, la présente garantie prendra effet à compter (1) de la date de livraison au premier consommateur final ou (2) de la date de première mise en service du produit, selon la première de ces deux dates, et sera valable pendant TRENTE-SIX (36) MOIS CONSÉCUTIFS ou vingt mille kilomètres (20 000 km) ou (12 500 mi), selon la première éventualité, que ce soit pour un usage privé ou professionnel.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

La période identifiée ci-dessus est une durée minimale de garantie limitée, qui peut être prolongée par tout programme promotionnel de garantie applicable, selon le cas.

Veuillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

5) Pour les produits vendus en Australie uniquement

Rien dans les dispositions de cette garantie ne peut être utilisé pour exclure, restreindre ou modifier l'application de toute condition, garantie, droit ou recours conféré ou implicite en vertu de la loi sur la concurrence et les utilisateurs de 2010 (Cth), ou de la loi australienne sur la protection des consommateurs ou toute autre loi, alors que cela serait contraire à cette loi, ou causer l'invalidation d'une partie des présentes modalités. Les avantages conférés par cette garantie limitée s'ajoutent aux autres droits et recours que vous avez sous la loi australienne.

Nos produits bénéficient de garanties qui ne peuvent pas être exclues en vertu de la loi australienne sur la protection des consommateurs. Vous avez droit à un remplacement ou un remboursement pour une

défaillance majeure et une compensation pour toute autre perte ou dommage raisonnablement prévisible. Vous avez également droit au remplacement ou à la réparation des produits dont la qualité n'est pas acceptable et lorsque la défaillance ne constitue pas une défaillance majeure.

6) CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE

La présente garantie s'applique seulement si chacune des conditions suivantes est respectée :

- le produit doit être acheté neuf et inutilisé par son premier propriétaire auprès d'un distributeur/concessionnaire autorisé à distribuer le produit dans le pays où la vente a eu lieu;
- le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être exécuté, documenté et signé par l'acheteur;
- le produit doit être enregistré en bonne et due forme par un distributeur/concessionnaire autorisé;
- le produit doit être acheté dans le pays où le propriétaire réside;
- l'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si une des conditions précédentes n'est pas rencontrée, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

7) Comment bénéficier de la protection de la garantie

Le client doit cesser d'utiliser le produit dès l'apparition d'une anomalie ou d'un vice. Il doit aviser le distributeur/concessionnaire BRP dans les deux (2) mois suivant la découverte d'une anomalie ou d'un vice. Il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai suffisant pour le réparer. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Veuillez prendre note que le délai de notification est soumis à la législation nationale ou locale applicable dans le pays du client.

L'utilisateur doit présenter au Distributeur/Concessionnaire agréé une preuve d'achat du Produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie.

8) Obligations de BRP

Dans toute la mesure permise par la loi, les obligations de BRP en vertu de cette garantie sont limitées, à sa seule discrétion, à réparer les pièces trouvées défectueuses après une utilisation normale, à l'entretien ou au remplacement de telles pièces, sans frais de pièces et de main-d'œuvre, chez tout distributeur/concessionnaire BRP autorisé pendant la période de garantie et conformément aux conditions décrites dans les présentes. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du produit au propriétaire. Vous avez peut-être d'autres droits, lesquels peuvent varier d'un pays à l'autre.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le produit se trouve en dehors du pays où il a été acheté, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, telles que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, les taxes, les droits de licence, les frais d'importation, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs organismes respectifs.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

9) Transfert

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée, sous réserve de ses conditions, sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un concessionnaire/distributeur autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive les coordonnées du nouveau propriétaire.

10) Assistance client

Face à un conflit ou à un problème de service lié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire. BRP vous recommande de discuter du problème avec le gérant ou propriétaire du service du concessionnaire Can-Am autorisé.

Si le problème ne peut pas être résolu, contactez BRP en remplissant le formulaire de contact que vous trouverez sur **www.brp.com** ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique *NOUS CONTACTER* de ce guide.

GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPÉEN, LA COMMUNAUTÉ DES ETATS INDÉPENDANTS ET LA TURQUIE : VTT CAN-AM® POUR JEUNES 2027

1) Portée de la garantie limitée

Bombardier Produits Récréatifs inc. (« BRP ») garantit ses VTT Can-Am pour jeunes 2027 (« produit(s) ») vendus par des Distributeurs ou des Concessionnaires agréés par BRP à distribuer ces Produits dans les pays membres de l'Espace économique européen (ce qui comprend les États membres de l'Union européenne, le Royaume-Uni, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) (« EEE »), les pays membres de la Communauté des États indépendants (y compris l'Ukraine et le Turkménistan) (« CIS ») et en Turquie (« distributeur/concessionnaire ») contre tout défaut dans les matériaux et la fabrication pendant la période et selon les conditions décrites ci-dessous.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Veuillez vous reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si :

- le produit a été utilisé pendant des courses ou autres compétitions, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou
- le produit a été altéré ou modifié de manière à pénaliser son fonctionnement, ses performances ou sa durabilité, ou a été altéré ou modifié d'une manière visant à modifier son usage prévu.

2. Limitation de Responsabilité.

DANS LA MESURE OÙ LA LOI LE PERMET, LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS/PROVINCES N'AUTORISENT PAS LES RENONCIATIONS, LIMITATIONS ET EXCLUSIONS IDENTIFIÉES CI-DESSUS. ELLES PEUVENT PAR CONSÉQUENT NE PAS S'APPLIQUER. LA PRÉSENTE GARANTIE CONFÈRE DES DROITS PRÉCIS, AINSI QUE D'AUTRES DROITS ET RECOURS POUVANT VARIER SELON LES ÉTATS OU LES PAYS. BRP NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE SI LES PRODUITS OU LES PIÈCES SOUS GARANTIE NE SONT PAS

DISPONIBLES DANS CERTAINS PAYS POUR DES RAISONS INDÉPENDANTES DE LA VOLONTÉ DE BRP.

Pour les Produits achetés en France, voir la section spécifique à la France ci-dessous.

Ni un distributeur, ni un Distributeur/Concessionnaire BRP, ni aucune autre personne est autorisé à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie limitée, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – éléments non couverts par la garantie

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie :

- l'usure normale;
- les éléments d'entretien de routine, les mises au point et les réglages;
- Les dommages causés par négligence ou le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage comme stipulé dans le Guide du conducteur;
- les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, d'entretien ou de service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un concessionnaire/distributeur BRP autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la rouille, corrosion et de l'exposition aux éléments naturels;
- Les dommages résultant d'introduction de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, les coûts de transport, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les

pertes de temps et les pertes de revenus ou la perte de jouissance du véhicule pendant la durée du service ou des réparations.

4) Période de la garantie

La présente garantie limitée entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes : (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce, pour une période de :

1. **VINGT-QUATRE (24) MOIS CONSÉCUTIFS,** pour utilisation privée.
2. **SIX (6) MOIS CONSÉCUTIFS,** pour utilisation commerciale ou locative.

Un produit est utilisé à des fins commerciales lorsqu'on l'utilise dans le cadre de tout travail ou emploi qui génère des revenus, à n'importe quel moment de la période de garantie. Le produit est

également utilisé à des fins commerciales lorsque, à n'importe quel moment de la période de garantie, il est immatriculé à des fins commerciales.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

La période identifiée ci-dessus est une durée minimale de garantie limitée, qui peut être prolongée par tout programme promotionnel de garantie applicable, selon le cas.

Veuillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

5) CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE

La présente garantie s'applique seulement si chacune des conditions suivantes est respectée :

- le produit doit être acheté neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un distributeur/concessionnaire autorisé à distribuer le produit dans le pays ou l'union de pays où la vente a été conclue (« distributeur/concessionnaire »);
- le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être exécuté, documenté et signé par l'acheteur;
- le produit doit être enregistré en bonne et due forme par un distributeur/concessionnaire autorisé;
- le produit doit être acheté dans le pays (ou, dans le cas de l'EEE, l'union de pays) où l'acheteur réside;

– l'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si une des conditions précédentes n'est pas rencontrée, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) COMMENT BÉNÉFICIER DE LA PROTECTION DE LA GARANTIE

Le client doit cesser d'utiliser le produit dès l'apparition d'une anomalie ou d'un vice. Il doit aviser le distributeur/concessionnaire BRP dans les deux (2) mois suivant la découverte d'une anomalie ou d'un vice. Il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai suffisant pour le réparer. L'utilisateur doit présenter au Distributeur/Concessionnaire agréé une preuve d'achat du Produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Le délai de notification est déterminé par la législation nationale ou locale applicable dans le pays du client.

7) Obligations de BRP

Dans toute la mesure permise par la loi, les obligations de BRP en vertu de cette garantie sont limitées, à sa seule discrétion, à réparer les pièces trouvées défectueuses après une utilisation normale, à l'entretien ou au remplacement de telles pièces, sans frais de pièces et de main-d'œuvre, chez tout distributeur/concessionnaire BRP autorisé pendant la période de garantie et conformément aux conditions décrites dans les présentes. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du produit au propriétaire. Vous avez peut-être d'autres droits, lesquels peuvent varier d'un pays à l'autre.

Si la prestation de service est requise ailleurs que dans le pays où le Produit a été acheté, ou à l'extérieur de l'EEE dans le cas de résidants de l'EEE, le propriétaire assumera les frais supplémentaires encourus en raison de conditions et pratiques locales, y compris, entre autres, le transport, les assurances, les taxes, les droits d'immatriculation, les droits à l'importation et tous les autres droits dont ceux perçus par les administrations publiques, les états, les territoires et leurs organismes respectifs.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) Transfert

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée, sous réserve de ses conditions, sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un concessionnaire/distributeur autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive les coordonnées du nouveau propriétaire.

9) Assistance client

Face à un conflit ou à un problème de service lié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire. BRP vous recommande de discuter du problème avec le gérant ou propriétaire du service du concessionnaire Can-Am autorisé.

Si le problème ne peut pas être résolu, contactez BRP en remplissant le formulaire de contact que vous trouverez sur **www.brp.com** ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique *NOUS CONTACTER* de ce guide.

10) Pour les produits vendus en France uniquement

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts existants lors de la livraison. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque c'est de sa responsabilité par le contrat ou réalisé sous sa responsabilité. Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1. Être conforme à l'usage normal de produits similaires à cet égard et, le cas échéant :
 - correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle;
 - présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eut égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le fabricant ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage; ou
2. Présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par

l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés du bien vendu qui le rendent impropre à l'usage auquel on le destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquis, ou en aurait donné un moindre prix, s'il les avait connus. L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

INFORMATIONS SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

INFORMATIONS SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Bombardier Produits Récréatifs Inc., ses filiales et ses sociétés affiliées (« BRP ») s'engagent à protéger vos renseignements personnels. Le présent avis a pour but de vous informer de la manière dont nous recueillons, utilisons et partageons vos renseignements personnels dans le cadre de la gestion de notre relation avec vous. Vous trouverez plus de détails en consultant le site Web de la politique de confidentialité de BRP.

HTTPS://WWW.BRP.COM/FR/POLITIQUE-DE-CONFIDENTIALITE.HTML



Soyez assuré(e) que nous avons mis en place des mesures de sécurité appropriées afin de conserver vos renseignements personnels en toute sécurité et de les protéger contre tout accès, utilisation ou divulgation non autorisés.

Les renseignements personnels que nous détenons à votre sujet sont collectés soit directement auprès de vous, soit par l'intermédiaire de nos concessionnaires agréés et de tiers (ex : avec lesquels nous offrons des services ou participons à des activités de marketing conjointes), et comprennent :

- Vos coordonnées, vos renseignements démographiques et les données d'enregistrement de votre produit BRP (ex : nom, adresse complète, numéro de téléphone, courriel, sexe, historique d'achat de véhicule, langue de communication)
- Renseignements transactionnels (ex : informations nécessaires au traitement des retours, informations relatives au paiement lorsque vous achetez des produits ou services de BRP par le biais de ses sites Web ou applications mobiles et d'autres questions liées à votre achat de produits BRP).
- Renseignements sur le véhicule (ex : numéro de série, numéro d'identification du véhicule, kilométrage, date d'achat et de livraison, utilisation du véhicule, emplacement du véhicule et ses déplacements).
- Vos commentaires, opinions et critiques sur nos produits et services.
- Renseignements recueillis automatiquement lorsque vous naviguez sur les sites Web ou les applications mobiles de BRP ou des concessionnaires, recueillis au moyen de témoins de connexion et de technologies similaires (ex : adresse IP, type de navigateur, type d'appareil, système d'exploitation, pages Web consultées).

Nous pouvons également recevoir des renseignements à votre sujet provenant de plateformes de médias sociaux, lorsque vous interagissez avec nous sur ces plateformes.

Nous utilisons vos renseignements personnels pour diverses raisons, principalement pour :

- Gérer votre commande de produits et services BRP (ex : pour compléter ou livrer votre commande, ou entretenir votre produit BRP);
- Fournir un soutien à la clientèle, une assistance et un service après-vente (ex : compléter ou assurer le suivi de votre commande ou de l'entretien, vous aider en cas de problèmes de livraison, gérer les retours et autres questions liées à votre achat de produits BRP);
- Gérer l'enregistrement de vos produits BRP, la garantie, la sécurité, les rappels de sécurité et la résolution des litiges (ex : pour vous offrir la garantie et le service après-vente, protéger votre sécurité et votre sûreté, effectuer des rappels de sécurité);
- Vous envoyer des communications commerciales sur nos produits et services (ex : vous informer sur les nouveaux produits, services ou caractéristiques de BRP; partager des nouvelles sur les concours, les promotions et les événements ou discuter des produits ou services offerts par BRP qui pourraient vous intéresser)
- Vous offrir une expérience, un contenu ou des offres et services personnalisés basés sur des technologies de profilage ou de géolocalisation (ex : pour vous informer lorsque votre véhicule pourrait avoir besoin d'un entretien, pour localiser le concessionnaire le plus proche de chez vous);
- Effectuer des analyses de données et des statistiques qui ne vous identifient plus personnellement, à des fins d'intelligence économique et pour avoir des idées sur la manière d'améliorer nos produits et services;
- Prévenir, détecter et contrôler la fraude et toute activité non autorisée ou illégale (ex : détecter et contrôler la fraude liée à l'achat de produits ou de services BRP; gérer les activités illégales ou non autorisées et les cybermenaces);
- Nous conformer aux lois et réglementations applicables.

Vos renseignements personnels peuvent être partagés aux personnes suivantes : BRP, concessionnaires autorisés de BRP, distributeurs, fournisseurs de services, partenaires en publicité et en études de marché et autres tiers autorisés.

Selon les circonstances, vos renseignements personnels peuvent être communiqués en dehors de la région où vous résidez. Vos renseignements personnels ne sont conservés que pendant la durée nécessaire à la réalisation de l'objectif pour lequel nous les avons obtenus et conformément à nos politiques de conservation.

INFORMATIONS SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Pour exercer vos droits en matière de protection des renseignements personnels (ex. : droit d'accès, droit de rectification), pour retirer votre consentement afin de ne plus vous retrouver sur notre liste d'adresses à des fins de marketing ou pour le sondage de satisfaction ou pour toute question sur la protection des renseignements personnels, veuillez communiquer avec la Responsable de la protection des renseignements personnels de BRP à l'adresse privacyofficer@brp.com ou par courrier à l'adresse suivante : Service juridique de BRP, 726 St-Joseph, Valcourt, Québec, Canada, J0E 2L0.

BRP traite vos renseignements personnels en conformité avec sa Politique de confidentialité accessible à l'adresse suivante :

HTTPS://WWW.BRP.COM/FR/POLITIQUE-DE-CONFIDENTIALITE.HTML



NOUS CONTACTER

www.brp.com

Asie-Pacifique

BRP Asie
107D & 107E, 17/F, Tower 1,
Grand Century Place, Mongkok,
Kowloon, Hong Kong

BRP Australie
Level 26
477 Pitt Street
Sydney, NSW 2020

BRP Chine
上海市徐汇区衡山路10号6号楼301
Rm 301, Building 6,
No.10 Heng Shan Rd,
Shanghai, Chine

BRP Japon
21F Shinagawa East One Tower
2–16–1 Konan, Minato-ku-ku,
Tokyo 108–0075

BRP Nouvelle-Zélande
Suite 1.6, 2–8 Osborne Street,
Newmarket, Auckland 2013

Europe, Moyen-Orient et Afrique

Belgique
Oktrooiplein 1
9000 Gent

République tchèque
Stefanikova 43a
Prague 5
150 00

Allemagne
Alte Papierfabrik 16
D-40699 Erkrath

Finlande
Isoaavantie 7
PL 8040
96101 Rovaniemi

France
Arteparc Bâtiment B
Route de la Côte d'Azur,
13 590 Meyreuil

Norvège
Ingvald Ystgaardsvei 15
N-7484 Trondheim
Salg, marketing, ettermarked

Suède
Spinnvägen 15
903 61 Umeå
Sweden 90821

Suisse
Avenue d'Ouchy 4-6
1006 Lausanne

Amérique latine

Brazil
Rua Odila Maia Rocha Brito, 25
Edificio Beaumont, andar 1 ao 5
CEP 13092-110 Campinas -SP

Mexique
Av. Ferrocarril 202
Parque Industrial Querétaro
Santo Rosa Jauregui, Querétaro
C.P. 76220

Amérique du Nord

Canada
3200A, rue King Ouest,
Suite 300
Sherbrooke (Québec) J1L 1C9

États-Unis
10101 Science Drive
Sturtevant, Wisconsin
53177

CHANGEMENT D'ADRESSE/PROPRIÉTAIRE

Si votre adresse a changé ou si vous êtes le nouveau propriétaire du véhicule, assurez-vous d'en aviser BRP:

– en communiquant avec un concessionnaire Can-Am autorisé.
– **Amérique du Nord seulement**: en appelant au 1 888 272-9222.
– Postez l'une des cartes de changement d'adresse indiquées aux pages suivantes à l'une des adresses BRP indiquées dans la section *CONTACTEZ-NOUS* de ce guide.

S'il s'agit d'un changement de propriété, veuillez fournir la preuve que le propriétaire précédent accepte le transfert.

Même après l'expiration de la garantie limitée, il est très important d'informer BRP qui pourra ainsi contacter le propriétaire du véhicule si nécessaire, par exemple lorsque des rappels de sécurité sont effectués. C'est la responsabilité du propriétaire d'aviser BRP.

VÉHICULES VOLÉS : Si votre véhicule est volé, vous devriez aviser BRP ou un concessionnaire agréé Can-Am. On vous demandera vos nom, adresse, numéro de téléphone ainsi que le numéro d'identification du véhicule et la date à laquelle le véhicule a été volé.

CHANGEMENT D'ADRESSE ❑ CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE ❑

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE

Numéro de modèle | Numéro d'identification du véhicule (N.I.V.)

ANCIENNE ADRESSE OU ANCIEN PROPRIÉTAIRE :

NOM

N° RUE APP.

VILLE ÉTAT/PROVINCE ZIP/CODE POSTAL

PAYS TÉLÉPHONE

NOUVELLE ADRESSE OU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE :

NOM

N° RUE APP.

VILLE ÉTAT/PROVINCE ZIP/CODE POSTAL

PAYS TÉLÉPHONE

COURRIEL

CHANGEMENT D'ADRESSE ❑ CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE ❑

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE

Numéro de modèle | Numéro d'identification du véhicule (N.I.V.)

ANCIENNE ADRESSE OU ANCIEN PROPRIÉTAIRE :

NOM

N° RUE APP.

VILLE ÉTAT/PROVINCE ZIP/CODE POSTAL

PAYS TÉLÉPHONE

NOUVELLE ADRESSE OU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE :

NOM

N° RUE APP.

VILLE ÉTAT/PROVINCE ZIP/CODE POSTAL

PAYS TÉLÉPHONE

COURRIEL

Cette page est
vierge intentionnellement

Note :

N° MODÈLE _____

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU **VÉHICULE** (N.I.V.) _____

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU **MOTEUR** (N.I.M.) _____

Propriétaire : _____
NOM

N° RUE APP.

VILLE ÉTAT/PROVINCE ZIP/CODE POSTAL

Date d'achat _____
ANNÉE MOIS JOUR

Date d'expiration de la garantie _____
ANNÉE MOIS JOUR

Doit être complété par le concessionnaire au moment de la vente.

MARQUE DU CONCESSIONNAIRE

⚠ AVERTISSEMENT

LA CONDUITE DE CE VÉHICULE PEUT ÊTRE DANGEREUSE.
Vous devez être prudent, sinon une collision ou un renversement pourrait survenir rapidement, même lors de manœuvres de routine comme la négociation de virages et d'obstacles ou la conduite en pente.

DES BLESSURES GRAVES ET MÊME LA MORT peuvent survenir si vous ne vous conformez pas à ces instructions :

- **LISEZ LE PRÉSENT GUIDE DU CONDUCTEUR, LES ÉTIQUETTES DE SÉCURITÉ APPOSÉES SUR LE VÉHICULE ET REGARDEZ LA VIDÉO DE SÉCURITÉ AVANT DE CONDUIRE LE VÉHICULE.**
- **N'UTILISEZ JAMAIS CE VÉHICULE SANS LES INSTRUCTIONS QUI S'IMPOSENT.**
 Suivez un cours de formation certifié.
- **NE DÉPASSEZ JAMAIS LE NOMBRE MAXIMAL DES PASSAGERS DU VÉHICULE.**
- **NE TRANSPORTEZ JAMAIS DE PASSAGER DANS LES MODÈLES 1 PLACE.**
 Le risque de perdre la maîtrise augmente avec le fait de transporter un passager.
- **N'UTILISEZ JAMAIS CE VÉHICULE SUR DES SURFACES ASPHALTÉES.**
 Le risque de perdre la maîtrise augmente si vous conduisez ce véhicule sur des surfaces asphaltées.
- **N'UTILISEZ JAMAIS CE VÉHICULE SUR LES ROUTES PUBLIQUES.**
 Vous pourriez entrer en collision avec un autre véhicule si vous utilisez ce véhicule sur une route publique.
- **LE CONDUCTEUR DOIT TOUJOURS PORTER un casque,** une protection des yeux et un vêtement de protection homologués.
- **NE L'UTILISEZ JAMAIS SOUS L'INFLUENCE DE L'ALCOOL OU DE DROGUES.**
 Ces substances augmentent le temps de réaction et affaiblissent les capacités de jugement.
- **NE CIRCULEZ JAMAIS À UNE VITESSE EXCESSIVE.**
 Le risque de perdre le contrôle augmente si le véhicule circule à des vitesses trop élevées pour le terrain, la visibilité et l'expérience du conducteur.
- **NE FAITES JAMAIS DE CABRÉS, DE SAUTS NI D'AUTRES CASCADES.**

® MC et le logo BRP sont des marques de commerce de BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC. ou de ses sociétés affiliées.
©2026 BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC. TOUS DROITS RÉSERVÉS

www.brp.com

ski-doo LYNX SEA-DOO can-am ROTAX

219002655 Rev2_FR